This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,231,399

of
n
es
A VERITAS

MÉMOIRE

SUR

L'EDUCATION PUBLIQUE,

AVEC LE PROSPECTUS

D'UN COLLEGE,

Suivant les Principes de cet Ouvrage.

PAR M. GUYTON DE MORVEAU, Avocat Général du Roi au Parlement de Bourgogne.

Quod enim munus Reipublicæ afferre majus meliusve possumus quàm si docemus atque erudimus Juventutem? Cic. de Divinat. L. 2

THE ... PHILA...

M. DCC. LXIV.

143

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

Du Vendredi 18 Mars 1764, du matin, toutes les Chambres aſſemblées.

M. Louis Bernard Guyton de Morveau, Avocat Général du Roi, entré, a dit:

MESSIEURS,

Le Miniſtere public n'eſt étranger à rien de ce qui eſt utile à l'ordre public, nous le diſons avec un Magiſtrat dont le nom eſt aujourd'hui dans la bouche de tous les Citoyens: & qu'eſt-ce qui tient plus eſſentiellement à l'ordre public que l'Education de la Jeuneſſe? Réqu re de Proc Géné Parle de I gne (Mars

Portons un moment nos regards ſur les ſiécles écoulés, nous ver-

A ij

Free Library.
464504.

rons tous les Rois prédéceſſeurs de notre auguſte Monarque donner à cet objet une attention particuliere, former en conſéquence divers établiſſemens, leur accorder des priviléges conſidérables, s'en occuper dans les Aſſemblées des Etats Généraux du Royaume, en charger ſpécialement les Cours de Parlement, & ordonner l'exécution de leurs Arrêts & Réglemens; nous verrons les Tribunaux Supérieurs ſans ceſſe occupés de cette partie de l'adminiſtration, maintenir la diſcipline des Univerſités, & porter juſques ſur les moindres Ecoles cette vigilance qui affermit l'ordre & réprime les abus; bien convaincus qu'à eux ſeuls appartient la police générale des

Ordonn. de Blois, art. 67 & ſuiv.

Colléges, & que *les Fondateurs* même *n'ont ni ne peuvent avoir aucun droit de juriſdiction, de police & de réviſion, qui ſont la vraie fonction des Juges Royaux.*

Ce zèle qui ne ceſſe jamais de veiller, & qui s'accroît avec les occaſions, fait aujourd'hui retentir de toutes parts la néceſſité d'une réforme dans l'éducation ordinaire; par-tout on médite un plan général, qui puiſſe en quelque ſorte ſervir de manuel aux Inſtituteurs, & rendre en même tems l'inſtitution plus analogue aux Loix de l'Etat, plus avantageuſe aux Particuliers & plus uniforme.

C'eſt pour concourir, autant qu'il eſt en nous à l'accompliſſement de ce vœu univerſel,

E[illegible] Fév. art. [illegible] C[illegible] rend[illegible] Coll[illegible] Lyo[illegible] M. I[illegible] verd[illegible] 110.

que nous vous apportons un *Mémoire ſur l'Education publique*, auquel eſt joint le *Proſpectus d'un Collége, ſuivant les principes de cet Ouvrage* : nous demandons acte à la Cour de la remiſe que nous en faiſons préſentement ſur le Bureau.

Ledit ſieur Avocat Général retiré, & ſur ce délibéré :

LA COUR a donné acte audit Avocat Général du Roi du dépôt par lui fait préſentement ſur le Bureau, d'un Manuſcrit ayant pour titre : *Mémoire ſur l'Education publique, avec le Proſpectus d'un Collége, ſuivant les principes de cet Ouvrage.*

MÉMOIRE
SUR
L'ÉDUCATION PUBLIQUE,
AVEC LE PROSPECTUS
D'UN COLLEGE,
Suivant les Principes de cet Ouvrage.

LA raiſon reclame en vain contre les préjugés, les opinions changent, & ils ſubſiſtent par la force de la coutume, ſi les circonſtances ne favoriſent la révolution qui doit les détruire. Fleury & Rollin ont dit à leur ſiécle que l'inſtitution de la Jeuneſſe étoit vicieuſe, ils ont indiqué, il y a long-tems, les moyens de la perfectionner; mais elle reſtoit au pouvoir des mêmes

Maîtres, & ces Maîtres ont conſervé la même méthode (1).

De nouveaux Etabliſſemens nous offrent aujourd'hui une occaſion avantageuſe de travailler efficacement à cette réforme. Le moment eſt venu où l'on peut parler ſans crainte, parce qu'on écoute ſans prévention: heureux celui qui raſſemblant les traits épars dans les Ecrits de nos plus célébres Inſtituteurs, étendant leurs vûes & dévelopant leurs principes, pourra former un plan d'éducation qui préſente tout à la fois l'utilité dans la perſpective, & la poſſibilité dans l'exécution! La Nation qui l'attend pour l'adopter, conſacrera par ſes applaudiſſemens la gloire de ſon Auteur; il n'aura pas ſeulement mérité de ſes concitoyens, il ſe ſera acquis le droit le plus certain à la reconnoiſſance des générations futures. Je m'eſtimerai heureux moi-même, ſi mon travail peut fournir quelques

(1) *Ecquis autem tantis opinatoribus nugas ſine turbis eripiet? .... Nemo ſeneſcenti Magiſtro facilè perſuadebit.* Préface de Maquard. ſur la Gramm. lat. Philoſoph. de Scioppius.

matériaux pour la perfection de ce grand ouvrage.

Je m'attacherai principalement à déterminer l'objet néceſſaire & ſuffiſant des Ecoles publiques. Je propoſerai enſuite quelques réflexions ſur les cauſes du peu d'avantage que l'on en retire communément, ſur les inconvéniens de la méthode ordinaire, & les remedes que l'on peut y apporter. Ainſi ce Mémoire ſera diviſé en ſix Paragraphes; *dans le premier*, je conſidererai les Colléges par rapport aux mœurs; *dans le ſecond*, je les conſidererai par rapport à l'enſeignement; j'examinerai *dans le troiſiéme* à quel âge doit commencer l'éducation publique; le choix des Maîtres remplira *le quatriéme*; je comprendrai *dans le cinquiéme* tous les objets particuliers de l'Enſeignement, & la méthode de les enſeigner; *le ſixiéme* donnera le *proſpectus* d'un Collége d'après les principes que l'on aura vûs dans cet ouvrage; la maniere d'apprendre la Religion, cette ſcience des mœurs du Chrétien, & la forme des exercices qui en dépendent, y tiendront la premiere place; j'eſſayerai dans

le surplus de tracer quelques-unes des regles les plus importantes de la discipline Classique. Mon but est assez annoncé : j'entre en matiere.

§. I.

Des Colléges considérés par rapport aux mœurs.

» Les Ecoles publiques destinées » à l'éducation de la Jeunesse » dans les Lettres & dans les bonnes » mœurs .... ont toujours été re- » gardées comme un des fondemens » les plus solides de la prospérité des » Etats. (1) » Rien de plus vrai que ces paroles bien dignes d'un Législateur éclairé, rien de plus capable de nous convaincre de l'importance de cet objet : les mœurs ne sont pas

(1) Préambule de l'Edit du mois de Février 1763. Un Reglement de Henri IV pour l'Université de Paris, commence par ces mots : *Cùm omnium regnorum & populorum felicitas à rectâ Juventutis institutione pendeat.* Trait. des Etud. de M. Rollin, tom. 1. Disc. prélim.

seulement l'ornement d'un Etat ; elles sont le gage le plus sûr du bonheur de la Société, & le plus ferme appui de la puissance de ceux qui la gouvernent. Sans les mœurs, on peut comparer les Loix à la voix d'un enfant qui commande à des animaux mal apprivoisés : sans les mœurs, toutes les Loix seroient insuffisantes. En effet, que d'actions n'ont d'autres regles que l'uniformité de l'exemple ! Que de vices, que de crimes même n'ont d'autre frein que la honte & le ridicule ! Et la honte & le ridicule sont l'ouvrage des mœurs (2). Aussi le sage Licurgue « ne vou- » lut-il pas qu'il y eût aucune de ses » Loix mises par écrit... Car ce qui » est de principale force, & efficace » pour rendre une Cité heureuse & » vertueuse, il estimoit que cela de- » voit être empreint par la nourri-

(2) *Multaque præterea non ulli obnoxia Legum Crimina patrari certum est...* Antilucret. L. 1.
Quid leges sine moribus vanæ proficiunt ?... Horat. L. 3. Od. 24.

Le Duc de Sully avoit pour principe ; *que les bonnes mœurs & les bonnes loix se forment réciproquement.* Œconom. royal. & servit. loyall. T. 2. Ch. 49.

» ture ez cœurs & ez mœurs des » hommes pour y demeurer à jamais » immuable. C'eſt la bonne volonté » qui eſt un lien plus fort que toute » autre contrainte qu'on ſçauroit » donner aux hommes, & le pli qu'ils » prennent par bonne inſtitution dès » leur enfance, qui fait que chacun » d'eux ſe ſert de Loi à ſoi-même. (3)

S'il eſt vrai de dire, que ſans les mœurs les Loix ſont impuiſſantes, quelle attention ne méritent pas les Colléges, puiſqu'ils ſont le berceau des mœurs publiques ? C'eſt-là que la partie la plus conſidérable de la Nation, celle qui par état guide néceſſairement ou égare la multitude qui marche à ſa ſuite, (4) vient prendre les premiers principes, recevoir les premiers exemples, & contracter les premieres habitudes.

Je ſçais que l'éducation publique ne peut commencer qu'à l'âge où les enfans, déja pourvûs d'aſſez de force

(3) Vie de Licurgue par Plutarque. Trad. d'Amyot.

(4) *Si les perſonnes de bonne maiſon ſont une fois bien élevées, elles mettront bientôt tout le reſte dans l'ordre.* Locke, Epit. à M. Clark, ſur ſon Traité d'Education.

pour n'avoir plus beſoin d'une main uniquement conſacrée à l'appui de leur foibleſſe, ont encore aſſez de raiſon pour que la vigilance d'un Maître commun ſuffiſe à les contenir ; & que le tems qui précede cette époque, loin d'être indifférent pour les mœurs, les décide, ſouvent irrévocablement pour tout le reſte de la vie. Tout ce que les enfans voient, tout ce qu'ils entendent, tout ce qui les frappe, devient alors, pour leur eſprit imitateur, des leçons utiles ou dangereuſes ; & nous imputons ſouvent à la nature, des penchans que nous ne devons qu'à l'éducation.

Je n'entreprendrai pas d'examiner s'il eſt ou non une perverſité originelle, (*) quelle eſt ſon influence ſur les mœurs, & ſi elle eſt toujours vincible par l'éducation ? Cependant ces queſtions me paroiſſent trop relatives à mon ſujet, pour ne pas me permettre quelques réflexions à cet égard.

(*) Il eſt bon d'avertir que l'on n'entend parler ici que de la perverſité morale, & de celle qui ſuppoſeroit une différence entre tel & tel enfant, par rapport à leur inclination au bien & au mal.

Un Philosophe a osé dire, que tous les hommes naissoient méchans, & ce sistême a eu des sectateurs. (5) D'autres ont crû appercevoir, au moins dans quelques hommes, des signes de cette méchanceté innée. D'autres enfin croyent tous les hommes naturellement bons. Je n'hésite pas à adopter cette derniere opinion, & je dis, que quand on pourroit en douter moralement, la politique devroit en consacrer la vérité pour l'avantage de l'Education & des mœurs (6).

(5) Cette erreur de Hobbes a été en dernier lieu parfaitement réfutée par M. d'Aguesseau, en son Institut. au Droit public, Part. 2. suite, n. 3.

(6) En France, cette vérité est supposée par les mœurs, car autrement je ne vois pas quel pourroit être le motif, qui fait étendre à toute une famille, l'infamie que l'un des siens a encourue. Cet usage contre lequel on a tant crié, & qui révolte réellement au premier coup d'œil, a sans doute eu dans l'origine cette opinion pour fondement; on l'a regardé comme une peine contre les peres, il a formé un préjugé contre les descendans; il sera bien aisé de le justifier par l'intérêt public, quand on voudra le borner à ceux des parens qui ont eu droit à l'inspection de l'éducation du

Le moindre inconvénient de l'opinion contraire, seroit de nous conduire insensiblement au fatalisme, que le Christianisme réprouve & que la lumiere des Lettres a proscrit; & ce qui doit nous en convaincre, c'est que dans les Campagnes parmi ces hommes grossiers, pour qui le flambeau de la Philosophie sera toujours éteint, pour qui la Religion n'est qu'un code de cérémonies & de quelques pratiques de culte, il est très ordinaire de voir les peres accuser la fatalité des vices de leurs enfans, les abandonner par découragement à cette destinée imaginaire, peut-être en opérer la nécessité par le désespoir imprudent de la surmonter; & ce qui doit encore plus étonner, ces enfans eux-mêmes, frappés de l'idée pernicieuse de cette nécessité, désespérer de vaincre

coupable, & qu'on sera persuadé qu'il n'est point de désordre qu'elle n'eût pu prévenir. En Chine on va plus loin, on y est si convaincu que les instructions doivent prévenir les crimes, que les Mandarins sont responsables de ceux qui se commettent dans leurs districts. Disc. histor. & & polit. sur Sallust. traduit de l'Anglois de Gordon, Disc. 7^e^.

des inclinations dont ils connoiſſent ſuffiſamment le vice & le danger.

Tenons donc, comme des principes néceſſaires de tout ſiſtême d'inſtitutions, qu'aucun homme n'apporte en naiſſant des penchans irréſiſtibles au mal (7); qu'aucun n'en apporte de déterminément vicieux;

(7) Lorſque Ciceron écrivoit à Atticus, (L. 10. Ep. 4.) *Natura metuenda eſt, hæc Curionem, hæc Hortenſii filium, non patrum culpa corrupit*, il cherchoit à ſe juſtifier par ces exemples de l'indulgence exceſſive qu'il ſe reprochoit lui-même pour l'un de ſes fils; & Quintilien n'a eu d'autre objet que la vérité, lorſqu'il a dit (L. 1. chap. 2): *Utinam liberorum noſtrorum mores non ipſi perderemus.... nos docuimus, ex nobis audierunt...pudenda dictu ſpectantur, fit ex his conſuetudo, deinde natura, diſcunt hæc, miſeri, antequàm ſciant vitia eſſe...non accipiunt è ſcholis, in ſcholas afferunt*, &c. *Efficax res eſt natura, ſed efficacior hanc vincit inſtitutio.* Eraſm., de puer. inſtituend. *Sed audimus miras vulgi quærimonias; quam puerorum natura ſit proclivis in vitium, præter meritum naturam accuſant. Quand il ſeroit vrai* (dit la Bruyere, chap. des jugem.) *ce que pluſieurs diſent, que l'éducation ne donne point à l'homme un autre cœur...je ne laiſſerois pas de dire qu'elle ne lui eſt pas inutile.* M. Locke eſt encore plus précis: ſelon lui, *les hommes ſont bons ou mauvais, par l'é-*

que loin que l'éducation ne puiſſe en triompher, c'eſt elle qui les produit; & comme dit l'Auteur de l'Eſprit des Loix, (8) » qu'on eſt ordi-
» nairement le maître de donner à
» ſes enfans ſes connoiſſances; qu'on
» l'eſt encore plus de leur donner ſes
» paſſions; & que ſi cela n'arrive
» pas, c'eſt que ce qui a été fait dans
» la maiſon paternelle eſt détruit par
» les impreſſions du dehors.

Rien ne ſeroit donc plus digne de notre attention que cette premiere Education; & il ne faut que jetter un coup d'œil ſur le ſpectacle des mœurs, pour ſentir combien elle a beſoin de réforme. Mais par quelle voie la tenter? il n'en eſt point d'immédiate; envain les Loix ſe flatteroient de l'opérer. Il eſt impoſſible que l'œil du Légiſlateur perce l'intérieur des maiſons & exerce continuellement dans tous les foyers do-

ducation qu'ils ont reçue. De l'Education des Enf. §. 1 & 33.

V. ce que dit à cet égard M. Lebatteux, en ſon Liv. des Beaux Arts red. au même principe, ch. 10.

(8) Monteſqu. de l'Eſprit des Loix, L. 4. ch. 5.

mestiques cette vigilance qui produit l'exécution de la Loi. Envain la satyre rempliroit ses portraits de vérités amères, envain le zèle annonceroit ses vûes sublimes d'un ton patétique. Les défenses ne détruisent pas les abus qui peuvent exister en secret ; les meilleurs livres font à peine quelques changemens sensibles dans les opinions, & il y a loin encore de l'opinion à la pratique. Quel sera donc le remede à un si grand mal ? c'est dans les Colléges que nous devons le chercher.

Il n'appartient qu'au tems de changer les habitudes d'une Nation ; & la Loi n'a d'empire sur les mœurs privées, que par les mœurs publiques. Commençons donc par perfectionner les premieres, & laissons leur après cela le soin de réformer les autres, elles le feront même sans contrainte. A cet effet, essayons de former des Colléges dont les maximes, les usages, les manieres, dont l'esprit moral, si l'on peut ainsi s'exprimer, puisse effacer, ou du moins affoiblir en nos enfans, le vice de la premiere instruction. Les progrès seront lents d'abord, les vûes les plus

pures du Législateur, le zèle le plus infatigable des Maîtres, & les heureuses dispositions de quelques disciples bien nés, ou, pour mieux dire, bien préparés, parviendront à peine à tempérer la corruption de la multitude. Mais pourvû que de cette masse commune de vices & de vertus, qui se forme nécessairement dans les Ecoles par la force de l'exemple & de la fréquentation, (9)

(9) *Nemo non aliquod nobis vitium aut commendat, aut imprimit, aut allinit ....* dit Seneque, Ep. 7, *convictor delicatus paulatim enervat, vicinus dives cupiditatem irritat, malignus comes, quamvis candido & simplici rubiginem suam affricuit, necesse est aut imiteris, aut oderis*, &c. *Les enfans se plaisent fort à imiter*, l'impression plus sensible des actions que des paroles, & sur-tout le défaut de principes & d'habitudes, *les rend souples & enclins à imiter tout ce qu'ils voyent.* Educ. des Filles, de M. de Fenelon, Ch. 4 & 7. V. Choix des Etudes de M. Fleury, n. 17 : ce sont des principes sûrs, qui tiennent également à la propagation des vices & des vertus ; ainsi l'on pourroit sans erreur regarder le résultat des mœurs des Colléges, comme le type des mœurs d'une nation. Voilà sur-tout en quoi consiste l'avantage de l'Education publique sur l'Education privée, avantage que le Législateur de Sparte connoissoit bien, lorsqu'il vou-

il résulte un tout tant soit peu rectifié, on aura déja fait beaucoup. Bientôt cette nuance légére distinguera de nouveaux citoyens, ces citoyens devenus peres de famille porteront, même sans y prétendre, ces principes déja épurés dans leurs mœurs domestiques, de là dans le cœur de leurs enfans. Bientôt les Colléges n'auront plus qu'à perfectionner dans les générations suivantes ce qu'ils auront produit dans la

loit *que les enfans commençassent à l'âge de sept ans à vivre, étudier & jouer en commun.* (Plut. Vie de Licurg., trad. d'Amyot.) Avantage qui peut être raisonnablement contesté par tel ou tel particulier, mais qui est infaillible pour le général; si quelques-uns y perdent, le plus grand nombre y gagne; quelque vicieux que soient nos Colléges à cet égard, on est néanmoins forcé de reconnoître qu'on y pratique une sorte de sociabilité: si elle ne tient pas assez aux devoirs des citoyens & aux usages du monde, c'est uniquement la faute des Maitres. Telle qu'elle est cependant, on distinguera toujours ceux qui auront passé tout le tems de leur jeunesse sans commercer avec leurs semblables, au lieu qu'il sera très-difficile de distinguer ceux qui auront bien ou mal fait dans leurs Etudes, c'est qu'à tout âge on peut acquerir des connois-

nôtre; la marche alors sera plus rapide; & à mesure qu'on avancera vers le but, on acquérera des forces pour y atteindre. Telle est la progression des mœurs. Entreprendre d'en régler une partie sans toucher au tout, c'est vouloir que les anneaux d'une chaîne suivent une autre direction que celui qui leur communique le mouvement.

De l'influence des opinions sur les mœurs.

Autant les mœurs d'une Nation ont de rapport avec la prospérité de son gouvernement, autant les opi-

sances, & qu'il n'en est qu'un pour prendre des mœurs; de-là vient sans doute que l'on a regardé comme une des causes les plus certaines de leur dissolution, cette rapidité de fortune, qui place tout d'un coup dans l'abondance des gens d'humble condition, à qui les préjugés de la naissance, les exemples familiers, & les habitudes du premier âge, n'ont point élevé les sentimens, & qui n'ayant acquis ni l'esprit de générosité pour user de leurs richesses, ni l'esprit d'équité pour régler l'usage de leur puissance, ni le goût des Lettres pour s'occuper, ni les manieres du monde pour y figurer, forcés en quelque sorte de renoncer à l'ambition de l'estime & des honneurs, n'ont d'autre objet que de jouir de leur opulence, d'autres moyens qu'un luxe odieux & des plaisirs déréglés. V. M. Rolin, Disc. prél. 2[e] Objet.

nions ont de rapport avec les mœurs ; & c'est encore dans les Colléges que le plus grand nombre des citoyens les prend, & les adopte assez souvent pour toujours. Je les distinguerai en trois classes ; la premiere renferme tout ce qui tient aux vérités de la Loi naturelle ; & je dis, qu'on ne peut trop tôt les développer dans les enfans, parce qu'elles sont à leur portée ; qu'on ne peut trop leur en inculquer les maximes, leur en répéter les exemples, leur en inspirer les sentimens, parce que les exemples & les sentimens sont les preuves des vérités morales nécessaires.

Je mets dans la seconde classe des opinions, celle dont la vérité, quoique démontrée, est cependant supérieure à notre raison, & par conséquent moins sensible, comme celles de la Religion, ou dont la vérité est de convention, comme celles de la politique, & il est constant qu'on ne peut de trop bonne heure les graver dans les cœurs par l'instruction, parce qu'il vaut mieux habituer à les croire, ceux à qui il importe de s'y soumettre, que d'attendre que leur esprit s'arroge le

droit d'en juger avant de les recevoir ; *autant les préjugés de l'enfance sont pernicieux, quand ils menent à l'erreur, autant ils sont utiles, lorsqu'ils accoutument l'imagination à la vérité, en attendant que la raison puisse s'y tourner par principes* (10).

Il est enfin une troisième espèce d'opinions, & ce sont celles qui, plus proprement dites parce qu'il est plus indifférent de les défendre ou de les combattre, enfantent les différens systêmes ; à leur égard, un Maître doit ouvrir la carriere aux doutes & aux raisonnemens de ses Disciples, il faut qu'il laisse le champ libre à la discussion, & qu'écartant avec soin tout ce qui pourroit avoir trait à des vérités évidentes ou consacrées, il ne soit lui-même l'Apôtre d'aucune secte, parce qu'il doit se proposer d'exercer leur jugement & non de le surprendre, de former des esprits justes, & non d'acquérir des sectateurs.

Cette distinction des opinions est relative à leurs objets ; il me semble qu'il y en a une autre à faire, & ce

(10) Education des Filles, de M. de Fenelon, chap. 7.

n'eſt pas la moins importante : elle regarde les différentes voyes par leſquelles les opinions s'introduiſent dans l'eſprit des jeunes gens. Il en eſt qu'on leur enſeigne, il en eſt qu'ils prennent dans les Ecoles, quoiqu'on ne les leur enſeigne pas, quoique ſouvent on leur donne des préceptes contraires. Cela demande à être développé.

C'eſt un principe inconteſtable, démontré par tout, & trop univerſellement ſenti aujourd'hui pour avoir beſoin de preuves, que les Loix doivent veiller ſur la Doctrine des Ecoles publiques, ſoit pour la rendre analogue à l'inſtitution politique (11), ſoit pour la rendre uniforme & favoriſer l'avancement des Lettres ; d'où il ſuit : que c'eſt un abus conſidérable de laiſſer aux Maîtres le choix abſolu des Livres qu'ils donnent à leurs Eleves, & la compoſition des cahiers qu'ils leur dictent. Il ſeroit donc à ſouhaiter, que juſques aux livres élémentaires, même des langues, fuſſent examinés avec ſoin, de l'autorité du Gouvernement, par les Académies, Univerſités ou autres Cenſeurs prépoſés, avant de pouvoir être mis entre les mains des enfans ; parce qu'il leur en reſte toujours aſſez, pour qu'il ne ſoit pas indifférent de les occuper de bonnes choſes, & que les idées font ſur eux une im-

(11) Thomas Hobbes, Philoſophe du XVII^e ſiécle, étoit ſi convaincu de l'influence qu'ont ſur les mœurs des Citoyens les opinions qu'ils puiſent dans les livres, qu'il traduiſit Thucidide, *afin de faire voir aux Anglois, dans l'Hiſtoire des Athéniens, les déſordres & les confuſions du Gouvernement Démocratique.* Bayle qui rapporte ce fait (art. Hobbes) trouve, ſelon ſa méthode, des argumens pour & contre dans toutes les Hiſtoires, en ce que l'on y voit d'un côté l'avantage de la liberté, & de l'autre les troubles qu'elle occaſionne dans un Etat ſans ceſſe agité pour la défendre, ou la recouvrer : d'où il conclud que le choix en eſt indifférent. Cela peut être vrai pour un Philoſophe qui combine, mais non pour le commun des Lecteurs, qui s'affecte plus qu'il ne diſcute ; ainſi Hobbes avoit raiſon de penſer que les tableaux multipliés des horreurs par leſquelles on voulut faire ceſſer la tyrannie à Athenes, feroient plus d'impreſſion ſur ſes compatriotes que la perſpective indéfinie des biens attachés au Gouvernement Républicain, & des maux qu'entraine le deſpotiſme.

preſſion profonde, lors même qu'on ne les croit attentifs qu'au méchaniſme des ſignes (12). Mais un mot de la part du Légiſlateur ſuffit pour remédier à cet inconvénient.

Il eſt un objet bien plus difficile à remplir, c'eſt de régler ou de prévenir les opinions que conçoivent les jeunes gens de ce qu'ils voyent, de ce qu'ils entendent, même obliquement, & ſans en être perſonnellement affectés, des idées qu'ils prennent de tout ce qui les environne, & des jugemens qu'ils en portent, ſoit juſtement, ſoit par erreur; les enfans ſur-tout, qui, ayant moins de principes, ſont moins en état de

(12) On manqueroit ſon but, ſi même en traduiſant on ne cherchoit à intéreſſer les enfans par l'intelligence des choſes traduites, & dès qu'on leur ſuppoſe de l'intelligence & de l'intérêt, le choix eſt important. Mais n'euſſent-ils encore que de la mémoire, ç'en ſeroit aſſez pour exciter l'attention des Maîtres à la meubler de bonnes maximes. C'eſt le conſeil que Quintilien leur donne : *Non otioſas ſententias habeant, ſed honeſtum aliquid monentes : proſequitur memoria in ſenectutem, & impreſſa animo rudi uſque ad mores proficiet.* De Inſtit. orator. l. 1, ch. 1.

réſiſter à l'attrait de l'exemple, & à la premiere impreſſion des objets. Il n'eſt pas beſoin de penchant déterminant pour préférer ce que l'on voit pratiquer à ce qui eſt ordonné; delà vient qu'un Maitre tenteroit inutilement de former le cœur de ſes Diſciples par les meilleures inſtructions, s'il ſouffre le moindre relâchement dans la pratique, s'il ne veille pas continuellement à leur faire obſerver les regles qu'il leur preſcrit, ſi des plus petites choſes il ne ſçait pas tirer de grandes leçons & des exemples frappans (13). En

(13) Voila en quoi conſiſtoit ſur-tout l'éducation des Lacédémoniens. « La façon » de leur diſcipline, dit Montagne, l. 1, ch. » 24, c'étoit de leur faire des queſtions ſur » le jugement des hommes & de leurs ac- » tions... & par ce moyen ils aiguiſoient » enſemble leur entendement, & appre- » noient le Droit. Aſtiages en Xenophon » demande à Cyrus compte de ſa derniere » leçon : c'eſt, dit-il, qu'en notre Ecole » un grand garçon ayant un petit ſaye, le » donna à un de ſes Compagnons qui étoit » de plus petite taille, & lui ôta ſon ſaye » qui étoit plus grand, notre Précepteur » m'ayant fait juge de ce différent, je ju- » geai qu'il falloit laiſſer les choſes en cet » état, & que l'un & l'autre ſembloit être

vain s'efforceroit-il de leur enseigner la probité, l'humanité, l'urbanité & les autres vertus sociales, s'il laisse échapper à leurs yeux quelqu'acte de partialité, quelque mouvement de passion, quelque moment d'humeur, il détruit en eux tout l'effet du précepte (14), il ne leur reste

» mieux accommodé en ce point: sur quoi » il me remontra que j'avois mal fait; car » je m'étois arrêté à considérer la bienséance, & il falloit premierement avoir » pourvu à la justice qui vouloit que nul » ne fût forcé en ce qui lui appartenoit, & » dit qu'il en fut fouetté, tout ainsi que » nous sommes dans nos Villages pour » avoir oublié l'aoriste de τυπτω. »

(14) *Nihil ergo proderit dare præcepta, nisi prius amoveris obstantia præceptis.* Seneq. Ep. 95. Or ces obstacles sont presque tous du côté du Maitre; & ç'a été de tous les tems. Quintilien s'en plaignoit déja avec amertume: voici comme il en parle, l. 1, ch. 1. *Velut jure quodam potestatis quò ferè hoc hominum genus intumescit, imperiosè atque interim sævientes stultitiam suam perdocent, nec minus error eorum nocet moribus.* Nul doute que ces excès ne nuisent plus aux mœurs, que les instructions ne leur sont utiles: *Nec sic inflectere sensus humana edicta valent, quàm vita regentis.* Claudian. *Si un Maitre vient à être haï, ou méprisé, ses remontrances ne sont plus que nuire à la vé-*

dans l'esprit que l'idée d'une vertu; qui n'est bonne qu'autant qu'elle est utile, d'un devoir qui n'oblige plus lorsqu'on peut s'en dispenser impunément, d'une loi qui n'a de juste application que dans les excès; parce que, comme l'a tres-bien remarqué un Philosophe moderne: » La premiere idée de justice naît en nous, » non de celle que nous devons, » mais de celle qui nous est due «: D'où l'on peut conclure, qu'être ou seulement paroître injuste avec les enfans, c'est leur apprendre à l'être: cette réflexion pourroit s'étendre à bien d'autres objets.

Le dégoût des Lettres que l'on rapporte assez fréquemment des Colléges, est encore une suite de ces opinions que l'on prend dans les Ecoles, contre les préceptes même du Maître, parce que le Disciple en juge moins par la perspective éloignée des avantages qu'on lui vante, que par l'ennui que lui fait actuellement éprouver le vice de la méthode, & qu'il lui est bien natu-

rité, & rendre les bonnes maximes odieuses & ridicules pour tout le reste de la vie. Choix des Etudes, n. 17.

rel de les confondre : *Il en est de cela comme de l'indigestion, qui laisse après soi une aversion que rien ne peut vaincre, contre la viande dont l'estomach a été surchargé.* C'est la comparaison qu'en fait M. Locke (15).

Enfin, par une conséquence du même principe, on peut assurer qu'il est dangereux d'exiger des jeunes gens ce que dans la vie ordinaire on ne doit ni se promettre, ni exiger du plus grand nombre des Citoyens ; car outre le spectacle du monde qu'ils ne perdent jamais de vue, & qui les ramene toujours malgré eux à l'argument de l'exemple, la comparaison les arme d'une espèce d'incrédulité & de défiance, qu'ils étendent à tout ce qu'on leur enseigne indistinctement ; de cette découverte, qui se fait tôt ou tard, naît la prévention contre le Maître, & le dégoût de sa doctrine, & il se trouve que pour avoir voulu lier des œuvres d'austérité & des pratiques de perfection avec des devoirs indispensables, afin d'affermir les uns par les autres, on a pris le vrai moyen de les faire bien-

(15) De l'Education des Enfans, §. 152.

tôt également oublier : les enfans accoutumés à ne les point distinguer, les confondent, & dans le respect qu'ils ont donné à la contrainte lorsqu'ils étoient sous la férule, & dans la dispense de les observer, que le tumulte des occupations civiles & l'exemple de la multitude autorisent.

Ce n'est point ainsi que les Anciens élevoient leurs enfans. Lorsqu'on demanda à *Agesilaus* ce qu'il étoit d'avis de faire apprendre aux enfans, il répondit : ce qu'ils doivent faire étant hommes (16). Et en cela » leur éducation avoit un grand » avantage sur la nôtre, elle n'étoit » jamais démentie. *Epaminondas*, » la dernier année de sa vie, disoit, » écoutoit, voyoit, faisoit les mê» mes choses que dans l'âge où il » commençoit d'être instruit, au» jourd'hui nous recevons trois édu» cations différentes, celle de nos » peres, celle de nos maîtres, » celle du monde. Ce qu'on nous » dit dans la derniere, renverse tou» tes les idées des premieres (17) «.

(16) Essais de Montagne, liv. 1, ch. 24.
(17) Esprit des Loix, liv. 4, chap. 4.

Ne seroit-il donc pas possible de nous procurer cet avantage ? Je n'y vois qu'un seul obstacle, c'est le préjugé, qui est né de l'objet des premiers Instituteurs des Colléges, qui n'avoient pour but que de former

L'Auteur ajoute : « Cela vient en partie du » contraste qu'il y a parmi nous entre les » engagemens de la Religion & ceux du » monde. » Ce contraste n'existe pas nécessairement & essentiellement, car il seroit ridicule de prétendre que tout parfait Chrétien dût renoncer au monde, & il est au contraire très-constant que le Christianisme est de toutes les Religions la plus favorable aux vertus sociales ; il ne se borne pas à des devoirs de culte, il comprend tous ceux de l'honnête homme. Le Philosophe n'est sage que lorsqu'il copie la morale qu'il enseigne. Ce contraste apparent ne peut donc provenir que de deux vices accidentels : l'un est l'abus invétéré dans les Colleges, de vouloir former plutôt des Cénobites que des Chrétiens, & par conséquent de surcharger la Religion que l'on y prêche, de mille règles impraticables dans le monde ; l'autre est la dépravation des mœurs du siécle, comme le premier de ces excès, ainsi que je l'ai observé, est une des causes occasionnelles du second, & que d'ailleurs il est susceptible d'un remede plus prompt, il importe de le faire cesser, & c'est le vrai moyen de faire bientôt disparoître un contraste aussi pernicieux pour les mœurs.

des pépinieres de Novices. Otons-en la direction aux Réguliers, mettons les Ecoles publiques dans une dépendance plus immédiate du Gouvernement, & bientôt cet obstacle cessera, bientôt les maîtres empressés à répondre aux vûes de ceux qui les auront préposés, ne s'occuperont plus qu'à former des sujets tels qu'ils devront être dans tout le cours de leur vie, quelque profession qu'ils embrassent ; c'est-à-dire, bons Chrétiens, bons Citoyens, hommes de bien & hommes du monde ; ils leur apprendront de bonne heure à concilier les engagemens de la Religion avec les engagemens de la Société, les devoirs avec les usages, les vertus avec les manieres du monde ; & par ce moyen la succession des âges, loin de détruire l'éducation, ne pourra que fortifier ses principes, en acquérant des forces à l'habitude, en perpétuant pour les mêmes choses, un respect qui ne sera plus ridicule, une estime dont on n'aura plus à rougir.

Tel est le but, telles sont les réformations, tels sont les avantages que l'on doit se proposer dans l'éta-

blissement des nouveaux Colléges par rapport aux mœurs, & je le répéte, c'est le point important de l'institution publique (18). Ces observations ont servi de base au plan que j'ai annoncé; mais avant de le tracer, il me reste d'autres objets à définir, d'autres questions à traiter, d'autres principes à établir.

(18) La pure, la simple vertu, est le point difficile & essentiel qu'il faut se proposer dans l'Education. Lock. §. 62.

§. II.

Des Colléges, considérés par rapport à l'enseignement.

QUEL est l'objet des Colléges par rapport à l'enseignement ? On a beaucoup écrit sur cette question, & cependant on n'est pas encore bien d'accord sur les principes qui doivent la décider. Car répondre qu'ils sont institués pour l'avancement des lettres & le progrès des sciences, pour éclairer l'esprit & former le jugement, ce n'est rien

définir, c'est confondre, sous les mêmes attributs, les classes d'un Maître à lire, & les Écoles des Facultés, c'est imposer, au premier âge, une tâche à laquelle la vie entiere d'un homme ne peut suffire. Essayons de déterminer le but nécessaire & possible de ces sortes d'établissemens, ce n'est qu'en suivant cette route que l'on peut découvrir les véritables moyens d'y atteindre.

Utilité des Lettres en général.

Pour ne supposer aucun des principes qui doivent nous mener à cette conclusion, il faudroit commencer par établir que les Lettres sont réellement utiles aux hommes; mais je parle à un siécle pour qui cet examen seroit superflu, parce que cette opinion y a force de chose irrévocablement jugée. Si un Philosophe de nos jours a voulu la réduire en problême, elle n'en a été que plus affermie par la sensation que son Ouvrage a produit dans le monde littéraire; & la reclamation univoque de toutes les Nations contre son paradoxe, est devenue une nouvelle preuve de la vérité qu'il attaquoit. Ainsi on tient pour constant

que l'ignorance n'a jamais fait que du mal, qu'elle entraîne toujours après elle la barbarie, & que si elle est un bouclier impénétrable contre le Pyrrhonisme, elle est aussi le principe de l'acharnement de l'erreur & des fureurs de la superstition, mille fois plus à craindre (1) : qu'il est au contraire de l'essence des Lettres d'éclairer l'esprit, d'élever l'ame, d'adoucir les mœurs, de préparer à la vertu (2) ; & qu'il seroit aussi in-

(1) Le Pyrrhonisme n'est guère à redouter qu'en matiere de Religion ; c'est sans doute ce qui a fait dire à saint Augustin, *melius scitur Deus nesciendo.* Eusebe louoit Hesiode d'avoir dit : *Ignaras hominum suspendunt numina mentes.* Il ne seroit cependant pas raisonnable de croire que Dieu ait condamné l'homme à une ignorance absolue, parce que s'il a donné à ses connoissances les bornes de l'incompréhensibilité, il lui a laissé jusques-là plus d'espace qu'il n'en peut parcourir.

(2) *Adde quod ingenuas didicisse fideliter artes,*
Emollit mores, nec sinit esse feras. Ovid.
Liberalibus studiis filios erudimus ; non quia virtutem dare possunt, sed quia animum ad accipiendam virtutem præparant. Seneque, Ep. 88. Ce qui prouve qu'il n'avoit en vue que l'abus des lettres, lorsqu'il disoit, Ep. 2, *postquam docti prodierunt, boni*

juste de les proscrire, pour les abus que l'on en peut faire, que de briser le fer qui sillonne nos campagnes, parce qu'il peut devenir nuisible entre les mains d'un furieux (3).

Des Lettres relativement à l'institution politique.

Une question qui pourroit être plus raisonnablement controversée, seroit de sçavoir si les Lettres peuvent produire quelque désavantage, relativement à l'institution politique ? Nous voyons dans l'Histoire, que plusieurs Peuples les ont accusé d'efféminer le courage ; que ceux

desunt. Voyez sur cette question Erasme, in libell. de puer. instituend. Montagne, liv. 1, ch. 24 & 25, & liv. 2, ch. 12 ; le Discours Préliminaire de M. Rollin, le Cours des Belles-Lettres de M. le Batteux, part. 1, sect. 2, n. 4, troisiéme conséquence *de l'influence du goût sur les mœurs,* & le treiziéme Discours de M. d'Aguesseau. La science, dit ce respectable Magistrat, peut seule nous mettre dans la pleine possession de notre raison.

(3) On a dit ingénieusement : la science est un sceptre, ou une marotte suivant l'adresse de la main qui s'en sert ; & M. Fleury termine ainsi une Epitre à M. le Fevre d'Ormesson, sur l'intempérance de l'Etude :

Nec quia vina nocent enormiter hausta, necesse est
Æstivam tolerare sitim. Sic multa juvabit
Discere, si selecta, suo si tempore discas.

qui ravagerent la Grèce, ne respecterent les Bibliothéques que comme une source de mollesse, qu'il falloit laisser à leurs ennemis pour se préparer de nouveaux succès; que Philippe lui-même fit rougir son fils, de s'être montré trop versé dans les Arts; que Théodoric pensoit qu'on ne peut braver une épée nue, quand on a tremblé devant la férule d'un Pédant, & que tout un peuple s'opposa à ce que l'on instruisît dans les sciences l'héritier du Trône.

Voilà, sans doute, bien des voix réunies pour la proscription des Lettres; mais quand nous ne serions pas dès long-tems accoutumés à nommer barbares, & ces siécles, & ces peuples, elles feroient toujours peu d'impression, parce qu'il est naturel à une Nation qui n'a pas encore une assiette tranquille, qui est sans cesse en état de guerre, pour conquérir ou pour défendre les pays qu'elle a envahis, de négliger, & même de mépriser les Lettres; la politique des circonstances l'exigeroit réellement, si ce n'étoit un effet néceſſaire de sa situation

violente, tels furent les Goths, les Parthes, les Scythes, tels furent tous les Germains avant la conquête des Gaules. Ils ne donnoient d'éducation à leurs enfans, que pour leur apprendre à manier les armes (4). Ce fût bien moins l'ouvrage de leurs loix que de la nécessité des conjonctures; deux réflexions suffisent pour nous en convaincre. *L'une*, que le despotisme est peu favorable aux Lettres, que quelle que soit l'institution d'un peuple, la discipline des Armées la fait insensiblement pencher vers le despotisme, & que ces Nations si fameuses par leurs émigrations, n'eurent long-tems d'autre patrie que leurs camps. *L'autre*, que la férocité qui naît de l'exercice continuel des armes, étouffe absolument le goût des Lettres. On ne peut disconvenir que cette férocité ne produise plus de vertus militaires que la mollesse des Ecoles; mais de ce que les Lettres sont dis-

(4) *Si in Parthia natus esset, arcum infans tenderet; si in Germaniâ protinus puer tenerum hastile vibraret..... Hæc singulis disciplina gentis suæ suadet & imperat*, Senéque, Ep. 36.

paroître cette férocité, on ne doit pas conclure qu'elles soient pernicieuses. En effet, l'état de guerre n'est l'état naturel d'aucune société politique, elle ne fait la guerre que pour augmenter sa puissance; elle ne tend à cet état de puissance, que pour arriver à un état de paix; & lorsqu'elle aura atteint ce but, dès qu'elle aura un centre tranquille, ses mœurs s'amolliront nécessairement, l'aisance & le repos auront produit ce changement, avant que naisse le goût des sciences (5), & il sera heureux alors, qu'il vienne arrêter le cours de la corruption, prévenir les désordres de l'oisiveté, & faire germer des passions plus douces pour servir aux autres de frein & de contre-poids.

Cependant nous ne pouvons refuser au Législateur de l'Orient les vûes d'un grand politique, & la proscription des Lettres fut une de ses Loix. Il est donc une forme de

(5) La paix est la maîtresse, & la mere nourricière des sciences, disoit le Président de Thou à l'Université assemblée le 18 Septembre 1600. M. de Thou, Hist. Univers. l. 123.

Gouvernement où il seroit dangéreux d'introduire les Lettres? Oui, sans doute, parce qu'il peut être tel que l'élévation des ames altère le principe de sa constitution, que l'étendue des connoissances en énerve l'esprit; & que quelle que soit cette constitution, le plus grand intérêt de l'Etat qui l'a adoptée, est toujours de le maintenir dans le plus haut degré de perfection dont il soit susceptible (6).

Ainsi nous sommes forcés de reconnoître, que dans un Etat despotique *le sçavoir est dangereux & l'émulation funeste, parce que l'extrême obéissance suppose de l'ignorance dans celui qui obéit, & même dans celui qui commande* (7). Mais les sciences étant d'ailleurs utiles aux hommes, nulle difficulté à conclure que l'on

(6) C'est le premier axiome du droit politique. Valere Maxime appelle en ce sens un précepte de la plus haute sagesse, celui qu'Aristophane met dans la bouche de Periclès, qu'une République ne doit point nourrir le lion en son sein, mais qu'il faut lui obéir quand on l'a nourri. liv. 7, ch. 2, n. 7.

(7) Montesquieu, Esp. des Loix, liv. 4, chap. 3.

doit en favoriser le progrès, partout où la nature du Gouvernement n'y résiste pas, par-tout où l'ignorance n'est pas un des principaux nerfs de la Puissance politique. Et comme la vertu ne sçauroit être trop éclairée, comme l'honneur ne sçauroit avoir trop d'objets, comme dans tous les Gouvernemens modérés, les mœurs tiennent plus de l'empire de l'opinion, que de la crainte du glaive; les Lettres ne pourront jamais qu'y être avantageuses. Aussi le Duc de Sully, ce Ministre qui connut si bien toutes les causes de la ruine ou de l'affoiblissement des Monarchies, crut devoir comprendre dans le détail qu'il en donna à son maître, la négligence des Arts & le mépris des gens de Lettres (8). Cette autorité vaut seule tous les suffrages des spéculateurs.

Des inconvéniens qui peuvent résulter de la multiplicité des Colléges.

Mais il s'éleve un autre doute, & l'on demande si la politique d'un Etat ne doit pas assigner des bornes aux Etablissemens multipliés des Colleges, & jusqu'à quel point la

(8) Œconom. royal. & servit. loyal. tom. 2, chap. 44.

législation doit favoriser les moyens de s'instruire dans les Sciences & dans les Belles-Lettres?

Pour résoudre ces questions il faut partir d'un principe certain, qui est « que tous les talens ne doi-
» vent pas être développés, parce
» qu'il faudroit pour cela que le
» nombre de ceux qui les possedent,
» fût exactement proportionné aux
» besoins de la société; & que si
» on enlevoit au travail de la terre
» tous ceux qui sont plus propres à
» un autre talent, il n'en resteroit
» pas assez pour la cultiver & nous
» faire vivre (9). »

(9) J'emprunte ces termes d'un Philosophe moderne, parce qu'ils renferment une vérité évidente, quoi qu'en remontant aux principes de cette conséquence, je ne serois peut-être pas de son avis; il paroit supposer que les hommes en naissant apportent des talens décidés pour telle ou telle chose. Je serois très-porté à me ranger du parti de ceux qui soutiennent que chacun apporte en naissant une égale aptitude pour tout, & que ce qu'on appelle talent décidé, n'est que cette aptitude dirigée par le goût, & perfectionnée par l'habitude de tout rapporter, de tout voir, de tout sentir, de tout combiner relativement à ce goût. Or ce goût naît des circonstances de l'éduca-

Plus d'aiſance, plus de conſidération, & moins de peine, telle eſt la perſpective, ſouvent trompeuſe, que préſente la profeſſion des Lettres & des Arts; & quel eſt l'homme qui, ſi les voyes lui en ſont ouvertes, ne s'élancera dans cette ſphère pour abandonner une condition où la miſère & l'aviliſſement ſemblent attachés aux plus pénibles travaux?

La ſociété n'a pas ſeulement beſoin d'Agriculteurs, il lui faut encore des Soldats, des Commerçans, des Artiſans; & il eſt inconteſtable que ce n'eſt qu'après que toutes les claſſes de Citoyens néceſſaires ſont remplies, que celle des Lettrés peut ſe groſſir ſans porter préjudice à l'Etat. Il eſt donc des précautions à prendre pour aſſurer à ces différens emplois autant de bras que le bien public l'exige; mais quelles ſe-

tion, de la premiere impreſſion des objets extérieurs, des premieres affections accidentelles de l'ame. *Meo quidem judicio, vix ulla eſt diſciplina ad quam hominis ingenium, non docile naſcatur.* Eraſm. de puer. Inſtit. Mais une note n'eſt pas faite pour traiter cette queſtion.

ront ces précautions? C'eſt ce qu'il faut déterminer.

En quelques Pays il eſt ordonné à chacun de *reſter dans ſa profeſſion, & de la faire paſſer à ſes enfans: ces Loix peuvent être utiles dans les Etats deſpotiques* (10); mais elles ſeroient pernicieuſes dans une Monarchie, parce qu'elles anéantiroient l'émulation, qui eſt le reſſort de ce Gouvernement, & que toute prohibition de s'aggrandir & de s'élever, eſt directement oppoſée à l'eſprit de ſa conſtitution. Ce n'eſt donc pas en gênant la liberté, mais en reſſerrant les moyens; ce n'eſt pas en exigeant, mais en néceſſitant ce que l'on ſe propoſe, que l'on doit chercher un remede au progrès exceſſif des Lettres. Il y en auroit un infaillible s'il n'étoit extrême; ce ſeroit de ſupprimer tous les Etabliſſemens de Cours gratuits d'Etudes. Contentons-nous de leur aſſi-

(10) Eſpr. des Loix, l. 20, ch. 20. L'Auteur examine ſi les Arts peuvent gagner à devenir héréditaires, & il décide que non, parce que l'on fait toujours mieux ſa profeſſion quand on eſpere d'en ſortir en y excellant.

gner des bornes, & nous aurons le juste milieu.

Les Lettres sont faites pour l'aisance, mais ce n'est pas par cela seul qu'elles sont une occupation honnête pour ceux qui seroient assez riches pour être oisifs, qu'il importe de les favoriser. Si une partie de ceux qui y sont initiés, par une suite de cette intempérance si naturelle à l'homme en toutes choses (11), n'ont d'autre objet que de satisfaire leur goût, sans destiner à la société aucune part au fruit de leurs travaux; il est cependant vrai de dire que le plus grand nombre ne cherche à acquérir des connoissances que pour remplir des fonctions civiles; que le plus grand nombre, comme dit Montagne, ne cherche les sciences que comme un moyen de s'enrichir (12). Et où prendrions-nous pour repeupler cette classe de Citoyens qu'occupent nos infirmités? où prendrions-nous ces Minis-

(11)... *Ut omnium rerum, sic litterarum quoque intemperantiâ laboramus.* Sen. Ep, 106. L'Escrivaillerie est symptôme d'un siécle débordé. Montagne, liv. 3, ch. 9.

(12) Essais de Montagne, liv. 1. ch. 24.

tres subalternes de la Justice, espèce de gens trop nombreuse peut-être, mais qui sera nécessaire tant qu'il y aura une propriété & des passions? où prendrions-nous des hommes plus nécessaires encore, des Pasteurs pour nos campagnes, & des Précepteurs pour nos enfans, s'il n'y avoit pas un Cours gratuit d'Etudes qui mette ceux qui cherchent à s'élever, en état de remplir ces places qui seroient infailliblement dédaignées par ceux qui auroient pu subvenir aux frais immenses de l'éducation domestique?

Au surplus, on ne doit pas craindre que les Colleges portent le moindre préjudice à l'Agriculture, tant qu'ils ne seront établis que dans les Villes, parce qu'on ne peut appeller Cours gratuit d'Études, celui qu'il faut venir chercher dans des Pensions dispendieuses. Tout ce que l'on pourroit dire, est que les Colleges épuisent prématurément la classe des Artisans qui se fournit aux dépens de celle consacrée aux travaux rustiques. Mais si on examine de plus près cette progression, on verra qu'il sort très-peu de gens des

Villages pour venir exercer dans les Villes des Arts méchaniques ; un certain orgueil de condition qui pourroit être plus favorisé, & les frais considérables des Apprentissages & Maîtrises, suffiront toujours pour les arrêter ; ce sont les avantages qu'ils trouvent à servir, qui les attirent, & quand ils ont goûté de la mollesse, il est tout simple qu'ils cherchent à se fixer dans les lieux où elle séjourne : voilà la véritable cause de la dépopulation de nos campagnes, & la seule à laquelle il faut s'attacher si l'on veut faire cesser ces émigrations continuelles de nos Cultivateurs dans les anti-chambres d'un riche Rentier, qui fait gloire de les nourrir oisifs.

Tout l'inconvénient des Cours gratuits se réduit donc à la trop grande facilité qu'ils peuvent donner aux Artisans des Villes, de renoncer à la profession de leurs peres pour embrasser celle des Lettres ; mais s'ils n'en seroient pas moins perdus pour les opérations de l'Agriculture, s'il n'est pas plus difficile de les enroller pour l'armée après quelques années d'Etudes ; si la

plûpart de ceux qui y entrent, en sortent avant le terme pour reprendre l'état de leurs peres (13) ; si ceux qui persévérent ne le font pour l'ordinaire qu'à raison d'un goût & d'un talent décidé, qu'on ne peut trop encourager quelque part qu'il se trouve ; enfin s'il importe, comme nous l'avons vu, qu'il y ait des gens de cette sphère qui s'adonnent aux Lettres, on conviendra sans peine que ce n'est pas une considération assez puissante pour faire supprimer les Ecoles gratuites.

Ainsi les seules regles que je pense que l'on doive établir à cet égard,

(13) C'est un usage de presque tous les Artisans des Villes, d'envoyer leurs enfans au College seulement pour passer quelques années, & dans le dessein de les retirer après un certain tems. Comme ils profitent peu pour eux, & qu'ils peuvent beaucoup nuire aux autres par rapport aux vices de leur première éducation, on doit réprimer cet abus autant que faire se pourra, sans néanmoins gêner la liberté, c'est-à-dire les admettre sans distinction, mais renvoyer tous ceux qui y sont venus avec ces dispositions, lorsqu'ils n'auront pas des mœurs exemplaires, ou une capacité suffisante.

sont, 1°. de supprimer la premiere Classe, que l'on appelle la Sixiéme, dans tous les Colleges des petites Villes; parce qu'en reculant l'Education publique, on rendra celle qui la précede plus nécessaire & plus coûteuse, & l'on forcera ceux qui y viennent, moins pour y prendre de l'instruction, que pour y trouver de l'occupation, à se livrer tout de suite à des travaux plus conformes à leurs états. 2°. De n'établir en chaque Province qu'un seul grand College (14) pourvu de tous les secours possibles, auquel tous les Colleges des petites Villes puissent ressortir, si l'on peut ainsi parler, c'est-à-dire envoyer ceux de leurs Ecoliers que la dignité de leur état, la situation de leur fortune, ou des dispositions heureusement éprouvées appellent à des connoissances plus étendues dans les hautes sciences. A

(14) On peut dire des Lettres & de l'Enseignement, ce que M. de Sully disoit du Commerce : Il convient qu'il y ait un centre principal, sans cependant sacrifier toutes les autres Villes au bien-être de la Capitale. Œconom. royal. Projet des Canaux pour la jonction des deux Mers.

cet effet il seroit indispensable d'y joindre un Pensionnat qui seroit tenu de l'autorité du Gouvernement, sous l'inspection d'un Principal & sous la conduite de plusieurs Préfets. Nécessité d'un Pensionnat.

Par ce moyen on pourroit se flatter d'augmenter l'émulation en rassemblant plus d'émules, de favoriser l'instruction de la Jeunesse sans préparer les abus de l'excès, de rendre une Capitale florissante, de voir élever les enfans dans leur patrie, la plûpart sous les yeux de leurs peres, les autres sous les yeux des Magistrats, de les placer dans le point de correspondance de toutes les affaires de la Province; enfin d'y augmenter réellement la consommation des denrées & l'espece numéraire, soit en y attirant les Etrangers par la réputation des Maîtres & l'excellence de ces Etablissemens, soit en y conservant les sommes qu'un grand nombre de ses habitans exportent pour l'éducation de leurs enfans.

La nécessité des Ecoles gratuites reconnue, il est tems de s'occuper plus particulierement de leur objet,

Nous sommes loin de ces tems de Barbarie où les Colleges, établis par des Moines, sembloient n'avoir d'autres vues que de former des Sujets pour le Cloître, de les armer de la scholastique contre les erreurs que la scholastique même avoit enfantées, & de réunir aux droits que donne le Sacerdoce sur les consciences, ceux que le sçavoir acquiert sur les esprits; cependant la plûpart de nos Colleges conservent encore aujourd'hui les vices de cette première création. L'un des plus grands Ministres que la France ait eu (le Duc de Sully) avoit senti la nécessité d'une réforme dans l'Education publique, sur-tout de la Noblesse, & cet article important avoit une place désignée dans le cabinet politique, où sous les yeux d'un grand Roi l'esprit d'ordre devoit former une collection des plus sublimes idées de la Législation (15).

Il semble, ajoûte l'Editeur de ces Mémoires, & son témoignage ne peut être suspect, (16) » il semble,

(15) Œconom. royal. & serv. loyal. t. 3, chap. 31.

(16) Mémoires de Sully mis en ordre par M. D. L. tom. 7, liv. 26, not. 15. Le Compilateur, dont l'ouvrage est d'ailleurs très-estimé, a été convaincu de la plus grande partialité pour les Jésuites, & d'avoir supprimé & altéré tout ce qui se trouvoit à leur désavantage dans les Mémoires originaux. Voyez Observations sur la nouv. Edit. des Mem. de M. de Sully, imprimées à la Haye en 1747.

» à la maniere dont on éleve tous les » enfans indifféremment, que nous » ne connoissions d'autre méthode » que celle qui conduit à faire des » Prêtres & des Théologiens. Le » Latin & le Grec, une Rhétorique » qui n'est propre qu'à dépraver le » goût, & à rendre l'esprit faux, un » cours de Philosophie où, dans le » long espace de deux années, l'on » n'apprend presque que des choses » si séches, si rebutantes, si frivoles » & si inutiles, qu'il faudroit mettre » autant de tems à les oublier, si la » forme & la langue dans laquelle » on les montre ne produisoient pas » d'elles-mêmes cet effet..... Voilà » à quoi se réduit cette méthode. »

Si c'est un vice essentiel dans l'institution d'un Collége d'avoir pour but unique de préparer des sujets à

l'Etat Eccléſiaſtique. (17) Il n'y auroit pas moins d'inconvéniens de faire tomber ſon objet ſur toute autre profeſſion ; & c'eſt en cela que l'éducation qu'il ſe propoſe doit avoir une ſin & des moyens abſolument différens de l'éducation domeſtique. Un Gouverneur rempliroit mal ſa tâche, s'il ſe bornoit à élever un enfant, ſans égard pour ſa naiſſance, pour la place qu'il doit remplir, pour la fortune dont il jouira, pour ſes inclinations, pour ſes goûts particuliers; s'il ſuivoit le même plan pour celui qui doit ſervir dans les armées, ou ſuccéder aux dignités de ſon pere dans la Magiſtrature, pour le fils d'un Seigneur ou le fils d'un Bourgeois. Au contraire l'Education publique ne doit mettre entre eux aucune diſtinction, ni pour les mœurs ni pour la doctrine; car la

(17) M. Rollin fait de la Religion un troiſiéme objet d'inſtruction. Cette diviſion me ſemble ſuperflue, car ou l'on conſidere la Religion comme la ſcience des devoirs du Chrétien, comme une regle poſitive de conduite, & elle rentre dans la claſſe des mœurs : ou on la conſidere comme théorie, comme la ſcience du Théologien, & elle fait partie de l'enſeignement.

moindre exception ne manque jamais d'affoiblir la diſcipline, & l'attention particuliere pour quelques-uns eſt toujours aux dépens du général. Comme ces Ecoles ſont ouvertes à tous, il faut les rendre utiles à tous, & pour cela ne pas avoir plus en vue de former un Magiſtrat qu'un Prêtre, un Guerrier qu'un Commerçant, un Philoſophe qu'un Artiſte.

Il eſt des ſciences qui n'appartiennent ſpécialement à aucun état, & qui appartiennent à tous, que tout le monde par conſéquent doit s'empreſſer d'acquérir, même ſans deſtination ; & ſur ce fondement, on paroît exiger aujourd'hui des Ecoles publiques, de rendre ceux qui les fréquentent parfaitement inſtruits dans tous ces différens genres. *C'eſt un préjugé de ce ſiécle, de vouloir faire à quinze ans des Mathématiciens, des Phyſiciens, des Moraliſtes, des Orateurs, tandis qu'on le devient à peine à quarante.* (18) Je ſuis loin d'avouer

(18) Apolog. de l'Inſtit. ch. de l'Education de la Jeuneſſe. Je crois devoir faire ici une remarque bien capable de détruire toute prévention qui pourroit encore ſub-

un semblable préjugé, dont le plus simple raisonnement suffit pour démontrer l'erreur; parce qu'il est de principe, que dans l'Education publique, les leçons doivent être proportionnées aux forces & à la capacité du plus grand nombre; & qu'il est notoire que l'aptitude du plus grand nombre ne s'accordera jamais avec l'ambition de faire autant de Sçavans qu'il y a d'Ecoliers. Mais qui pourroit ne pas appercevoir l'extrême distance d'une pareille prétention aux vûes judicieuses de l'Abbé Gedoin, d'étendre l'éducation des enfans, *resserrée par l'ancienne routine dans une sphere extrêmement étroite*, de leur ouvrir une carriere

sister en faveur des anciens Colleges, fondée sur la multitude des grands hommes qui en sont sortis. On vient de voir comment s'exprime un de leurs Partisans sur le fruit qu'on en peut retirer; un autre Défenseur de la même cause a dit, *qu'on ne peut guère rapporter des Colleges que le goût de l'Étude & l'Art d'étudier.* Tous les deux cependant prétendent justifier leur méthode, parce qu'elle a formé les Condé, les Bossuet, les Seguier, les Montesquieu, les Corneille, &c. Quelle inconséquence! Qui ne sçait d'ailleurs que les génies s'élevent tout seuls?

plus vaste, & de rendre par là les Colléges plus utiles à la Jeunesse pour les différentes professions auxquelles elle est appellée. Loin qu'il y ait de l'inconvénient à partager l'esprit de la multitude sur trop d'objets, dès que l'on n'aura point pour but de les approfondir au-delà de ce que l'âge, les facultés des disciples, & le tems des études le permettront, cette diversité ne pourra que leur être avantageuse, en soulageant l'attention & en entretenant le goût par la variété (19): *elle servira aux Maîtres à développer les talens de leurs Elèves, & aux Elèves à se fixer à celui pour lequel la nature leur donne plus de dispositions & d'attraits.* (20)

Ainsi l'on pourroit dire en général, que comme on doit apprendre aux enfans, par rapport aux mœurs, ce qu'ils doivent pratiquer toute

(19) *Adeo facilius est multa facere quam diu.* Quintil. l. 1, ch. 12. *Non enim crescet, sed dividetur, qui sub uno miscebatur labor.* Id. l. 2, ch. 1. *Les enfans étudient plus volontiers deux heures durant quatre matieres différentes, qu'une seule pendant une heure.* M Fleury, Traité des Etud. n. 35. Voyez M. Rollin, l. 1, ch. 1, art. 4.

(20) Mem. de Sully, *loco citato.*

leur vie, on doit, par rapport à l'enseignement, leur donner les élémens de tout ce qu'ils doivent sçavoir étant hommes : or ce qu'ils doivent sçavoir se peut considérer sous deux points de vue; l'un regarde ce qui est essentiel aux différens états, aux différens emplois de la Société; l'autre embrasse toutes les choses qui ne sont qu'accidentellement utiles aux fonctions civiles, mais qu'il n'est permis à personne d'ignorer absolument, quoiqu'on ne les exerce ni ne les professe en aucun tems; toutes ces connoissances, qui ornent le talent lors même qu'elles lui sont étrangères, qui sont satisfaisantes pour celui qui les posséde, & dont il se fait un si grand commerce dans l'usage de la vie, que l'on auroit souvent à rougir de ne les avoir pas. Telles sont les notions communes de la Physique, de la Géométrie, de la Géographie, de la Chronologie & de l'Histoire.

Entre plusieurs raisons qui concourent à prouver que le tems de la jeunesse est le seul où l'on doive se proposer d'acquérir ces connoissances; je n'en rapporterai que deux,

qui me paroissent décisives; c'est que sans elles il n'est pas possible qu'un jeune homme porte un jugement solide sur le parti qu'il doit prendre au sortir des Ecoles; & qu'une fois qu'il aura fixé son choix, il est très-probable que faute de tems, d'intérêt ou de goût, il négligera tout ce qui n'y aura pas un rapport immédiat. Heureux si la vicissitude des événemens ne le met pas dans le cas de gémir de son ignorance & de chercher à s'instruire dans un tems où il ne devroit être occupé qu'à jouir de ce qu'il sçait. (21)

D'après ces réflexions, il est aisé de voir combien ce seroit manquer de justesse, que d'appliquer aux Colléges, qui sont établis pour tous, le reproche que l'on feroit à un particulier de tout embrasser; & c'est par les mêmes principes que l'on doit apprécier le sistême de ces peres, qui follement économes des facultés de leurs enfans, semblent, ainsi que

(21) *Quemadmodum omnibus annis studere honestum est, ita non omnibus institui : turpis ac ridicula res est elementarius senex.* Sen. Ep. 36.

les Artisans, ne les envoyer aux Ecoles publiques, que pour leur faire perdre avec moins de désordres le tems de la premiere jeunesse, & défendent expressément aux Maîtres de leur enseigner aucune des choses qui ne sont pas essentielles à l'état qu'ils leur destinent (22); comme si les enfans suivoient toujours les vœux de leurs parens à cet égard; comme si la fortune ne pouvoit y apporter aucun changement; comme s'il étoit indifférent de ne pas profiter d'un âge qui n'a pas un emploi déterminé. Les grands hommes de l'antiquité étoient bien éloignés de cette façon de penser, ils n'avoient garde de dire à leurs enfans, *qu'ils ne vouloient point faire d'eux des Docteurs, parce qu'ils sentoient qu'un tel*

(22) Lorsque M. Locke conseille à un pere de déclarer, en mettant son fils au Collége, qu'il ne veut pas en faire un Orateur, ou un Poëte latin, ce n'est pas qu'il veuille le dispenser d'apprendre cette Langue, c'est un prétexte qu'il lui fournit pour obtenir des Maîtres de ne point l'assujettir à la méthode vicieuse des compositions. Cela est si vrai qu'il lui fait annoncer en même tems, *qu'il souhaite qu'il puisse bien entendre les Auteurs latins.* §. 175. Educ. des Enf.

discours étoit capable de ruiner tout le fruit de leurs études, d'étouffer & d'éteindre à jamais dans leur esprit toute ardeur d'émulation. (23)

Concluons donc que l'objet d'un Collége, par rapport à l'enseignement, n'est ni, comme on se le proposoit autrefois, de former des Moines & des Prêtres, ni, comme quelques-uns l'imaginent, de contenir la Jeunesse & de délivrer les peres d'une vigilance pénible, ni comme on paroît l'ambitionner aujourd'hui, de faire des sçavans, mais d'offrir aux jeunes gens le spectacle des Arts & des sciences, pour exercer leur application, former leur jugement & développer leurs goûts & leurs talens, de leur ôter les épines de l'étude en leur donnant la clef des langues, d'épargner à la saison de l'imagination l'aridité rebutante des préceptes, par ce moyen, de préparer aux uns une occupation agréable & honnête dans les loisirs de l'aisance; à ceux-ci, les moyens d'acquérir les connoissances nécessaires

(23) Traité des Etud. de M. Rollin, L. 6, p. 2, ch. 3.

aux fonctions dont ils seront chargés ; à ceux-là, les ressources du sçavoir ; & pour tout dire en moins de mots, de leur donner à tous les élémens des sciences qu'ils auront à cultiver, & des notions suffisantes de celles qu'ils ne cultiveront pas.

Project d'une Faculté d'Arts.

Enfin l'on peut comprendre dans la définition générale des objets d'un Collége, celui de faire jouir les Etudians des titres, honneurs, priviléges & autres effets civils attachés à la profession des Lettres, en leur conférant les dégrés des sciences dont ils ont suivi les leçons pendant le tems prescrit par les Ordonnances. Mais toutes les Villes du Royaume, toutes les Capitales même des Provinces ne doivent pas aspirer à voir ériger leurs Colléges en Universités, parce que les reproduire en tant de lieux, ce seroit trop affoiblir celles qui existent, ce seroit partager leur gloire & leur ôter une partie des avantages qui sont intimement liés à leur célébrité, & qu'il est d'ailleurs constant que rien n'appauvrit l'émulation comme de diviser les Emules & multiplier les Ecoles.

Il faut convenir cependant que ces

regles peuvent souffrir quelques exceptions (24). Autant la multiplicité des Facultés de Théologie & de Médecine seroit peu favorable, peut-être même inutile & souvent pernicieuse aux progrès de ces sciences, autant il seroit à souhaiter qu'il plût à Sa Majesté établir une Faculté d'Arts dans les Villes où l'on a jugé nécessaire une Faculté de Droit ; ce sont les mêmes motifs pour l'une & pour l'autre : je veux dire, le grand nombre des Citoyens qui aspirent aux grades qu'elles donnent, les frais immenses qu'il en coûte pour les aller prendre hors de sa Province, & le danger d'éloigner les enfans de la vigilance paternelle (25). Ajoûtons à ces considérations, que tous les jeunes gens à qui, pour l'état qu'ils embrassent au sortir des Colléges, il importe d'être reçus Maîtres-ès-Arts, ne seroient plus obligés de perdre deux ans à recommencer pour la forme un cours d'Etudes qu'ils auroient déjà faites. Il n'est pas

(24) Voyez la note 14 de ce paragraphe.

(25) Préambule de l'Edit du mois de Décembre 1722, portant création d'une Faculté de Droit pour la Bourgogne.

besoin de dire combien d'autres avantages les Professeurs, les Ecoles & les Éleves retireroient de cet établissement. Ainsi de ces deux Facultés réunies, se formeroit une Université qui, sans faire ombrage à la fille aînée de nos Rois, seroit un très-grand soulagement pour la Province, & un précieux ornement pour la Capitale. (26)

C'est le vœu que j'ose aujourd'hui former pour ma patrie; persuadé que si tous les Ordres l'appuyoient de leurs suffrages, si le Corps de la

(26) Voyez sur l'utilité & même la nécessité d'une Faculté d'Arts dans un grand Collége, le Mémoire du Bureau de Rennes par M. Lemeur du 3 Juin 1762, p. 30; les Comptes rendus par MM. les Commissaires du Parlement de Paris, des Colléges de son Ressort, & notamment ceux de MM. Rolland & DelAverdy pour le Collége de Moulins, page 167, & celui de Langres, page 179; l'Arrêt du Parlement de Provence du 10 Mai 1763, page 3; l'art. 18 des Représentations du Parlement de Bretagne, du 20 Avril 1763; enfin, l'Arrêt du Parl. de Paris du 3 Sept. 1762, qui préjuge *que les Colléges* de son Ressort, *ou du moins la majeure partie d'iceux*, doivent *correspondre dans la suite aux Universités, soit par des affiliations, soit par autres moyens.*

Magistrature jugeoit à propos de le porter aux pieds du Trône, notre auguste Monarque se porteroit par un effet de sa bienveillance à accorder à leur zèle les Lettres nécessaires à l'accomplissement de ce projet.

Après avoir déterminé en général l'objet que l'on doit avoir dans l'établissement d'un Collége, il faut s'occuper des moyens de le remplir, soit en indiquant les objets particuliers de l'enseignement, soit en en prescrivant la méthode. Je réunirai ces deux articles sous le même Paragraphe; mais comme l'âge des Disciples doit beaucoup influer sur la forme de l'instruction, comme le choix des Maîtres peut apporter beaucoup d'obstacles ou de facilité à l'exécution du plan que je propose, il est indispensable de traiter préliminairement ces deux questions.

§. III.

De l'âge où doit commencer l'Education publique.

IL y a des enfans d'un génie précoce qui conçoivent, qui retiennent tout ce qu'on leur enſeigne avec une facilité qui ſurprend. Il y en a au contraire qui ne font les premiers pas qu'avec une lenteur & des difficultés qui effrayent. Je ne m'occuperai ici ni des uns ni des autres, parce que ces deux extrêmes ſont dans l'exception du commun des hommes; & que s'agiſſant d'un Etabliſſement public, on ne doit avoir en vue que le plus grand nombre. Je me contenterai d'obſerver en paſſant, que comme à l'égard des premiers, il eſt quelquefois néceſſaire de tempérer cette ardeur ~~au travail~~, cette avidité d'inſtructions, ſi l'on ne veut faire mûrir le fruit aux dépens d'un trop foible arbriſſeau; il eſt toujours plus prudent, à l'égard des derniers, d'attendre le dévelop-

pement tardif de leurs organes, que de riſquer, en forçant leurs diſpoſitions, de leur imprimer pour l'étude une averſion qu'ils perdroient difficilement par la ſuite. (1)

Pour les enfans qui rentrent dans la claſſe ordinaire, il y a eu, ſelon les tems, divers uſages; il y a encore aujourd'hui diverſité d'opinions ſur l'âge où doit commencer l'éducation publique. Juſques ſur la fin du ſeiziéme ſiécle, un Ecolier paſſoit pour avoir fait des progrès rapides, lorſqu'il entroit en Philoſophie à vingt ans; il étoit rare que l'on ſe préſentât aux baſſes Claſſes avant quinze ans (2); & de nos jours cette époque eſt devenue celle de la ſortie des Colléges, le gout dominant paroît être d'avancer les études; laquelle de ces méthodes eſt la plus avantageuſe? N'y a-t-il point excès

(1) *Id primis cavere oportebit ne ſtudia, qui amare nondum poteſt, oderit, & amaritudinem ſemel perceptam etiam ultrà rudes annos reformidet.* Quintil. Inſtit Orat. L. 1, ch. 1. *Cui ingenium deerit, non magis hæc ſcripta ſunt, quàm de agrorum cultu ſterilibus terris.* Ibid proœm.

(2) V. Dictionn. hiſt. de Bayle, art. Fernel Rem. H.

dans l'une & l'autre? Quelle doit être le point de séparation de l'Education publique avec l'Education domestique? C'est ce que le partage des avis sur cette matiere me donne lieu d'examiner.

Dans l'hypotèse d'un Collége établi, il n'est point d'autres regles à prescrire aux parens pour déterminer le tems où ils doivent envoyer leurs enfans aux Ecoles, que de discerner s'ils sont assez forts pour en supporter la fatigue, assez dociles pour en suivre la discipline, assez avancés pour profiter de l'enseignement. Toutes ces questions trouvent leur solution dans des circonstances personnelles, dans des motifs particuliers dont les peres seuls peuvent être Juges.

Dans l'hypotèse d'un Collége à établir, il y a trois choses à considérer: *La premiere*, à quel âge on peut raisonnablement présumer cette force, cette docilité, cette capacité? *La seconde*, en quel tems il convient de s'occuper, & d'apprendre ce qui appartient essentiellement à l'Education publique? *La troisiéme*, à quel âge il importe d'avoir fini le cours

des Etudes scholastiques? Parcourons successivement ces trois objets.

I. A ne consulter que l'intérêt de la santé des enfans, il est constant que l'Education publique ne sçauroit commencer de trop bonne heure pour ceux qui sont bien constitués, parce qu'on ne peut de trop bonne heure tenir leur vigueur en haleine, exercer leur adresse, les durcir à la fatigue, & les accoutumer à l'intempérie des saisons. Ce sont autant de préceptes de l'éducation physique, préceptes durs pour des meres tendres, préceptes de pure spéculation pour des Gouverneurs complaisans ou amolis, conséquemment toujours négligés dans l'intérieur des maisons, & dont la loi de l'assiduité, le retour fréquent des occasions, le goût même de la dissipation, naturel aux enfans, maintiendront perpétuellement l'observation dans les Ecoles publiques.

La docilité est chez les hommes le fruit de la raison & de la réflexion, elle est dans les enfans l'ouvrage de la nature & du sentiment; c'est l'instinct de leur foiblesse qui leur donne cette disposition à se laisser conduire,

que l'on ſera toujours ſûr de rencontrer en eux, lorſqu'une pernicieuſe indulgence n'en aura point altéré le principe dès le berceau, & que l'on n'exigera de leur âge, que ce qu'on peut en attendre. Or il eſt acquis, par l'expérience journaliere, que la plûpart des enfans au-deſſus de ſept ans peuvent ſoutenir, en deux tems, plus de cinq heures par jour de contrainte & d'application aux choſes les moins agréables, enſeignées de la maniere la plus rebutante : que ſera-ce ſi l'on parvient à les attacher par les objets, à les ſoulager par la méthode.

Quant à la capacité, ſi l'on entend par ce mot, cette ouverture, cette intelligence, que produiſent les facultés de l'ame par la force de la ſeule nature, ſans aucun ſecours de l'art, on peut ſans erreur en fixer l'époque pour le commun des hommes, à cet âge que l'on appelle vulgairement l'âge de raiſon. Si l'on entend au contraire cette capacité qui ſuppoſe déja de l'étude, qui eſt le fruit d'un commencement d'inſtruction, le nombre des années ne peut plus alors la faire préſumer ;

comme elle eſt relative à un objet quelconque, il faut déterminer le terme de ſon rapport, pour évaluer le tems qui peut ſuffire à l'acquerir. Ainſi il faudra plus de tems & de travail pour ſe rendre capable d'entrer en Rhétorique qu'en Humanités. Mais les élémens des Langues devant être tellement l'objet d'enſeignement des premieres Ecoles d'un Collége, que ceux qui n'y ſont initiés en aucune maniere, puiſſent inſenſiblement regagner le niveau de ceux qui y ont déja fait quelques progrès, pour marcher enſuite du même pas ; toute la préparation que ces premieres Claſſes exigent de l'éducation domeſtique, ſe réduit à apprendre aux enfans à lire & à écrire bien & facilement (3), à exer-

(3) Il y a bien long-tems que l'on recommande d'apprendre cela aux enfans par forme de jeu. Locke conſeille de ſe ſervir de dez pour apprendre l'alphabeth, & de caracteres rouges, que l'on fait recharger d'encre pour l'écriture. Il raconte des effets merveilleux de cette méthode. §. 154 & 163 *de l'Educ.* Avant lui, Quintilien avoit preſcrit la même choſe en d'autres termes : *Quod eſt notum, irritandæ ad diſcendum infantiæ gratiâ, eburneas etiam litterarum formas*

cer leur mémoire, & diriger leur application, par quelques sentences courtes, agréables & utiles, à les familiariser enfin avec la méthode des Ecoles auxquelles on les destine. Toute cette besogne ne demande, comme l'on voit, ni beaucoup de tems, ni beaucoup de travail; & c'est encore d'après l'expérience, que je conclurai que l'on peut se flatter d'atteindre aisément ce but dans l'espace de six à huit ans (4).

II. Je passe à la seconde considération, & je dis que soit que l'on consulte l'intérêt des mœurs, soit que l'on ait en vue le bien de l'enseignement, & ce sont les deux objets essentiels de l'Education publique, on trouvera plus d'avantages à en avancer l'époque qu'à la retarder. A l'égard des mœurs, cette vérité est une conséquence des principes établis dans le Paragraphe premier,

in lusum offerre ... celeriùs ac sæpiùs sequendo certa vestigia firmabit articulos (puer), neque egebit adjutorio, manum suam manu super impositâ regentis. L. 1, ch. 1.

(4) M. Fleury place aussi cette partie de l'éducation depuis six à huit ans. *Choix des Etudes, n. 35.*

parce

parce que s'il est reconnu que les enfans apportent plus de vices qu'ils n'en reçoivent dans les Ecoles publiques, il sera nécessaire d'en conclure, que plus ils y viendront tard, plus ces vices seront multipliés & opiniâtres, & qu'on ne peut s'y prendre trop-tôt pour déraciner ces impressions, & changer ces habitudes de l'éducation domestique: ajoutons que la sociabilité est l'ame de toutes les vertus morales; que s'il faut commercer avec les hommes pour sentir la nécessité, la réciprocité de ces vertus, le meilleur moyen pour en donner le pli aux enfans, est la société de leurs semblables; que les manieres font une partie essentielle des mœurs, qu'elles en supposent les principes, qu'elles en étendent la pratique aux plus petites choses, que par l'usage continuel elles en assurent la stabilité; & que de même qu'il n'est qu'un tems pour les prendre irrévocablement, il n'est que l'exemple de la multitude pour les donner sages & uniformes (5):

(5) V. Locke, §. 146; la Bruyere, ch. 5 de la Société; & Quintil. ch. 2. L. 1. *de Inst. orat.*

cer leur mémoire, & diriger leur application, par quelques sentences courtes, agréables & utiles, à les familiariser enfin avec la méthode des Ecoles auxquelles on les destine. Toute cette besogne ne demande, comme l'on voit, ni beaucoup de tems, ni beaucoup de travail; & c'est encore d'après l'expérience, que je conclurai que l'on peut se flatter d'atteindre aisément ce but dans l'espace de six à huit ans (4).

II. Je passe à la seconde considération, & je dis que soit que l'on consulte l'intérêt des mœurs, soit que l'on ait en vue le bien de l'enseignement, & ce sont les deux objets essentiels de l'Education publique, on trouvera plus d'avantages à en avancer l'époque qu'à la retarder. A l'égard des mœurs, cette vérité est une conséquence des principes établis dans le Paragraphe premier,

in lusum offerre... celeriùs ac sæpiùs sequendo certa vestigia firmabit articulos (puer), neque egebit adjutorio, manum suam manu super impositâ regentis. L. 1, ch. 1.

(4) M. Fleury place aussi cette partie de l'éducation depuis six à huit ans. *Choix des Etudes, n. 35.*

parce

parce que s'il est reconnu que les enfans apportent plus de vices qu'ils n'en reçoivent dans les Ecoles publiques, il sera nécessaire d'en conclure, que plus ils y viendront tard, plus ces vices seront multipliés & opiniâtres, & qu'on ne peut s'y prendre trop-tôt pour déraciner ces impressions, & changer ces habitudes de l'éducation domestique: ajoutons que la sociabilité est l'ame de toutes les vertus morales; que s'il faut commercer avec les hommes pour sentir la nécessité, la réciprocité de ces vertus, le meilleur moyen pour en donner le pli aux enfans, est la société de leurs semblables; que les manieres font une partie essentielle des mœurs, qu'elles en supposent les principes, qu'elles en étendent la pratique aux plus petites choses, que par l'usage continuel elles en assurent la stabilité; & que de même qu'il n'est qu'un tems pour les prendre irrévocablement, il n'est que l'exemple de la multitude pour les donner sages & uniformes (5):

(5) V. Locke, §. 146; la Bruyere, ch. 5 de la Société; & Quintil. ch. 2. L. 1. *de Inst. orat.*

ajoutons enfin qu'il est une infinité de devoirs qui n'ont de force que par les mœurs; or l'empire des mœurs n'est fondé que sur l'imitation & les habitudes que l'on en contracte dès l'âge le plus tendre. C'est sur ce fondement que, comme je l'ai déja remarqué, l'un des plus grands Législateurs de l'Antiquité vouloit que les enfans commençassent dès l'âge de sept ans à vivre, étudier & jouer en commun, & qu'il regardoit ce moyen comme l'un des plus efficaces pour gouverner un Etat, moins par les loix que par les mœurs.

Si ce premier âge est important pour les mœurs, pourquoi seroit-il inutile pour les Lettres, dont les commencemens dépendent plus de la mémoire que de toute autre faculté (6)? En vain diroit-on que les enfans n'ont alors, avec l'usage encore imparfait de leurs sens, que la perception des idées qui sont liées immédiatement à leurs sensations; pour se convaincre du contraire,

(6) *Cur non pertineat ad Litteras ætas quæ ad mores jam pertinet? .... Initia Litterarum solâ memoriâ constant, quæ in parvis tenacissima.* Quintil. L. 1, ch. 1.

il n'est pas besoin d'en aller chercher des exemples dans l'Histoire merveilleuse des Enfans illustres, il ne faut qu'observer ce que font tous les jours les enfans, lors même qu'ils ne parlent pas encore : ils apprennent une Langue qu'ils parleront » bien-tôt plus exactement, que les » Sçavans ne sçauroient parler les » Langues mortes... Il est vrai que » le tempérament de leur cerveau » leur donne une admirable facilité » pour l'impression des images; mais » quelle attention d'esprit ne faut-il » pas pour les discerner, & les attacher chacune à son objet? (7)

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on objecte que des enfans n'ont ni l'appréhension nécessaire, ni une patience suffisante au travail, pour s'appliquer aux Lettres, & qu'ils apprendroient facilement en une année de leur jeunesse toutes les choses dont on fatigue sans fruit leur enfance : ainsi le penserent Hésiode,

(7) M. de Fenelon, Educat. des Filles, ch. 3. *Id vel hoc argumento, patet quòd intrà biennium quàm verba rectè formare potuerunt, quamvis nullo instante omnia ferè loquuntur.* Quintil. L. 1. ch. 1.

Eratosthene, & plusieurs autres; mais ce grand Maître en l'art de former l'Orateur, Quintilien, discute les raisons de leurs opinions, & prenant pour guides les vrais principes de l'enseignement & le flambeau de l'expérience, il décide qu'il est beaucoup plus avantageux de ne perdre aucun tems, parce que l'on acquiert à l'adolescence tout celui que l'on prend sur l'âge qui la précede (8). Loin donc qu'il trouve de l'inconvénient à commencer l'instruction des enfans dès cet âge tendre, il pense au contraire que le besoin d'occupation, la facilité d'apprendre, la flexibilité de leurs organes, la nature de leur esprit, qui semble moins s'attacher avec effort, que se prêter à une impression passive, la tenacité de leur mémoire, la patience au travail, plus naturelle à l'enfance qu'à la jeunesse, enfin la difficulté de s'appliquer aux élémens des Langues quand on commence à raisonner, sont autant de motifs qui

(8) *Meliùs autem qui nullum tempus vacare curâ volunt..... quantum in infantiâ præsumptum est temporis, adolescentiæ acquiritur.* Quintil. L. 1, ch. 1.

indiquent la nécessité de cette méthode (9). Après lui, M. Fleury, en son excellent Livre du Choix des Etudes, parlant de la Grammaire, des Langues, du Grec, du Latin & de l'Allemand, ne craint point d'avancer *qu'il est bon de les commencer dans cet âge depuis huit à neuf ans jusqu'à douze* (10). Et le judicieux Locke, ce Philosophe des enfans, qui semble s'être attaché particuliérement à dégager leur éducation de toute contrainte, estime néanmoins *qu'il est tems qu'un enfant apprenne quelqu'autre Langue*, dès qu'il sçait parler, lire & écrire en sa langue maternelle (11).

(9) *Quid meliùs alioqui facient ex quo loqui poterunt? faciant enim aliquid necesse est.* Quintil. Instit. orat. L. 1. ch. 1. *Dociliora sunt ingenia, priusquàm obduruerunt... patientior est laboris natura pueris, quàm juvenibus... nec suo nisu studiis insistunt, sed formandos se tantummodò præstant.... Cùm generabit ipse aliquid, tùm inchoare hæc studia, vel non vacabit, vel non libebit.* Id. L. 1, ch. 12.

(10) N. 35 de l'ordre des Etudes selon les âges.

(11) De l'Education des enfans, §. 165; & *passim*. V. aussi ce que dit Erasme sur cette matiere, qu'il traite *ex professo* en son Livre *De Pueris instit.*

III. Il reste une troisiéme opération à faire, qui est de déterminer à quel âge il importe à un jeune homme d'avoir fini le cours des Etudes scholastiques. La réponse à cette question me paroît fournir un nouvel argument en faveur des opinions que je viens de rapporter, parce que les Colléges ne devant avoir pour objet aucune profession particuliere, il est évident qu'ils ne peuvent former des sujets pour aucun état civil, qu'ils ne peuvent & ne doivent que les préparer à de nouvelles Etudes plus relatives aux différens buts qu'ils se proposent. S'il convient qu'il n'y ait aucun vuide entre les occupations successives des divers âges, parce qu'il seroit pernicieux, ou tout au moins en pure perte, il importe également d'empêcher que ces différens emplois ne se surchargent, ce qui ne pourroit se faire qu'au préjudice des uns ou des autres. Ainsi les Ordonnances qui ont réglé à seize ans accomplis (12) l'entrée

(12) *Un enfant ne doit au Pédagogisme que les premiers quinze ou seize ans de sa vie, le demeurant est dû à l'action.* Essais de Montagne, L. 1, ch. 25.

du Service pour les Militaires, & pour les Gradués, l'ouverture des Ecoles des Facultés, ont justement préjugé l'époque à laquelle devoient commencer les premieres études des Colléges. Car proposer d'en resserrer le cours dans une espace de moins de huit années, ce seroit méconnoître à la fois & l'étendue des objets qu'il embrasse, & la nécessité de rendre l'instruction lente & constante, si l'on veut s'en promettre quelques fruits, même dans la saison de l'adolescence.

Ces raisons & ces autorités des plus grands hommes qui ayent écrit sur cette matiere dans tous les tems & chez toutes les nations, ne me paroissent laisser aucun doute sur l'avantage qu'il y a en général à avancer l'Education publique, & je crois pouvoir conclure, qu'indépendamment des circonstances particulieres qui pourroient occasionner des exceptions, la plûpart des enfans peuvent entrer dans les basses Classes, dès qu'ils ont sept ans révolus, qu'ils le doivent avant leur dixiéme année. C'est dans cette supposition que je tracerai le plan d'un Collége.

§. IV.

Du choix des Maîtres.

DE tout ce qui doit concourir à perfectionner les Colléges, le choix des Maîtres est sans doute le point le plus important, parce que de la pureté de leurs mœurs & de leur capacité, dépend absolument le succès de l'éducation. Je n'entreprendrai pas de tracer toutes les vertus, tous les talens propres à cette profession, les principes que j'ai posés sur l'objet de leurs fonctions, indiquent naturellement les qualités nécessaires pour s'en bien acquitter. Cette matiere a d'ailleurs été traitée par plusieurs grands hommes (1); les regles qu'ils ont prescrites sont encore unanimement adoptées par

(1) Quintil. de Instit. orat. L. 2, ch. 2; de mor. & offic. Præcept. *Teneriores annos*, dit cet Auteur, *sanctitas docentis ab injuriâ custodiat, ferociores à licentiâ gravitas deterreat...disciplinæ severitate convenientium ad se mores adstringat...sumat animum parentis... non austeritas ejus tristis, non dissoluta sit comitas....sæpiùs monens, rariùs castigans, minimè iracundus, nec dissimulator.... in laudando nec malignus nec effusus.... in emendando non acerbus, nec contumeliosus, &c.* V. Plutarque en son Traité de l'Education. Après ces deux anciens, M. Rollin est un de ceux qui ont le mieux connu tous les devoirs d'un bon Maître. *Traité des Etudes, T. 4, L. 6.* V. *Education d'un jeune Seigneur, n. 4, 5, 6 & 7.* Locke en parle aussi fort au long; il recommande sur-tout à un Maître d'agir toujours avec son Eleve *d'une maniere grave, agréable & affectueuse tout ensemble*, §. 182.

les vœux de tous les citoyens éclairés, & elles guideront infailliblement dans le choix des nouveaux Régens, ceux à qui la sagesse du Législateur vient de confier l'administration des Colléges; (2) ainsi je

(2) *Edit de Février 1763.* L'art 16 laisse aux Bureaux la nomination des places, sans parler d'aucunes épreuves; c'est un des objets de représentations du Parlement de Bretagne. Autrefois on mettoit à la dispute jusqu'aux petites Ecoles (V. *Boniface Arrê. not. T. 4, L. 2, tit. 2.*). Cet usage a beaucoup perdu de son crédit : cependant » le » concours paroît convenable pour s'assurer » des talens des Candidats, il exclut les no- » minations arbitraires, il appelle les Sujets » les plus habiles, il excite l'émulation »; mais en l'établissant, on ne doit pas perdre de vue ce que disoit M. Del'Averdy (Compte rendu, &c. pag. 106), » que le » mérite est souvent vaincu dans le con-

ne dois m'occuper ici que d'un ſeul article, qui paroît faire encore aujourd'hui la matiere d'un problême, & qui conſiſte à déterminer les avantages & les déſavantages qui résulteront pour l'Education publique, de la préférence des Séculiers ou des Réguliers.

Préférence des ſéculiers.

Si on demandoit, je ne dis pas aux Licurgue, aux Quintilien, aux Montagne, aux Monteſquieu du ſiécle, mais à ceux même qui ſe montrent ſi zélés partiſans des vieilles opinions; ſi on leur demandoit, dis-je, qui ils penſent, que pour le

» cours, & qu'il ne fait pas connoître les » ſentimens du cœur»; il faudra ſur-tout obſerver, 1°. de ne pas lui donner une forme qui rebute & éloigne les meilleurs Sujets: 2°. de ne pas le rendre décifif au point de s'interdire toute conſidération de préférence par rapport aux mœurs, & au talent d'enſeigner, toutes choſes très-diſtinctes de la ſcience, & bien plus eſſentielles dans un Régent; c'eſt ce qui arriveroit, ſi l'on adoptoit la forme des Compoſitions académiques; il y aura, ce ſemble, plus d'avantages & moins d'inconvéniens à exiger une Leçon publique françoiſe & latine de chaque contendant, on pourroit y appeller le Bureau claſſique, & lui donner en conſéquence voix conſultative.

bonheur d'une Nation, la tranquillité & l'affermiſſement de ſa conſtitution, on doive prépoſer aux Ecoles publiques, *ou* des hommes citoyens nés des lieux qu'ils habitent, guidés au patriotiſme par les ſentimens de fils, de parent, d'époux, de pere, attachés à leur pays par leurs poſſeſſions, à leurs places par la gloire & l'intérêt, à la Loi par la néceſſité d'une ſujettion, qui ne connoît ni priviléges, ni prétexte d'immunité, & aux mœurs par l'habitude; *ou bien*, un Corps de gens iſolés dans l'Etat, recrutés dans tous les climats, dévoués à une autre Puiſſance, ſoumis à une autre diſcipline, conſacrés à une vie, que ſa régularité dans l'eſprit de religion, rend irréguliere dans l'eſprit de la Société; qui ont abjuré les opinions & les uſages du monde, qui ont briſé ces liens d'habitation, de propriété, de parenté, d'intérêt commun, qui ont été l'occaſion & la baſe de toutes les Loix civiles, & qui ſont les reſſorts de la légiſlation; enfin qui ont changé cette ambition perſonnelle qui eſt l'ame d'une Monarchie, pour l'ambition d'un Corps heterogéne qui en eſt

l'écueil : qu'elle feroit leur réponfe ?

Qu'oferoient-ils répondre encore si on leur demandoit à qui, pour le plus grand bien des mœurs d'une Nation, ils eftiment que l'on doive confier l'Education de la Jeuneffe, *ou à des gens* qui fçavent vivre dans le monde où leurs difciples débarqueront, qui ont avec eux & le refte des citoyens, des termes communs de devoirs & de prohibitions, & qui pourront leur donner des préceptes non-fufpects & des exemples conféquens; *ou à des gens*, qui livrés à un état de perfection, auquel peu de perfonnes peuvent atteindre, & le plus grand nombre ne doit pas afpirer (3), ont renoncé à tout commerce avec les hommes; qui par

(3) Tous les Politiques fe font toujours fortement élevés contre le nombre exceffif des Moines. Je nommerois le Duc de Sully s'il n'étoit pas fufpect; je citerai Richelieu qui ne l'eft pas : » Il faut être pré-» venu d'un zèle trop indifcret (dit ce Car-» dinal) pour ne pas connoître que l'excès » *des Ordres Religieux* eft incommode, & » qu'il pourroit venir à un tel point qu'il » feroit ruineux. Ce qui fe fait pour l'Etat, » fe faifant pour Dieu, qui en eft la bafe & » le fondement; réformer les Maifons déja » établies, & arrêter l'excès des nouveaux

zèle exagerent leurs vices, méconnoiffent leurs vertus, méprifent leurs manières; pour qui la politeffe eft grimace; la décence, vanité; la liberté, déréglement; la gayeté, corruption : qui regardent l'honneur comme une chimère, l'aifance comme un danger; qui ne connoiffent de frein aux paffions, que l'efclavage monaftique, & qui plus occupés à dégouter du monde, qu'à le corriger, prêchent continuellement qu'il faut le fuir pour être vertueux ?

Que diroient-ils enfin, fi on leur demandoit, qui leur paroît plus capable de faire faire à la Jeuneffe des progrès rapides dans les fciences : d'un Maître, qui aura embraffé cette profeffion pour fa vie, qui tournera toutes fes études vers cet objet, qui y ramenera tout le fruit de fon expérience, & qui ne connoiffant point d'autre terme, attachera néceffairement à fes fuccès dans fon art toutes fes vues de gloire & de fortune : *ou* d'un homme qui, forcé de

» Etabliffemens, font deux œuvres agréa-» bles à Dieu, qui veut la regle en toutes » chofes ». *Teftam. polit. part. 1, chap. 2, fect. 8.*

régenter dans un âge où il devroit encore étudier, esclave d'une méthode dont il n'a pénétré ni la fin, ni les moyens, qu'il n'a ni le tems ni la volonté, ni la capacité de perfectionner, ne regarde le cours des études qu'il parcourt successivement, que comme un espace qu'il doit franchir; l'art d'enseigner, que comme une maniere de s'instruire lui-même; & la profession qu'il en fait, que comme un acheminement à d'autres fonctions tout-à-fait étrangeres?

Il n'est personne sans doute qui pût balancer un moment dans le choix de deux hypothèses ainsi présentées. Il n'est personne qui ne traitât de questions ridicules celles qui mettroient ainsi en parallele tous les avantages d'un côté, de l'autre tous les inconvéniens. Cependant l'application est frappante, les traits sont trop ressemblans pour qu'on puisse s'y méprendre. Quel ne doit donc pas être l'empire du préjugé sur les opinions, puisqu'il a pû voiler si longtems ces vérités, & qu'il ose encore aujourd'hui les mettre en problême? Mais ne nous bornons pas à ce premier coup d'œil, il est

des objets qui méritent une attention plus particuliere.

La sûreté du dépôt des sciences & l'utilité de l'émulation exigent qu'il y ait dans l'Etat, avec les Universités, un autre Corps chargé de l'enseignement; c'est le Cardinal de Richelieu qui l'a pensé (4); voilà sans contredit le plus spécieux argument qui ait été proposé en faveur des Réguliers. Mais pour écarter d'abord l'autorité de ce grand homme, trop prévoyant pour ne pas sentir combien ce dépôt peut rendre une Communauté puissante, trop bon politique pour favoriser dans un Gouvernement l'aggrandissement d'un Corps qui lui est étranger; il suffit de rappeller quels étoient ses vrais sentimens sur cette Société qu'il voyoit en possession des Colléges. *Une Compagnie*, disoit-il, *qui est soumise par un vœu d'obéissance aveugle à un Chef perpétuel, ne peut, suivant les loix d'une bonne politique, être beaucoup autorisée dans un Etat auquel une Communauté puissante doit être redoutable* (5).

(4) Testam. polit. part. 1, ch. 2, sect. 10.
(5) Ibid.

Au fond, si l'on examine la chose sérieusement, » on ne pensera pas » que ce soit un bon moyen de mettre de l'émulation dans les Universités, au sujet de l'Instruction » publique, que de leur associer des » gens de Communauté, qui destinent toujours leurs sujets à toute » autre chose qu'à l'éducation de la » Jeunesse, qui leur font faire le tour » des classes d'un Collége, parce » qu'ils ne sont encore formés pour » rien, & qui font de leurs Colléges » des pépinieres pour leurs maisons. » (6)

Que d'inconvéniens annonce ce court exposé; il en est un sur-tout bien digne de l'animadversion du Législateur: c'est le danger des vocations inspirées, si l'on peut donner ce nom qui rappelle quelque chose de divin, à la captation d'un Religieux qui, toujours occupé de la splendeur de son Ordre & du desir de lui procurer des sujets capables d'en rehausser l'éclat, abuse de la foiblesse de l'âge de ses Disciples pour les enrôler, de l'autorité que

(6) Observat. sur la nouv. Edit. des Mémoires de Sully, art. 9.

les peres lui donnent sur leurs enfans pour les leur arracher, & de la confiance de la Société pour lui enlever tous ceux qui annoncent quelques talens.

Il seroit facile de rassembler en peu de temps une infinité d'exemples de jeunes gens ainsi séduits par les sollicitations d'un Régent; & sans parler d'un Lurêchon, d'un Jean Barclay, d'un René Ayraut (7) &

(7) Jean Lurêchon, Médecin du Duc de Lorraine, obtint Arrêt le 29 Juillet 1611, pour se faire rendre un fils que les Jésuites lui avoient enlevé.

Guillaume Barclay ayant sçu que les Jésuites, *charmés de la beauté de l'esprit* de Jean Barclay son fils, vouloient lui donner l'habit de leur Ordre, s'y opposa de toutes ses forces, & réussit à l'empêcher, ce dont les Jésuites lui voulurent tant de mal, qu'ils le forcerent à quitter la Cour de Lorraine, où il étoit très-bien venu du Duc, qui l'avoit fait Conseiller en ses Conseils & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel.

Pierre Ayraut n'eut pas le même succès: plusieurs sommations, une Information par cours de Monitoire, Arrêt du Parlement, Arrêt du Conseil, & qui plus est, un ordre du Pape, qui se fit représenter le rôle de tous les Jésuites du monde, ne purent lui faire rendre René Ayraut l'aîné de ses fils, qu'il avoit mis au Collége

de cent autres, dont la revendication a été autentique, il est très-peu de familles dont la Tradition ne puisse en citer des traits particuliers. Mais qu'est-il besoin d'exemples pour prouver des événemens nécessaires & essentiellement liés aux circonstances qui les produisent ? Il est dans la nature des enfans de se livrer aux premiers attraits qui se présentent, d'adopter les premieres opinions qu'on leur enseigne, & d'imiter ce qui est sous leurs yeux, parce qu'ils ne connoissent rien au-delà. Aussi voit-on chaque Ordre Religieux se repeupler, pour la plus grande partie, dans les Colléges qui lui appartiennent; & l'esprit de parti qui le domine, se perpétuer dans ses Eleves. Demandez à ce Profès ardent, demandez à ce Sectaire opiniâtre, où il a fait ses études ? leurs réponses vous apprendront infailliblement ce

de Clermont, avec instances au Recteur de ne le point attirer à la Société. René Ayraut régentoit les Classes à Dijon sous un faux nom pendant tous ces mouvemens de son pere, qui n'ayant plus d'autre ressource, lui adressa, mais toujours en vain, un Traité latin de la Puissance paternelle. *Vita Petr. Ærodii ab Ægid. Menag. Paris.* 1675.

qui a décidé leur goût & leur doctrine. Ainsi, quand on n'auroit à imputer aux Maîtres aucune séduction, quand on supposeroit qu'il leur fût possible de ne point convoiter pour leurs Noviciats l'élite de la Jeunesse qui fréquente leurs Ecoles, quand l'expérience n'auroit pas appris combien les distinctions injustes, les faveurs, les carresses qui accompagnent ces sollicitations, inspirent de dégoût aux autres Disciples, excitent leur jalousie, & alterent leur confiance, il seroit toujours très-dangereux de confier les Colléges à des Réguliers.

J'ai déja annoncé, que loin que l'austérité des Moines fût un motif de préférence, la stabilité des mœurs exigeoit au contraire que l'on la regardât comme une raison d'exclusion, parce qu'elle introduit nécessairement un contraste entre les mœurs des Ecoles, & les mœurs du monde, & que cette contradiction est destructive de tous les avantages de l'Education (8), au moins pour ceux qui ne sont pas appellés à la vie

(8) Montesquieu, Espr. des Loix, L. 4, ch. 4.

Monaſtique, & c'eſt toujours le plus grand nombre.

On a outré les choſes, ſans doute, lorſqu'on a dit, que c'étoit toujours aux dépens de l'eſſentiel que l'on ſurchargeoit la pure morale de formes indifférentes, & que les Moines, ſoumis à mille petites regles, avoient rarement des idées claires de ce que c'eſt qu'honneur & vertu. Mais on peut aſſurer, ſans rien exagérer, que des gens réduits dans un Cloître, plus accoûtumés à fuir la tentation que le vice, à diſtraire leurs paſſions qu'à les régler, qui ont plus de ſcrupules que de ſentimens, qui ne connoiſſent le monde, ni par ſes engagemens ni par ſes dangers, ſont peu propres à donner à des jeunes gens des principes de vertu ſupérieurs aux occaſions, & leur apprendre à concilier les devoirs du Chrétien & de l'honnête homme avec les qualités de l'homme aimable.

L'importance de ces objets ne me permet pas de diſſimuler un avantage, que les Réguliers prétendent à cet égard ſur les Séculiers, & qui n'eſt pas ſans quelqu'apparence de fondement. La profeſſion des Lettres

eſt noble ; & par une inconſéquence odieuſe, la condition de ceux qui les enſeignent n'eſt que trop avilie : il eſt donc à craindre que ce mépris, qui n'arrêteroit aucun Régulier, en quelque rang qu'il eût pris naiſſance, n'effraye ceux qui n'auront point ſacrifié les vanités du ſiécle à la gloire de l'humilité chrétienne, & ne laiſſe aſpirer à ces places que des mercenaires ſans extraction, ſans fortune, ſans éducation, peut-être même ſans aucun talent capable de les faire réuſſir dans une autre ſphére. Ce ſeroit, je l'avoue, un très-grand mal ; mais un abus accidentel & poſſible ne ſervira jamais de contrepoids à des inconvénients eſſentiels & certains. En ſecond lieu, le zèle des Magiſtrats chargés de ſurveiller les nouveaux Colléges, nous répond, que ces abus ſeront auſſi-tôt réprimés qu'apperçus ; enfin il ſera aiſé, quand on le voudra, d'en détruire radicalement le principe, ſoit en fixant des appointemens honnêtes & proportionnés aux différentes Claſſes, ſoit en exigeant des grades de ceux qui ſe préſenteront pour les régenter,

ſoit en anobliſſant par quelques prérogatives des fonctions auſſi utiles. Quels priviléges plus juſtes & plus efficaces que ceux que l'on accorderoit à une portion de la Nation, à laquelle toutes les autres ſeroient redevables de leurs vertus & de leurs connoiſſances (9)!

(9) Les Empereurs honorerent ceux qui profeſſoient les Sciences à Rome, des priviléges de la Comitive, & de la dignité Vicarienne. *L. un. cod. de Profeſſ. qui in urb. conſt.* La dignité Vicarienne, dit Cujas, ſur les Loix, 4. *Cod. de Annon. & 1. de proxim. Sacr. Scrin.* étoit celle dont le Prince décoroit ceux qu'il déptutoit en quelques Gouvernemens, & qui étoient à la place des Maîtres du Palais, *Præfecti Prætorio. Veſpaſianus è fiſco ſuo dabat annua centena latinis græciſque Rhetoribus.* Eraſm. *in Libro de puer. inſtit. &c* Les prérogatives dont jouiſſent nos Univerſités, prouvent que nos Rois ont reconnu dans tous les tems la juſtice & l'efficacité de ces récompenſes. *Quantò majoribus fuerint libertatibus, privilegiis & franchiſiis communiti (Magiſtri & Scholares), tantò ad ipſam margaritam incorporalem (artium & dogmatum) acquirendam ferventiùs ac propenſiùs pro viribus ſuis laborabunt.* C'eſt ainſi que s'exprime Philippe VI dans un Edit du mois de Janvier 1340, portant exemption de Taille, & autres impoſitions perſonnelles en faveur des Maîtres & Etudians de l'Univerſité de Paris. *Recueil de Filleau, part. 3, tit. 9.*

L'intérêt des ſciences & de l'enſeignement n'offre pas en faveur des Séculiers des motifs moins puiſſans que le progrès des mœurs. S'il faut un dépôt pour les ſciences, ce n'eſt pas une multitude éparſe d'Emérites qui les auront toutes ſuperficiellement parcourues, qui rendra ce dépôt ni plus précieux ni plus ſûr: il ſera au contraire plus à la Nation, plus riche, non moins durable, & plus utile, quand il aura pour gardiens en chaque Capitale un certain nombre de Profeſſeurs, qui partageant entre eux l'encyclopédie des connoiſſances humaines, ſe concentreront reſpectivement dans la branche qu'ils auront embraſſée, s'efforceront de ne rien ignorer de ce qui en dépend, & de tems en tems eſſayeront d'en reculer les bornes; chaque Province pourra ſe vanter alors de renfermer dans ſon ſein, ſinon des hommes de génie, parce que la nature n'en produit que de loin en loin, du moins des hommes pourvus de tout ce que l'application & la conſtance peuvent ajouter au

talent, je veux dire, un Rhéteur habile, un Hiſtorien profond, un ſçavant Phyſicien, un Mathématicien conſommé; ils ſeront dans leur patrie, comme un phare, toujours prêt à éclairer ceux qui tourneront ſur lui leurs regards. S'ils écrivent, ce ne ſera point comme ces Auteurs qui courent prématurément après une réputation éphémere; ce ſera ſur des matieres qu'ils auront manié toute leur vie: leur célébrité aura devancé leurs ouvrages, & après avoir été longtems les guides & les oracles de leurs concitoyens, ils ſeront encore par leurs livres les oracles de la poſtérité.

Quant à l'enſeignement, il n'eſt pas douteux que le choix des Séculiers n'ait des avantages réels, en ce qu'il ſera entre leurs mains ſous une dépendance plus immédiate du Gouvernement, en ce qu'ils auront plus d'intérêt & de tems pour s'inſtruire de ce qu'ils devront enſeigner, en ce que l'expérience & l'habitude perfectionneront leur méthode (10).

(10) M. Rolin, *L. 1. de la compoſition des Thèmes*, dit poſitivement que ce n'eſt que ſur les remarques de ceux qui ont long-tems

Les

Les Ecoles publiques exigent des Maîtres qui ſoient tout entiers à leurs fonctions. Chaque partie des Etudes exige un homme conſacré (11): ce ſont des vérités qu'il eſt tems de faire revivre, & qui ſeules doivent décider pour des Profeſſeurs permanens, contre des Régens paſſagers.

Lorſque je dis des Profeſſeurs permanens, je n'entends pas qu'ils régentent conſtamment une même Claſſe, mais ſeulement qu'ils ſoient perpétuellement adonnés à l'enſeignement en général, & ſpécialement à une partie quelconque des Etudes. Car il me paroît très-utile d'établir une diſtinction à cet égard; & la loi que je me ſuis faite d'adopter la vérité par-tout où elle ſe trouve, me force de reconnoître avec

enſeigné, que l'on peut perfectionner la méthode.

(11) Andronic, l'un des plus grands hommes qui ayent enſeigné à Rome la Grammaire, vit déſerter ſon Ecole, parce qu'il ſe livroit trop à l'étude de la Philoſophie. C'eſt de lui que Suetone a parlé en ces termes : *ſtudio Epicureæ Sectæ deſidioſior in profeſſione Grammaticæ habebatur, minuſque idoneus ad tuendam ſcholam* De illuſtr. Gramm. ch. 8.

un Apologiste de l'ancienne Ecole, (12) que dans l'art d'instruire un corps nombreux de jeunes éléves, le talent le plus nécessaire est de les bien connoître (13); que le meilleur moyen de les bien connoître, est de les suivre par dégrés & par Classes, & de ne les jamais perdre de vue dans le cours de leurs premieres études; que de l'habitude naît l'attachement, & que les progrès des disciples sont liés à leur amour pour leurs Maîtres; qu'au contraire le changement de Maîtres est toujours pernicieux aux Eleves, que le changement de méthode, qui en est une suite, leur est encore plus nuisible; enfin que l'on ne songea jamais à donner tous les ans un nouveau Chef à une Compagnie, un nouveau Général à une Armée, un nouveau Gouverneur à un Enfant, (4) & que

(12) Apolog. de l'Instit. des Jés. part. 2, ch. 20, 7e objection.

(13) V. le Traité de l'Education d'un jeune Seigneur, n. 8.

(14) *Nec paucis exitium attulit subindè mutatus Medicus, nihil inutilius quàm frequenter mutare præceptorem.* Erasm. de puer. instit.

ce qui seroit un inconvénient pour des Corps où tout se régit par les Loix de l'autorité, en seroit un plus considérable pour un Collége où tout doit se faire à la voix de la persuasion; que ce qui seroit absurde dans l'Education domestique, où il ne s'agit que de connoître & de conduire un éléve, le seroit bien davantage dans l'Education publique, où il s'agit d'en connoître & d'en conduire une multitude.

Il n'est pas possible de se refuser à l'évidence de ces principes, mais il est facile d'en concilier les conséquences avec les avantages que les Colléges retireront d'ailleurs des Professeurs perpétuels. Le moyen que je propose est fondé sur deux observations fort simples: *l'une*, que ce n'est, à vrai dire, que pendant les premieres études, dans ce tems où l'application coûte le plus aux enfans, où le goût, l'habitude ni la raison, n'ont encore pû roidir leur esprit contre la sécheresse rebutante des élémens, qu'il y auroit du danger à les faire passer annuellement sous un nouveau Maître, & qu'il importe de leur conserver celui auquel

ils font déja faits, qui les connoît eux-mêmes, & qui par cela seul est plus en état qu'aucun autre de multiplier sans discontinuation leurs progrès; *l'autre*, que jusques à la Rhétorique exclusivement, toutes les Classes ont, à peu de choses près, le même objet, qu'il ne faut ni beaucoup plus de science, ni une méthode différente pour les régenter; (15) tellement que le même Professeur pourra aisément fournir cette carriere, & qu'il la remplira éminemment, lorsque joignant à ses connoissances théoriques, l'expérience d'un ou de plusieurs Cours, semblable à ces guides que l'on donne aux voyageurs, parce qu'ils ont vieilli dans les écueils, il viendra reprendre au premier pas de nouveaux disciples, pour ne les point abandonner qu'il ne les ait conduits au même terme.

Projet de quatre Régens tournans dans les quatre premieres Classes.

Ainsi, en établissant quatre Régens qui tournent perpétuellement dans les quatre premieres Classes, on sera sûr de réunir tout ce qu'on pouvoit desirer, c'est-à-dire, des

(15) V. M. Pluche, Mecan. des Lang. L. 2, pag. 159.

Régens permanens pour la perfection des Ecoles, & des Régens passagers pour le soulagement des Ecoliers. Ceux qui auront fait quelques progrès auront l'agrément de les continuer sous le même guide; ceux au contraire que la lenteur de leurs travaux forcera à tenir deux ans la même route, seront charmés d'y retrouver un nouveau conducteur, qui les recevant sans prévention & sans reproches, leur inspirera plus de confiance & moins de dégoût. La marche de l'enseignement sera plus réguliere & plus successive, en ce qu'il n'y aura point à craindre qu'un Régent franchisse les bornes trop arbitraires de la partie du cours qui lui est confiée, soit en retournant sur les objets de la Classe précédente, soit en anticipant sur celle qui suit, ce qui des deux côtés seroit un très-grand inconvénient, & cependant presque inévitable; lors de la vacance d'une place, la juste ambition de tous les Régens de prendre un grade plus élevé, n'occasionnera pas une révolution pernicieuse dans toutes les Classes inférieures; les Citoyens auront, de plus, la fa-

cultè de choisir celui de ces Maîtres sous lequel ils préféreront d'envoyer leurs enfans; car quel est le pere qui ne puisse & qui ne veuille avancer ou retarder l'éducation de son fils, pour gagner ou attendre le retour d'un Maître, dont la renommée aura publié la supériorité de vertus & de talens; ce choix produira entre tous les Régens l'émulation la plus pure, la plus continue, la plus puissante, parce qu'ils auront pour Juge la voix publique, qui ne se trompe guères, & que le nombre de leurs disciples sera le signe infaillible de leurs succès. Enfin, ce plan aura l'avantage d'annoblir en quelque sorte leur état à leurs propres yeux, de le leur faire aimer, en mettant entre eux une plus grande égalité, en leur faisant partager les fonctions rebutantes & peu relevées des premieres Classes, avec les fonctions de celles qui les suivent, & qui sont plus considérées à mesure qu'elles s'en éloignent (17), en leur

(17) Quintilien se plaint que de son tems les Grammairiens méprisoient les fonctions qui leur sont propres, & usurpoient pour s'élever celle des Rhéteurs:

sauvant l'ennui d'enseigner continuellement les mêmes choses, enfin en leur donnant le droit de se glorifier d'une science plus étendue, en leur acquérant un titre plus certain & plus personnel à la gloire d'avoir formé de bons sujets. Ces objets, quoique minutieux en apparence, ne sont pourtant pas les moins importans; quelqu'établissement que l'on se propose, dès que les hommes auront quelque part à l'exécution, le seul moyen de ne pas errer dans le calcul des effets, est de tirer en ligne de compte de la somme des forces ou des obstacles jusqu'aux plus petits foibles de l'humanité.

Mais où trouvera-t-on aujourd'hui des Séculiers pour remplir ces places? Je ne m'arrêterai pas longtems à cette objection, qui est plutôt le cri d'une aveugle prévention que d'un zèle impartial. En effet, supposons, pour un moment, que l'on ne trouve pas tout de suite des sujets capables, supposons que les Colléges puissent souffrir de ce chan-

Cætera ut professione suâ minora despiciunt. De Instit. or. L. 2, ch. 1. *In tenui labor, at tenuis non gloria.*

gement pendant quatre ou cinq ans; c'est le terme le plus long, puisqu'il sera bien moins difficile à des gens déja préparés par de longues études, choisis entre plusieurs Contendans, de se former dans cet intervalle, qu'il ne l'est à des Ecoliers transférés du College dans un Noviciat, de se mettre en état de régenter au bout de deux ans (18). Or quel est le patriote qui oseroit dire que dans un établissement de cette nature, on dût sacrifier d'aussi grands avantages à l'empressement indiscret de jouir sur le champ ?

Si les Professeurs des hautes Classes sont plus difficiles à trouver, ils sont aussi en plus petit nombre : & quelle est la Province assez dépourvue, qui ne pourra fournir un Sçavant en chaque genre, pour remplir les Chaires du Collége de sa Capitale ? Si cela arrivoit (cette disette seroit, comme on l'a déja remarqué, la preuve la plus infaillible des vices de l'ancienne Méthode.) Paris recele un nombre prodigieux de gens de Lettres isolés & sans état, qui dans un loisir la plûpart involontaire, guidés par le talent, peut-être même entraînés par le génie, ont cultivé ces différens genres de Sciences, & qui seroient flattés de se faire d'une occupation conforme à leurs goûts, une ressource honorable de fortune.

(18) Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on se plaint que les Réguliers donnent des Régens trop jeunes. Richeome cherchoit déja à les justifier de ce reproche dans sa Plainte apologet. pag. 32.

Au surplus, les Colléges une fois établis sur ce plan, cet inconvénient n'aura plus lieu pour l'avenir; il s'en faudra beaucoup que l'on se trouve dans le même embarras pour les régénérer, parce que ces Chaires étant à vie, les mutations seront rares & successives, & qu'il est infaillible que pour une place qui vaquera, il se présentera nombre de personnes, qui l'ayant regardée de loin comme le terme de leur ambition, auront travaillé à s'en rendre dignes.

Ces réflexions me paroissent décider sans replique la préférence que l'on doit aux Séculiers, & je crois avoir suffisamment prouvé que le salut de l'Etat & l'affermissement de sa constitution, le progrès & la sta-

bilité des mœurs, la perfection de l'enseignement & l'intérêt des Sciences, exigent qu'ils soient seuls chargés des Écoles publiques ; qu'il n'est contre ce choix aucune objection qu'on puisse mettre en parallele avec ces motifs supérieurs ; qu'il ne présente aucun obstacle réel ; en un mot, qu'il est possible d'y réunir, avec beaucoup d'autres avantages, ceux même dont les Réguliers se paroient exclusivement.

§. V.

Des objets particuliers de l'Enseignement & de la Méthode.

On n'a vu jusqu'ici que des observations générales, & des questions préliminaires : il est tems de s'occupper plus particuliérement de ce qui doit faire la matiere de l'enseignement. Le point de vue sous lequel j'ai cru devoir considérer les Colléges, pour les rendre utiles aux Citoyens de tous les Etats, indique la nécessité de réunir, dans la défini-

tion des objets de l'Education publique, tous les élémens qui appartiennent essentiellement aux Lettres. Ainsi je diviserai ce Paragraphe en trois Sections ; *la premiere* traitera des Langues, *la seconde* des Belles-Lettres, & *la troisiéme* des Sciences : ces trois divisions embrassent tout.

SECTION PREMIERE.

Des Langues.

Tout ce qui est humain est sujet à des vicissitudes, que l'expérience des siécles peut apprendre à prévoir, mais que tous les efforts des Nations réunies ne peuvent empêcher. Depuis la naissance du monde, les Lettres & les Arts n'ont fait que parcourir la terre, ils ont suivi les destins des Empires qu'ils habitoient, ils sont tombés avec eux ; & par un malheur d'autant plus effrayant, qu'il tient à l'ordre des événemens nécessaires, c'est dans les climats qu'ils ont autrefois embellis, que l'on retrouve le moins de traces de sçavoir & d'industrie ; s'il subsiste encore quelques-uns des monumens qu'ils y ont élevés, ce sont ceux

N°. 1 Quelles [lan]gues il [faut qu'on] enseigne

qui, sans souffrir de la chûte, ont été couverts par les ruines, ceux que leur masse a défendu du fer des barbares & de la rapacité du tems: ils sont aux yeux des Nationnaux, comme les représentations fortuites que la variété des couleurs produit sur le marbre, comme des rochers que l'impuissance respecte, & ils resteront dans l'oubli, jusqu'à ce que d'une main sçavante, l'habitant d'un autre pole vienne arracher la mousse que l'âge y a déposée.

Le tumulte des armes & l'anarchie des mœurs sont sans doute les premieres causes du dépérissement des Lettres dans ces jours de révolution (1); mais il en est une autre plus opiniâtre, c'est l'altération de la Langue, soit que les Conquerans trouvent une sorte de gloire à donner leur langage à ceux à qui ils ont donné des fers (2), soit qu'ils veuil-

(1) Philip. Melancht. *de corrigendis studiis sermo.*

(2) L'usage de la Langue Grecque commença à s'abolir, parce que le Calife Valid *défendit aux Grecs de se servir d'autre Langue que de l'Arabe dans les Actes publics.* Les Romains imposoient le joug de leur Langue

lent assurer leur conquête en dénaturant le pays conquis; ou, ce qui est plus naturel, que cette altération soit l'effet nécessaire d'un commerce trop continuel. Les vaincus reçoivent à la fin l'expression des vainqueurs, & le jargon barbare du Soldat triomphant l'emporte sur ces Langues polies par les travaux de tant de siécles, dans lesquelles les Homeres & les Virgiles ont chanté les Dieux & les Héros de leurs Nations.

avec celui de la servitude : *opera data est ut imperiosa civitas, non solùm jugum, verùm etiam linguam suam domitis gentibus imponeret.* August. de Civitat. Dei, L. 19, ch. 7. Attila, après une victoire sur les Romains, eut l'ambition de leur faire adopter sa Langue, & fit publier à cet effet une défense de parler Latin. Enfin au seizième siécle, le Roi d'Espagne contraignit les Maures à renoncer à leur Langue naturelle. *Le Conseiller d'Etat*, &c. Part 2, ch. 15. Voy. dans le Dictionn. de Bayle, art. Claude Rem. A, plusieurs autres traits de l'affection singuliere de divers Peuples pour leur Langue, Plutarque rapporte que Caton aima mieux *parler aux Atheniens par un Truchement, quoiqu'il eût pu les haranguer en Grec*, & cela par honneur pour le *langage Romain.* Vie de Caton, trad. d'Amyot.

Ce changement est, à vrai dire, le signe caractéristique de la destruction des grandes Monarchies : jusques-là, quelques variations qu'elles ayent éprouvées dans la forme de leur gouvernement, que plusieurs Princes étrangers en ayent usurpé le Trône, que les guerres civiles en ayent divisé la domination ; c'est toujours le même Empire, ces événemens ne seront remarquables que dans la Chronologie de ses Rois, dans son histoire particuliere ; que l'on cesse d'y parler la même Langue, c'en est fait, ce n'est plus le même peuple, & cette mutation fait époque dans l'histoire de l'Univers. (3)

Cependant, comme il n'est aucune constitution essentiellement propre à un climat particulier, il n'est également aucun idiôme naturellement affecté à ceux qui l'habitent. Ainsi toute Langue peut devenir la Langue universelle des Nations, quand elles vivront sous la même loi (4) : ainsi toute Langue peut de-

(3) Voyez les belles Préfaces des Méthod. Ital. & Espagn. de Port Royal.

(4) Les Allemands, les Gaulois, les

venir celle des Arts & des Sciences ; lorsqu'adoptée par un Etat florissant, le long usage l'aura perfectionnée. Pourquoi donc voyons-nous les ténèbres de l'ignorance succéder aussi rapidement à la lumiere des Lettres, & long-tems encore après ces secousses, ensevelir le goût & le vrai dans les nuages de son obscurité ? La cause n'en est pas incertaine : c'est que les idées suivent le sort des signes qui les représentent, se conservent, se multiplient, & se perdent avec eux ; c'est que les Langues naissent comme les hommes, & qu'elles ont comme eux leurs différens âges ; bornées d'abord aux objets sensibles, de pure nécessité, comme les enfans aux cris du besoin, long-tems resserrées dans un nombre fini de sons mal articulés, ce n'est que par degrés, qu'elles peuvent atteindre un certain période de richesses, & ces degrés seront d'autant plus lents, qu'elles puiseront moins dans les Langues qui les ont précédées : tellement que s'il étoit possible que ces

Espagnols & les Bretons n'eurent autrefois qu'une même Langue. *Ibid.*

Langues fussent entierement oubliées, que la trace en fût totalement perdue, la chûte des Empires renouvelleroit à chaque instant l'enfance du monde.

La pureté du langage, l'abondance des expressions & l'agrément du style, ne sont pas les seuls fruits que procure l'étude des Langues mortes; sans elles toutes les connoissances acquises seroient pour nous en pure perte, elles sont les organes de la Tradition, elles nous donnent les premiers élémens des Sciences, elles nous transportent & nous approprient toutes les découvertes des Génies de l'Antiquité(5). Ainsi Athenes hérita des trésors de l'Egypte; ainsi Rome puisa dans la Grèce le goût des beaux Arts; ainsi la France s'est enrichie des dépouilles de Rome & d'Athenes; & ces différens Peuples datterent la renais-

(5) *Sans le secours des Langues, tous ces oracles sont muets pour nous, tous ces trésors nous sont fermés; & faute d'avoir la clef qui peut seule nous en ouvrir l'entrée, nous demeurons pauvres au milieu des richesses, ignorans au milieu de toutes les sciences.* M. Rollin, T. 1. L. 1.

sance des Lettres du jour que la paix de leurs foyers leur permit de porter des regards curieux sur les siécles écoulés. (6)

Il est un terme, dira peut-être quelqu'un, où l'étude de ces Langues cesse d'être aussi importante au progrès des Lettres; & nous y sommes parvenus, puisque notre Langue maternelle ne le cede plus à aucune autre, qu'elle s'est approprié tout ce que les anciens avoient de plus exquis, & qu'elle nous offre elle-même des modèles en tout genre. Mais qui peut dire qu'elle ait atteint le degré de perfection dont elle est susceptible? Qui peut dire qu'elle ait acquis un état fixe, tandis qu'elle est soumise à l'inconstance de l'usage(7)? Quand on rédigeoit à Rome le premier Traité avec les Carthaginois, pouvoit-on prévoir qu'il seroit à peine entendu sous le regne

(6) Voy. Mécaniq. des Langu. L. 1. de l'origine des Lang. Grec. & Latin. *à disciplinis græcis ..... nostræ fluxerunt.* Quintil. L. 1. ch. 1.

(7) Cent ans après Ciceron, Quintilien se plaignoit déja que la Langue avoit changé: *Quid multis? totus penè mutatus est sermo!* L. 8, ch. 3.

d'Auguste? Et lorsque Marot écrivoit avec tant de confiance, *le tems a fait notre Langue plus fine*, il ne croyoit assurément pas que cette finesse seroit regardée par les générations suivantes du même œil qu'il avoit vu le Gaulois de Villon. (8)

Nous avons des modèles sans doute, mais ils sont trop contemporains, pour inspirer ce respect qui fixe invariablement les principes du beau, leur réputation n'a pas assez vieilli pour former une barriere capable d'arrêter les entreprises & la contagion du faux goût, & il y auroit tout à craindre en perdant de vue les chefs-d'œuvre de l'Antiquité, que le caprice du moment ne devînt le type le plus ordinaire de nos productions. (9)

(8) Il est incontestable que notre Langue a éprouvé une infinité de changemens depuis Vaugelas; cependant il écrivoit: *Quand une Langue a nombre & cadence en ses périodes, comme la Françoise l'a maintenant, elle est à sa perfection, & quand elle est venue à ce point, on en peut donner des regles qui dureront toujours.* Préface Rem. N. X. 2.

(9) *On ne sçauroit en écrivant rencontrer le parfait, & s'il se peut, surpasser les Anciens, que par leur imitation.* La Bruyere, des Ouvrages d'esprit. *C'est l'étude de plusieurs Langues* (dit M. d'Aguesseau) *qui donne la connoissance du vrai, du beau universel qui plait à tous les hommes, sans distinction de tems, de climats & de préjugés.* 3e Instruct.

Ne craignons donc pas d'affirmer qu'aucune Langue vivante ne peut se suffire à elle-même; que ce seroit tout livrer au desordre, & resserrer volontairement le cercle de nos idées, que d'adopter cette opinion, parce que *les hommes ont toujours plus de pensées que de sons pour les exprimer, & qu'il n'y a point de Langue où on ne demeure court à quelque endroit* (10). Tenons au contraire pour certain, *que celui qui ignore la Langue Grecque, ne sçauroit passer pour sçavant* (11); que le Latin est nécessaire à tout homme de Lettres; que *le petit nombre d'habiles ou le grand nombre de superficiels, vient de l'oubli de cette pratique* (12); Le Grec & le Latin.

(10) M. Fleury, n. 25, Choix des Etud.

(11) Locke, Educ. des Enf. §. 201. M. Rollin, L. 1. ch. 2, art. 1. *Nécessité de la Langue Grecque.*.

(12) La Bruyere, Caract. ch. *De quelques usages.*

» enfin que ceux qui se bornent à » leur Langue maternelle, sans vou» loir faire leur profit de la politesse » ni de l'expérience des Grecs & » des Romains, courent le risque » ou d'acquerir un sçavoir taciturne » & incapable de se produire, ou » d'avoir une facilité de parler, qui » n'est soutenue d'aucun fonds. (13)

A ces considérations, qui furent assez puissantes pour engager les Romains à étudier une Langue qui ne leur étoit d'aucun usage dans le maniement des affaires publiques (14), il faut joindre des motifs qui nous sont particuliers, je veux dire, le rapport qui se trouve entre ces Langues mortes & notre Religion, le fruit que l'on en retire pour la Jurisprudence & la Médecine, & la nécessité de les sçavoir, pour remplir la plûpart des fonctions civiles. Delà sans doute est née cette coutume, à qui, comme dit Locke, rien ne

(13) M. Pluche, Mécan. des Langues; L. 1.

(14) M. Rollin, L. 1, ch. 1 : *Illud magnâ cum perseverantiâ custodiebant, ne Græcis unquam nisi latinè responsa darent.* Val. Max. L. 2, ch. 2.

peut résister, & qui fait tellement du Latin une partie essentielle de l'Education, que sans cela on ne la croiroit pas orthodoxe (15). Si malgré un préjugé aussi fort, je me suis autant étendu sur les raisons d'utilité, c'est que j'ai pensé qu'il n'étoit pas hors de propos de jetter un coup d'œil sur l'histoire & la formation des Langues, avant que de s'occuper de la maniere de les apprendre.

Langue Françoise.

Après l'étude des Langues sçavantes, vient celle de la Langue maternelle. Je reconnois, avec tous ceux qui l'ont déja remarqué (16), que cette Langue a été beaucoup trop négligée jusqu'ici dans nos Ecoles; que l'on n'y prenoit pas assez de soin d'en faire apprendre les principes, approfondir le génie, observer les délicatesses, & qu'il importe d'employer un certain tems à ce travail. Aussi l'aurois-je fait marcher la premiere entre toutes les autres, si j'eusse voulu par cet

(15) Locke, de l'Educat. des Enfans; §. 168.

(16) V. Rollin, Traité des Etudes, L. 1, ch. 1. Mécan. des Lang. L. 2. &c. &c.

ordre désigner son utilité, & la préférence qu'elle mérite parmi nous; mais ayant à traiter des Colléges, j'ai dû m'astreindre à la gradation des objets qu'ils comprennent; & l'on verra bien-tôt que la Grammaire *propre* de quelque Langue que ce soit, ne convient nullement à des enfans : au lieu de cette étude, qui seroit aussi inutile que fatigante, laissons agir l'usage, qui est le grand Maître des Langues, & bornons-nous dans les premieres années à prendre toutes les précautions nécessaires pour le rendre pur, afin que les enfans ne contractent point des habitudes vicieuses, qu'ils perdroient difficilement par la suite(17). C'est ainsi que les Romains en userent : persuadés que la Langue maternelle vient nous trouver malgré

(17) *Non assuescat ergo, nedum infans quidem est sermoni qui dediscendus sit.* Quintil. L. 1, ch. 1. (pueros) *tradunt his à quibus discunt dediscenda; quis autem nescit ut priorem, ita difficiliorem esse laborem dedocendi quàm docendi.* Erasm. de Puer. instit. Ces précautions doivent avoir pour objet, non-seulement le langage ordinaire de la conversation, mais encore le François des versions.

nous, ils commençoient par le Grec, qui étoit pour eux ce que le Latin est pour nous; ils observoient ensuite de les faire marcher de pair dans le reste de leurs études (18). Nous ne pouvons mieux faire que de suivre la conduite qu'ils nous ont tracée.

Je m'occuperai peu des Langues étrangeres, parce qu'elles ne sont pas d'une utilité assez générale, pour faire partie du cours ordinaire des études dans un Collége où tout doit être établi en contemplation de la multitude; cependant je ne puis me dispenser d'observer que de tous les Peuples de l'Europe, il n'en est point qui néglige autant que le François les Langues des Nations voisines, ce qui vient sans doute de ce que sa Langue étant plus répandue, il a moins besoin de sçavoir celle des Langue Etangeres

(18) *A sermone Græco puerum incipere malo, quia Latinus, qui pluribus in usu est, vel nolentibus se perhibet... non longè itaque Latina subsequi debent & citò pariter ire.* Quintil. L. 1, ch. 1. *Nec est periclum ne populi linguam ignorent, eam perdiscent, velint, nolint, hominum commercio.* Erasm. de Puer. instit.

pays qu'il parcourt ; mais on ne peut se dissimuler que le défaut de Maîtres & le manque de ressources n'y ayent aussi beaucoup de part; car les avantages que nous pourrions retirer de ces Langues, & singuliérement de l'Italien (19), de l'Anglois & de l'Allemand, ne se bornent pas à la facilité des négociations, la commodité du commerce & l'agrément des voyages, elles offrent encore la plus riche moisson aux amateurs des beaux Arts, aux Littérateurs & aux Sçavans; & pourquoi aurions-nous moins d'intérêt à les étudier, que cet Eleve à qui le Précepteur d'une Nation notre rivale en fait un devoir (20), & que tous ces grands Hommes, l'honneur de la France, qui les ont cultivées avec soin (21) ? Il conviendroit donc de

(19) Le Fondateur du College de cette Ville a nommément ordonné l'enseignement des Lettres Italiennes ; & nous voyons que jusques sous le dernier regne, *c'étoit un plus grand reproche à une personne de la Cour, de ne pas sçavoir l'Italien, que de ne sçavoir ni Grec ni Latin.* Meth. ital. de P. R. Pr. art. 1.

(20) Locke, §. 165.

(21) Sans parler de ceux qui se sont fait connoître par des Traductions, on peut

seconder

seconder les vues de ceux qui voudroient les apprendre : à cet effet, on pourroit établir seulement dans les Capitales des Provinces un Professeur pour ces trois Langues, dont l'Ecole, à la réserve des cas extraordinaires, ne seroit ouverte à ceux du Collége, qu'après l'année de Physique, tems que l'on perd le plus souvent, faute d'une occupation déterminée. Non-seulement ce Professeur seroit d'une grande ressource pour tous les citoyens, mais même il pourroit devenir nécessaire, si on exigeoit qu'il fût Prêtre pour diriger tous les Etrangers, & principalement les Ouvriers, qui sans cela manqueront infailliblement de secours spirituels. N'y eût-il que cette considération, elle seroit assez puissante. (22)

citer les Sully, les Jeannin, les de Thou, les Montagne, les Montesquieu, les d'Aguesseau, &c. Ce dernier ne croit pas surtout qu'il soit permis *d'ignorer l'Italien & l'Espagnol.* Voyez les raisons qu'en donne ce savant Magistrat dans la troisiéme Instruction à son Fils, T. 1, p. 346. Voyez aussi le Traité d'Education d'un jeune Seigneur, n. 93.

(22) Ce que je dis n'est pas une simple

En vain feroit-on contre ce projet une objection de la difficulté de trouver un sujet capable : tout ce que la volonté de l'homme, animée par l'espoir d'un lucre honnête, peut acquerir en deux ou trois années d'application, ne fera jamais faute, quand l'emploi en sera certain, & le besoin annoncé.

Mais en voilà assez sur un article qui, tout important qu'il puisse être, ne sera jamais consideré que comme un hors d'œuvre dans un College Je reviens à des objets plus essentiels ; & après avoir déterminé les Langues qu'il y faut enseigner, qui sont le Latin, le Grec & le François, il faut s'occuper de la méthode.

II. De la Méthode. Nous sommes libres enfin du joug de la coutume ; il étoit réservé à notre âge de voir tomber cette tyrannie des préjugés de l'Ecole, contre laquelle les Plutarque, les

conjecture, je sçais que plusieurs Allemands employés dans nos atteliers, sont actuellement privés de ces secours, qu'ils ont sollicités avec instance, & cela faute d'un Prêtre qui sçache leur Langue : les renverra-t-on ? aucun Patriote ne le conseillera ; c'est les renvoyer cependant, que de leur refuser un Pasteur.

Ciceron, les Quintilien n'ont cessé de réclamer par leurs Ecrits, contre laquelle se sont élevés les Erasme, les Montagne, les le Fevre, les Dacier, les Vossius, les Lancelot, les Arnaud, les Locke, les Gedoin, les Fleury, les Rollin, les Pluche, les du Marsais, &c. Puisque *l'autorité de l'exemple* ne tient plus *notre raison dans la servitude*, essayons de la faire entendre, & d'établir, d'après les vues de ces hommes célebres, ce qu'ils n'ont pu que désirer (23).

La société est l'école naturelle des Langues ; & l'instruction doit suivre, autant qu'il est possible, les procédés de l'esprit humain. (24) Ce sont deux vérités évidentes, qu'il ne

(23) M. Rollin se plaint de la coutume qui fait prévaloir la méthode des Colleges, il voudroit qu'il fût possible d'y introduire une autre maniere d'enseigner. *L. 1, ch. 3. Etude de la Langue Lat.* M. Fleury fait une remarque qui répand un grand jour sur cette matiere, c'est que *cette méthode a commencé du tems que le Latin étoit vulgaire.* Trait. du Choix des Etud. n. 22.

(24) Locke, §. 173. Mécan. des Langu. pref. & L. 1, p. 15, & L. 2, p. 132 : *consuetudo certissima loquendi magistra est.* Quintil. L. 1, ch. 6.

faut jamais perdre de vue en traçant un plan d'études, & qu'il suffit de développer, pour démontrer combien l'usage prématuré de la Grammaire & des compositions est pernicieux & déraisonnable.

On a défini la Grammaire l'art de parler (25) ; mais si nous sommes forcés de reconnoître que les Langues n'ont pas été faites par regles & par art, mais par accident, & par le commun usage du peuple ; s'il est constant qu'elles n'ont été chacune dans l'origine qu'un amas de matériaux informes, entassés de toutes parts, & peu faits pour s'ajuster ensemble d'une façon réguliere (26) ; s'il est vrai de dire enfin que toute Langue a été formée long-tems avant d'avoir une Grammaire, que toute Grammaire ne peut être considérée que comme un corps d'observations sur l'usage d'une Langue quelconque (27), & qu'il est très-possible, très-ordinaire même de

(25) Gramm. gén. raisonnée, introduct. Mecan. des Lang. L. 1, p. 36.

(26) Mécan. des Langu. L. 1, p. 25. Locke, Educ. des Enfans, §. 172.

(27) *Non enim cum primùm fingerentur*

parler avec élégance & politesse, sans avoir aucune connoissance de la Grammaire, *sans sçavoir ce que c'est que Tems, Participe, Adverbe & Préposition* (28) : on conviendra sans peine que la Grammaire seroit plus justement définie, l'art de rendre raison du langage ; & une conséquence nécessaire de cette définition sera qu'il n'est pas moins absurde de commencer l'étude d'une Langue par la Grammaire, que de faire rendre raison de ce que l'on ne connoît pas.

S'il y a absurdité dans cette pratique par rapport à la marche des études, il n'y en a pas moins par rapport à l'âge auquel on impose cette tâche. Quelle occupation pour des enfans, que la logique du lan-

homines, analogia demissa cœlo formam loquendi dedit, sed inventa est postquàm loquebantur, & notatum in sermone quid quomodò caderet, itaque non ratione nititur, sed exemplo, nec est lex loquendi, sed observatio. Quintil. L. 1, ch. 6. Voy. *Remarques de Vaugelas*, Præf. n. v. 3.

(28) Locke, §. 193. Il avoit déja dit, §. 171, *qu'on ne parle parfaitement une Langue qu'après avoir entiérement oublié les regles de la Grammaire,*

gage, que des regles, qui naturellement isolées de tout objet sensible, deviennent encore isolées de tout signe représentant, par l'application que l'on en fait à des mots inconnus. Quoi de plus froid pour l'attention, de plus rebutant pour l'intelligence, de plus pénible pour la mémoire? On ne doit pas craindre d'affirmer qu'il n'est point de problême de géométrie, qu'ils ne viennent plutôt à bout de comprendre, qu'ils n'étudient avec plus d'intérêt, qu'ils ne retiennent avec plus de facilité, que ces préceptes abstraits, ces définitions métaphysiques, celle, par exemple, du Verbe impersonnel, ainsi appellé, parce que renfermant dans sa signification un sujet qui ne convient qu'à la troisiéme personne, on a compris par ce sujet l'affirmation & l'attribut en un seul mot. Telles sont cependant la plûpart des regles de la Grammaire. Devons-nous, après cela, nous étonner de la répugnance que tous les enfans apportent à ce travail? répugnance que l'on ne vaincroit que rarement, sans ce barbare appareil de châtimens, qui les met incessamment dans la triste né-

Des Châtimens.

cessité d'opter entre deux maux le moindre (29), & dont l'effet le plus ordinaire est de les irriter par l'injustice, ou de les abrutir par l'épouvante, & dans tous les cas, de leur inspirer une haine insurmontable pour l'étude (30).

(29) *Cædi verò discentes, quanquàm & receptum sit & Chrysippus non improbet, minimè velim.* Quintil. L. 1. c. 3. V. M. Lock. §. 171. M. de Fenelon, Educ. des Filles, c. 5. Erasm. *de puer. instit.* Ce dernier s'est beaucoup étendu sur cet article : *quàm multa fidelissima ingenia perdant isti carnifices indocti, sed doctrinæ persuasione tumidi, morosi, violenti, truces, & vel animi gratia cædentes... indoles generosior fit intractabilis, abjectior venit in desperationem.* Il reproche sur-tout cette dureté aux Maîtres François, *Gallis Litteratoribus nihil plagosius*; il réfute tous ces lieux communs, *qui virgæ parcit, filium non diligit.* V. aussi M. Fleury, n. 15 *du Choix des Etudes*, où il donne d'excellens principes sur cette matiere.

(30) Montagne en parle avec sa naïveté ordinaire : » Les Colleges, dit-il, sont une » vraie geole de Jeunesse captive : arrivez-» y sur le point de leur office, vous n'oyez » que cris d'enfans suppliciés ... quelle ma-» niere pour exciter l'appétit envers leurs » leçons à ces tendres ames & craintives, » de les y guider d'une trogne effroyable, les » mains armées de fouets? inique & perni-» cieuse forme! » *Essais*, L. 1. ch. 25.

Où il se trouve autant d'aversion, il est rare de faire beaucoup de progrès ; mais la difficulté & la contrainte n'en sont pas les seules causes. Je n'examinerai pas avec l'Auteur de la Mécanique des Langues, si la construction des Latins est réellement plus naturelle que la nôtre (31) ; si les solécismes des compositions de toute une Classe affectent plus chacun en particulier, que la correction grammaticale, & si, jusques au Latin francisé d'un Maître qui veut se mettre à portée de ses Disciples, tout ce mauvais langage est contagieux pour l'oreille des enfans. Il n'est pas besoin d'aller si loin; trois observations suffisent pour se convaincre qu'on ne peut manquer de s'égarer par cette voie : 1°. parce que ce ne sont pas les mots qui forment le génie d'une Langue, mais le tour de leur assemblage : 2°.

(31) L. 2, p. 73 & 117. Voy. aussi sur cette question M. Dumarsais, *Exposition*, &c. M. le Batteux, *Cours des Bell. Lettr.* part. 3, sect. 4. n. 1 : les Remarques de M. l'Abbé Froment sur la Gramm. génér. & M. l'Abbé Girard, *Principes de la Lang. Franç.* 1r Discours.

parce que les (32) regles de la meilleure Grammaire seroient insuffisantes : 3°. parce que ces regles sont fausses pour la plûpart, & qu'elles le sont en quelque sorte essentiellement, soit pour la facilité de l'appréhension, soit par leur réduction à des généralités (33).

La méthode de faire composer les enfans, est une suite de ce systême, qui ne sert qu'à en mettre l'erreur dans un plus haut degré d'évidence. En effet, quelque Langue que l'on veuille leur enseigner, en leur montrant d'un côté les regles, de l'autre les mots, ils les assembleront toujours dans l'ordre que la Langue maternelle leur indique, parce qu'ils n'en connoissent point d'autre, tellement qu'avec la plus

(32) *Quare mihi non invenustè dici videtur aliud esse latinè, aliud grammaticè loqui.* Quintil. L. 1, ch. 6.

(33) *Impetratum est à consuetudine, ut peccare suavitatis causâ liceret.* Cic. Orat. 47. V. *la Méçan. des Lang. préfac.* L. 1, p. 25. & L. 2, p. 41. *Les irrégularités dans la Grammaire sont quelquefois des perfections & des beautés dans la Langue.* Gram. gén. raisonn. part. 2, ch. 24. V. *les Observat. de Menag.* ch. 74, 86, &c.

grande exactitude, ils ne parviendront pas même à apprendre la Grammaire Latine, & que tout le fruit de ce long travail se bornera à entendre quelques-unes des regles les plus générales, qui fixent la liaison des termes dans toutes les Langues, & à sçavoir placer quelques mots impropres selon la structure de la Langue maternelle.

Rien n'est plus propre à nous faire juger de cet inconvénient, que de voir un étranger s'essayer de composer en notre Langue, avant que de l'avoir apprise par l'usage; c'est après avoir feuilleté avec soin son Dictionnaire, qu'il appellera ses desirs *impotens* & son habit *équitable*. Il consulte scrupuleusement la Regle de Concordance, pour écrire *sa* histoire, ses principes sur la marche du Régime, autorisent *lui* à transporter ce Pronom; il ne fait aucune faute contre la Grammaire (34), & cependant nous rions de son ignorance. Ainsi riroient sans doute les Romains du siécle d'Auguste, s'ils

(34) M. Pluche en rapporte plusieurs exemples, L. 2, p. 47 & suiv. Mécan. des Lang.

entendoient notre Latin de Collége; je n'excepte pas même ce qu'on y appelle les Thêmes corrigés.

C'est sur ces observations, & une infinité d'autres dont je n'ai fait que présenter la substance, que tous les Ecrivains dont j'ai fait mention au commencement de cette Section, ont condamné l'ancienne pratique des Colléges (35). Il reste à déterminer celle qu'il faut lui substituer; les mêmes principes & les mêmes autorités vont encore me guider dans cette seconde opération.

La route la plus sûre, & en même-tems la plus courte pour apprendre les Langues, est très-certainement l'usage, je veux dire *la constante habitude d'entendre, & de répéter après ceux qui parlent bien*. C'est la voie que la nature indique, c'est celle que l'on suivoit à Rome (36), ob-

(35) V. Locke, §. 177; M. Fleury, Choix des Etud. n. 22; Méthode Ital. de P. Royal, Préface, n. 8; M. Rollin, Traité des Etud. L. 1, ch. 3; Mécan. des Lang. L. 2, n. 1, p. 45 & 109.

(36) Les Romains mettoient des Esclaves Grecs auprès de leurs enfans, & ne les envoyoient au College pour étudier la Grammaire du Grec & du Latin, que lorf-

ſervant toujours de faire marcher la pratique avant l'Etude ; & puiſqu'on la préfere aujourd'hui dans toute l'Europe pour les Langues vivantes (37), pourquoi ne l'adopterions-nous pas auſſi pour les Langues mortes ? Ce ſont les mêmes raiſons de décider ; auſſi un Auteur du plus grand poids en cette matiere ne craint pas de dire, qu'*à ne conſulter que le bon ſens & la droite raiſon, elle devroit être préférée* (38).

Je ne vois contre cette innovation, que deux objections tant ſoit peu ſpécieuſes ; mais elles ont été ſi ſouvent & ſi ſolidement réfutées,

qu'ils ſçavoient ces deux Langues. Mécan. des Lang. Préfac. & L. 2, p. 96. De cette façon, Montagne avoit appris aſſez de Latin à l'âge de 7 à 8 ans, pour préferer à tout autre plaiſir celui de lire les Métamorphoſes d'Ovide. Eſſais, L. 1, ch. 5.

(37) C'eſt ainſi que les Anglois apprennent le François. Locke, §. 169 & 170. V. Méthod. Ital. de P. Royal, & M. d'Agueſſeau, 3e. Inſtruct.

(38) Ce ſont les termes de M. Rollin, L. 1, ch. 3. M. du Marſais, dans ſon *Expoſition d'une Méthode raiſonnée pour apprendre la Langue Latine*, veut qu'on commence l'explication, même avant les Déclinaiſons, & en les apprenant.

que je ne daigne m'en occuper ici, que parce qu'elles me conduiſent naturellement à développer le ſyſtême de cette Méthode, & à le combiner avec la diſcipline des Ecoles publiques.

La premiere objection eſt celle qui touchoit le plus les gens de Colléges, parce qu'il en coûte toujours à reconnoître qu'on s'eſt trompé, & que cet aveu emporteroit d'ailleurs la néceſſité d'un nouvel apprentiſſage ; elle a pour fondement la difficulté de l'approprier aux Ecoles. Ils conviennent que cette façon d'enſeigner a procuré des ſuccès rapides, toutes les fois qu'on s'en eſt ſervi dans le particulier ; mais ils ſoutiennent que la diſcipline claſſique, que la diſproportion reſpective du nombre des Maîtres & des Eleves y répugnent, & que les avantages que l'on s'en promet dans l'éducation publique n'exiſtent qu'en ſpéculation. Comme je n'ai point à combattre l'intérêt & la prévention qui groſſiſſoient ces obſtacles, l'expoſition qui va ſuivre, ſuffira pour raſſurer ceux qui en ſeroient ſincérement effrayés. J'obſerverai ſeule-

ment dès à présent, sur la foi de M. Rollin, que cette même Méthode que je conseille, a déja été employée avec avantage dans les Colléges, pour le Grec, (39); or il est constant qu'elle ne peut pas être plus impraticable pour le Latin, qui a infiniment moins de mots.

La seconde objection consiste à dire, que personne aujourd'hui ne parle grec ni latin, que personne, ainsi que nous l'avons remarqué, ne peut parler exactement ces langues, & que conséquemment proposer de les apprendre par l'usage, c'est proposer de s'entretenir par la parole avec des muets. *Mais à quel propos donne-t-on le nom de muets à des hommes, dont les discours subsistent, & dont la voix se fait entendre?* (40) Les anciens

(39) *La coutume qui s'étoit introduite*, dit cet Auteur, *de faire consister l'étude du Grec dans la seule composition des Thêmes, en avoit donné une aversion générale. L'Université a senti qu'elle devoit principalement appliquer les jeunes gens à la traduction.* Il assure qu'une heure par jour consacrée à ce travail, suffit pour procurer l'intelligence de cette Langue au sortir des Etudes. L. 1, ch. 2, art. 2.

(40) Mécan. des Lang. L. 2, p. 44.

nous parlent réellement; les lire, c'est les écouter; les expliquer, c'est les comprendre. Ce commerce habituel ne peut manquer d'approprier insensiblement le goût de leur langue, au point de pouvoir parler bientôt après eux, & voilà précisément en quoi l'usage consiste; car prétendre que l'usage ne peut être d'aucun secours, qu'en le conformant absolument à celui qui nous enseigne notre premiere langue, je veux dire, en liant toujours immédiatement les objets avec les signes, ce seroit retomber d'un extrême dans un autre; extrême qui ne meneroit à rien, parce que, de ce qu'on ne pourroit suivre exactement la route de la nature, il ne faudroit pas en conclure, que l'on dût s'en écarter absolument & prendre le contrepied. Il est bien vrai que l'on doit, autant qu'il est possible, rapprocher l'image de la chose représentée avec le son qui la représente, c'est pourquoi en parlant du grec, je conseillerai de le faire traduire tout de suite en françois; mais la différence est grande, & pour en donner une idée claire, je ferai deux observations: *l'une*,

que lorsqu'un enfant apprend sa premiere langue, il est de toute nécessité qu'il rapporte immédiatement les mots aux choses, parce qu'il ne les connoît & ne les distingue encore que par les sensations, & que son esprit étant vuide d'idées, rien ne peut lui rappeller l'image d'un objet que sa présence; *l'autre*, que cette premiere impression une fois faite, le signe adopté devient en quelque sorte l'objet signifié, ou du moins se confond avec lui de maniere à ne pouvoir être désuni que par une intention réfléchie (41); ainsi lorsque le maître montre le *Banc* de son Ecole à ses éleves, pour leur mieux inculquer que les Latins l'appelloient *Scamnum*, quoiqu'il fasse, ce ne sera point l'idée d'un ais posé horisontalement sur deux consoles qu'ils comprendront & qu'ils lieront à ce terme, ce sera le mot *Banc*, parce qu'il est devenu pour eux l'image

(41) *Le signe devient le mot du guet de chaque idée, de sorte que le seul nom lu, ou prononcé, rappelle ou fait revivre la couleur de l'objet, la figure, l'odeur, & toutes les marques dont la nature le caractérise.* Mécan. des Lang. L. 2, p. 133.]

même; ainsi un Anglois, à qui on fait voir pour la premiere fois le jardin des Thuileries, ne cherche pas à loger dans sa mémoire, à côté de ce terme, la description de ce que l'art a pratiqué sur ce terrein, mais seulement le mot qui y répond dans sa langue maternelle.

D'où il résulte que la présence des objets ne fait pas partie essentielle de la méthode d'apprendre les langues par l'usage, que les signes habituels en tiennent lieu (42), & que toute la différence qui se trouve à cet égard entre les langues vivantes & les langues mortes, c'est que l'usage des premieres s'acquiert dans la conversation avec les hommes, & que l'u-

(42) On voit par-là ce que je pense de ces estampes chiffrées, que quelques Auteurs conseillent; outre que cela ne peut gueres se pratiquer que dans le domestique, & que l'usage en est même très-borné, il est évident que l'impression de ces figures ne sçauroit être beaucoup plus forte, que l'image qui est rappellée par le signe d'un objet bien connu, & que le plus souvent il faudroit recourir à ce premier signe identifié avec l'objet, pour déterminer la valeur conditionnelle de l'estampe, ce qui feroit une opération intermédiaire, un circuit de plus, & un nouvel embarras.

ſage des autres doit ſe prendre dans la lecture des anciens.

De cette différence dans le principe, il en naît une autre dans la conſéquence; c'eſt que l'on peut ſe paſſer de toute connoiſſance de la Grammaire pour apprendre la langue d'un Pays où l'on ſéjourne, au lieu qu'il eſt difficile de concevoir que ſans une préparation grammaticale, on puiſſe tout de ſuite ſe mettre à lire un Auteur étranger (43).

Cette préparation eſt néceſſaire, j'en conviens, mais il eſt un moyen de la concilier avec la maxime que j'ai établie, que l'on ne doit étudier la Grammaire que lorſqu'on ſçait la Langue; & pour cela je diſtingue avec M. Pluche trois ſortes de Grammaires (44).

La premiere eſt *la connoiſſance des Elémens;* elle n'obſerve que ce qu'il

(43) *L'entrée des Langues ne doit être qu'une méthode courte & facile, qui nous conduiſe au plûtôt à la lecture des Livres les mieux écrits, pour y apprendre non-ſeulement les mots, mais le tour de la phraſe, qui eſt la partie la plus difficile & la plus importante de chaque Langue.* Préface du Jardin des Racin. Grecqu.

(44) Mécan. des Lang. L. 1, p. 36.

y a de plus ſimple, & qui ſe trouve en toute langue, ſçavoir, les parties communes du Diſcours, les Déclinaiſons & Conjugaiſons, les premieres liaiſons des mots, & les régles les plus univerſelles de la concorde & du régime.

La ſeconde eſt la *connoiſſance de la propriété*, c'eſt-à-dire, du tour & du caractère propre à telle ou telle Langue; elle embraſſe tout ce qui a été introduit pour donner de la ſtabilité à l'uſage qui l'a formée, ſçavoir, l'analogie, l'étimologie, les regles ſpéciales, & juſqu'aux irrégularités.

La troiſiéme comprend l'analyſe, la comparaiſon *& la critique des Auteurs*, elle approfondit, elle définit tout, elle ne ſe borne pas à obſerver, elle raiſonne; ce n'eſt plus le fait d'un Ecolier, c'eſt l'étude d'un Littérateur.

De ces trois Grammaires, la premiere eſt ſans contredit la ſeule qui ſoit utile aux Commençans; la ſeule que l'on puiſſe leur enſeigner, de quelque idiome que l'on ſe ſerve, de quelque travail que l'on les charge; or s'il eſt poſſible d'apprendre cette Grammaire par la ſeule langue

Grammaire élémentaire Françoiſe.

maternelle, comme ſa définition le démontre, il ne faut plus chercher d'autre route, voilà la vraie méthode, conſéquente à l'ordre des choſes, qui veut que la Grammaire ne vienne qu'après l'uſage de la Langue par forme d'obſervations, conſéquente au premier principe d'inſtruction, qui veut que l'on marche pied à pied d'une connoiſſance à l'autre. Tout le monde ſent qu'un enfant remarquera bien plus aiſément les caractères différentiels du ſujet, du verbe, de l'attribut, &c. dans ſes expreſſions familieres, que dans celles qu'il ne connoît pas, & quand il les aura une fois bien conçus, il lui ſera alors très aiſé de rapprocher ces connoiſſances d'une autre Langue, & de les appliquer à de nouveaux termes. Par ce moyen on ſera ſûr d'ôter aux commencemens tout ce qu'ils avoient de pénible, de rebutant & d'abſtrait (45), & néan-

(45) » La ſtructure fondamentale des » huit ou neuf parties du Diſcours, dont » la nature enſeigne l'uſage à toutes les » Nations, eſt pour nous une étude pé- » nible, & communément inutile, quand » on conſidere cette ſtructure en elle-

moins ce travail facile aura appris en moins de deux mois aux enfans plus de Grammaire qu'ils ne pourroient en apprendre en deux ou trois ans ſuivant l'ancienne routine (46).

Quoique ces élémens de Grammaire ſe donnent dans une Langue connue, il faudra bien ſe garder de les étendre à ce qui lui eſt propre, ce ſeroit les ſurcharger inutilement, puiſque, comme l'on voit, il ne s'agit pas encore ici de l'étude de cette Langue, & qu'elle ne vient là que comme un inſtrument néceſſaire

» même, qu'on la ſépare de tout objet, & » qu'elle ne tient plus au vrai uſage de la » la Langue; c'eſt cette abſtraction qui » gâte tout ». Mécan. des Lang. L. 2, p. 82. *Les regles ne doivent jamais être ſéparées de l'uſage ſur lequel on doit toujours faire le principal fondement de la connoiſſance des Langues.* Méthode Grecque de Port Royal, Préfac. n. 10. V. auſſi la Préface du Jardin des Racin. Grecq.

(46) *Il faudroit étudier la Grammaire en notre Langue, avant que de l'étudier dans une autre; comme cette étude ne conſiſteroit qu'à faire faire à un enfant des réflexions ſur la Langue qu'il ſçauroit déja, ... on pourroit lui faire entendre parfaitement tous les préceptes par des exemples familiers.* Fleury, Choix des Etud. n. 22.

pour l'enseignement de la Grammaire générale : c'est pourquoi il sera plus avantageux de la resserrer le plus qu'il sera possible. (47) Elle se réduit communément à quatre chefs, dont le premier contient les définitions des huit parties du Discours ; le second, les paradigmes des Noms ; le troisiéme, les Conjugaisons ; & le quatriéme, les règles les plus simples de l'assemblage des mots, telles que Scioppius les a mises en une page au nombre de douze, ou qu'elles se trouvent dans le petit Rudiment latin de M. Chompré. On pourroit ce semble y en ajouter un cinquieme autant & plus court que les autres, qui auroit pour objet les règles les plus générales de la Ponctuation. Il est constant que les gestes, les intonations de la voix, les repos, les pauses facilitent beaucoup l'intelligence du discours ; or ces signes étant faits pour y suppléer, il convient d'en donner la clef aux enfans avant que de les mettre à la lecture des Auteurs, & cela ne peut se faire avec fruit que par des exemples françois.

(47) Mécan. des Lang. L. 2, p. 106. V. aussi M. Fleury, Choix des Etud. n. 22.

A cette tâche on fera succéder l'étude des Déclinaisons & Conjugaisons latines ; & alors, sans qu'il soit besoin d'autre préparation, il sera tems de se mettre à expliquer les Auteurs.

Tout ce que cette méthode exige de la part d'un Maître, se réduit à sept points principaux ; 1°. le choix des Auteurs, il faut qu'ils soient purs pour la langue, sains pour la morale, purgés d'erreurs & d'obscénités ; (48) 2°. il doit autant que faire se peut, dans les commencemens surtout, prendre des Auteurs qui traitent de matières, qui soient à la portée des enfans, intéressans & familiers : c'est-là précisément (49) où les choses sensibles seront de recette. 3°. Il importe de ne rien expliquer qu'il n'en ait fait auparavant un précis clair & succint par forme de nar-

(48) *Si tamen in his non Auctores modo, sed partes operis elegeris, nam & Græci licenter multa, & Horatium in quibusdam nolim interpretari.* Quintil. L. 1, ch. 8. V. M. Rollin, L. 2, ch. 1, art 3, Méthode Ital. de P. Roy. Pref. art. 3, & Mécan. des Lang. L. 2..

(49) V. Locke, §. 174 de l'Educ. des Enfans.

ration, ne fût-ce que pour aider leur intelligence ou piquer leur curiosité; mais cette précaution aura un autre avantage, c'est d'assurer, ou de rectifier, s'il en est besoin, la valeur des mots, qui doivent suppléer à la présence des objets, & de les leur rendre plus présens en mettant leur imagination en mouvement. (50) 4°. Il doit expliquer; 5°. faire répéter l'explication; 6°. faire traduire ce qui a été expliqué; 7°. Enfin appliquer la Grammaire comme en passant aux choses qui seront bien entendues, ce sera lui rendre sa véritable destination, qui est d'affermir l'usage par les règles.

Il reste à régler la forme de l'explication, mais cet article n'est pas sans difficulté. M. Rollin proscrit la

(50) » Etant ja fort au décours de mon » âge (c'est Plutarque qui parle), j'ai commencé à prendre en main les Livres Latins, en quoi il m'est avenu une chose » étrange, mais véritable néanmoins, c'est » que je n'ai pas tant appris, ni tant entendu les choses par les paroles, comme » par quelque usage & connoissance que » j'avoye des choses, je suis venu à entendre aucunement les paroles. » Traduc. d'Amyot, Vie de Demosthene.

Version interlineaire, & M. Dumarsais en fait la base de sa méthode. Ce dernier regarde la construction comme indispensable, & M. Pluche soutient, qu'elle détruit l'ordre naturel des idées & le génie propre de la langue que l'on veut enseigner; je laisse à l'expérience à prononcer sur le mérite de la Version interlineaire, c'est une question de pure pratique. A l'égard de la construction, sans vouloir décider une querelle devenue célébre par les Ecrits de tant d'Observateurs & de Métaphisiciens; je tiens pour principes, que les langues *analogues*, suivant la définition de M. l'Abbé Girard, ont existé avant les Langues *transpositives*; que leur ordre est plus simple, plus naturel, plus déterminé; que pour s'entendre, en traduisant d'une Langue transpositive ou même *amphilogique* dans une autre de la même classe, dont l'idiome seroit différent, il faudroit nécessairement ramener les mots au tour simple par la construction, qu'ainsi l'on doit à plus forte raison suivre cette méthode lorsqu'il s'agit de traduire d'une Langue *transpositive* comme le latin,

dans une Langue *analogue* comme le françois ; c'est le plus sûr moyen de faire bientôt disparoître l'obscurité qui naît de l'inversion & de l'ellipse.

De la Composition. Lorsque les enfans seront consommés dans cet exercice, qui ne peut durer moins de deux années, on essayera de les mettre de tems en tems à la composition, qu'il ne faut pas totalement rejetter (51), puisque ce n'est pas assez pour nous de l'intelligence du latin, & qu'il est une infinité d'occasions où nous sommes nécessités de le parler : la matiere de ces compositions sera en premier lieu le françois de quelque passage récemment expliqué (52), ensuite quelques morceaux des Auteurs même qu'ils auront entre leurs mains, mais dont on aura altéré, transposé ou supprimé quelques phrases & quelques expressions dans la version, afin que ces Auteurs leur tiennent toujours lieu de Grammaire & de Dictionnaire ; enfin à mesure qu'ils avanceront, on pourra leur

(51) V. M. Fleury, n. 22, sur le tems, la forme & le fruit des Compositions.

(52) V. M. Rollin, L. 1, ch. 3 de la Composition.

donner des fragmens de nos plus fidèles Traductions, pour que, par la comparaison des originaux, on soit toujours à même de leur faire appercevoir sûrement le vrai génie de la Langue & ce en quoi ils s'en seront écartés ; un Maître intelligent ne manquera pas de profiter de ces ouvertures pour faire venir à propos quelques règles d'une Grammaire déja plus relevée ; & afin de les mieux inculquer, il terminera ce travail par faire apprendre par cœur quelques-uns de ces morceaux qu'il aura à cet effet choisis intéressans & instructifs, il sera aisé de retenir ce qu'on aura aussi-bien compris, aussi longtems manié, & l'exemple fixera dans la mémoire le précepte dont il aura été l'occasion.

De la Mémoire. La culture de la mémoire pour elle-même, est encore un article qui mériteroit d'être approfondi, puisqu'il fait partie des objets de l'Education, & qu'il tient essentiellement à la discipline des Colléges. Mais pour ne point donner trop d'étendue à cette Section, je me contenterai de renvoyer à ce qu'en a dit M. Locke dans son excellent Traité de l'Edu-

cation des Enfans (53), on y verra que c'eſt un très grand abus de charger comme on le fait leur mémoire ſans meſure & ſans choix, que cet abus a ſa ſource dans le mauvais préjugé où l'on eſt, qu'à force d'apprendre par cœur, on perfectionne la mémoire (54) que la raiſon n'approuve point cette opinion, que l'expérience la dément tous les jours, (55) que la mémoire eſt une faculté

(53) §. 180, & ſuivans.

(54) M. Locke n'eſt pas le premier qui ait combattu cette erreur, car nous liſons dans Quintilien (Liv. 11, ch. 2.): *Memoriam quidam naturæ modò eſſe munus exiſtimaverunt, eſtque in eâ non dubiè plurimum.* Il eſt vrai qu'il n'eſt pas du même avis, car il ajoute : *ſed ipſa excolendo augetur*; mais il eſt aiſé de voir, par les reſſources mêmes qu'il indique pour ſe faire dans l'occaſion une mémoire ſupplétive & *artificielle*, comme d'attacher l'ordre des phraſes à un ordre de ſignes locaux, d'objets, d'images, &c. qu'il ne comptoit pas beaucoup ſur la poſſibilité d'augmenter ce qu'on appelle proprement la faculté de la mémoire.

(55) Mithridate parloit les vingt-deux Langues des Peuples de ſa domination. Xerxès & Cyrus, à la tête d'une armée de plus de cent mille hommes, pouvoient appeller chaque Soldat par ſon nom; & cette mémoire prodigieuſe ne leur venoit

acquiſe qui dépend plus d'une heureuſe conſtitution que de l'habitude, & que quand il ſeroit vrai qu'il faudroit l'exercer pour la rendre plus ſûre, ce ne ſeroit pas en faiſant apprendre à des enfans, *à force de répétitions, des pages entieres de livres, leſquelles ils oublient encore, & dont ils ne ſe mettent jamais plus en peine dès qu'ils ont récité leurs leçons*, ce qui ne peut ſervir *qu'à leur donner de l'averſion pour les livres, où ils ne trouvent que de l'embarras;* d'où il conclut

pas ſans doute d'avoir beaucoup appris par cœur. Les Princes en ont tout autant que les autres hommes, dans la proportion inégale que la nature la départit; & cependant on ne les fatigue point de leçons dans leur enfance. La plûpart des Négocians, Artiſans, & généralement tous ceux qui n'ont pas étudié, ſont dans le même cas; en raiſon inverſe, mêmes obſervations, même conſéquence : Dès le bas âge, les Comédiens ne ceſſent d'apprendre par cœur, & ils n'ont la mémoire ni plus facile ni plus fidèle que les autres. Perſonne ne l'a plus cultivée que Montagne; l'érudition immenſe de ſes œuvres en fait preuve, & pourtant *il n'y en eut point de ſi merveilleuſe en défaillance, puiſqu'il lui falloit trois heures pour apprendre trois Vers*, ainſi qu'il l'a dit en ſes Eſſais, L. 1, c. 9, & L. 2, ch. 17.

que la mémoire ni l'esprit ne se perfectionnent point par-là, & que l'on n'en retire aucun fruit ni pour la science ni pour les mœurs.

C'est sur les observations de ce Philosophe, que je crois devoir établir ici à cet égard six maximes générales, 1°. il importe de ne rien faire apprendre aux enfans qu'ils ne comprennent parfaitement; 2°. de ne les point surcharger sur-tout de préceptes abstraits; 3° de ne leur faire apprendre que ce qu'il est utile de ne jamais oublier, & qui doit tourner à l'avantage des mœurs; 4°. de le leur faire réciter, non en écolier, mais comme quelqu'un qui pense ce qu'il dit, prenant soin de former insensiblement leur ton, leur prononciation leur attitude (56); 5°. de le leur faire répéter de tems à autre en les examinant plus scrupuleusement sur le sens que sur la lettre

(56) *Non alienum erit exigere ab his ætatibus quòd sit absolutius os, & expressior sermo* (dit Quintil. L. 1, ch. 1.); *quâ curâ omissâ, multa Linguæ vitia inemendabili in posterùm pravitate durantur, &c. La Monotonie du College contribue beaucoup à gâter la prononciation.* Mécan. des Lang. L. 2, p. 72.

(57); 6°. enfin d'aider la mémoire par l'ordre & l'enchaînement des choses, & cette progression méthodique qui est l'ame des études. (58)

Méthode Grec.

Tout ce qu'on a vu jusques ici sur la méthode d'enseigner le latin doit servir à l'étude du grec; à la réserve de la composition qui devient inutile, puisque l'intelligence de cette langue nous suffit; ce sont les mêmes observations, les mêmes procédés, l'application s'en fera aisément, ainsi je n'insisterai pas sur la nécessité d'apprendre les Langues par l'usage, je crois en avoir suffisamment démontré les avantages; cependant je ne dois pas dissimuler que quelques habiles Ecrivains, après avoir reconnu l'évidence de ce principe, s'en sont néanmoins écartés à quelques égards

(57) » Qui demanda jamais à son disciple ce qui lui semble de la Rhétorique, » ou de la Grammaire, de telle ou telle » sentence ? On nous les placque en la » mémoire toutes empennées, comme des » oracles, où les lettres & les syllabes » sont de la substance de la chose. Sçavoir » par cœur n'est pas sçavoir ,,. Montagne, Essais, L. 1, ch. 25.

(58) V. Locke, §. 202.

dans la route qu'ils tracent pour apprendre le grec : M. Pluche conseille de se servir de la Grammaire de Messlier, M. Rollin recommande l'usage de la Méthode Grecque pour les Regles (59), & Lancelot croit que l'on peut faire apprendre par cœur aux plus petits enfans jusqu'à vingt, ou trente vers en une heure du Jardin des Racines Grecques (60) ; tous ces ouvrages sont excellens sans doute, mais, comme le dit un de ces Auteurs, c'est pour être entre les mains des Maîtres & non des enfans : & en ce qui concerne les regles, je ne vois pas pourquoi il faudroit prendre une autre route que pour

(59) Je remarquerai cependant que cet Auteur, qui joignoit l'expérience à la théorie, se rapproche beaucoup de la méthode que j'estime que l'on doit préférer ; car 1°. il recommande expressément aux Maîtres *de distinguer dans la Grammaire ce qu'il faut faire apprendre d'abord, & ce qu'il faut réserver pour un âge plus avancé.* 2°. Il fait commencer par l'explication. 3°. Il n'exige pas même des enfans qu'*ils se préparent à l'explication par un travail particulier & domestique.* L. 1, ch. 2, art. 2.

(60) Préface du Jardin des Racines Grecques.

le latin, puisque l'on est d'accord que la structure de la phrase grecque approche beaucoup plus de la nôtre. (61)

Quant aux racines, *comme la difficulté de cette Langue consiste principalement dans la grande multitude de mots qu'elle renferme* (62), & qu'une seule racine peut tout d'un coup découvrir le sens d'une infinité de dérivés, je conviens que la connoissance en sera très-utile ; mais il est à ce qu'il me semble une autre maniere de l'acquérir que par des vers techniques, toujours froids, toujours rebutans, & très-difficiles à retenir, soit pour la contrainte qu'ils respirent & les constructions forcées qu'ils comportent nécessairement, soit parce que ce ne sont que des mots comparés avec des mots, isolés

(61) Lancelot, dans sa Syntaxe Grecque, dit *que la Grammaire Latine a quelque chose de plus facile que la Grecque* ; mais il est évident qu'il entend parler de la Grammaire propre, & non des principes communs à toute Langue. Or il s'agit ici des regles élémentaires, & cette distinction prévient toute application.

(62) M. Rollin, L. 1, ch. 2, art. 2, de la Langue Grecque.

de tout sens, de toute idée, qui puisse fixer l'attention & en conserver l'impression dans la mémoire. Je ne doute pas que l'on n'y parvienne en aussi peu de tems avec plus d'agrément & de fruit si l'on exige d'un Maître, qu'après avoir expliqué à ses élèves quelque passage grec, comme de l'Evangile de S. Luc, ou d'un Dialogue choisi de Lucien, qui sont les livres des Commençans, après leur en avoir fait répéter l'explication; il retourne sur le même texte, pour leur assigner les racines des termes qui s'y rencontrent, & le parallele des mots françois qui en sont formés; dans le cas où l'on penseroit qu'il ne suffit pas de leur en faire rendre compte sur le champ; pour les leur bien inculquer, on pourroit leur faire retenir par écrit quelques-unes de ces racines, & leur donner pour leçon de se préparer à répondre le jour suivant aux questions que l'on leur feroit sur leurs dérivés; par ce moyen l'intelligence & la mémoire se prêtant un mutuel secours, ils auroient bientôt fait un amas assez considérable de mots pour marcher rapidement dans la lecture des Auteurs.

Je finis cet article par deux questions particulières à l'étude de cette Langue, & qui sont trop importantes & trop controversées pour ne pas trouver place ici.

La premiere est, en quel tems doit commencer l'étude du grec? M. Locke, est un de ceux qui l'a le plus reculée, car quoiqu'il pense avec la Bruyere que *l'Etude des Langues convient proprement à nos premieres années* (63); il estime que l'on ne doit pas forcer les enfans à apprendre le grec, & que l'on doit attendre que leur goût les y porte; il se décide par le peu d'usage que l'on fait de cette Langue, le peu de fruit que l'on retire de ce qu'on en apprend dans les Colléges, la difficulté du travail qu'il exige & la perte du tems que l'on y employe; mais si ces inconvéniens n'ont, à vrai dire, d'autre source que le vice de la méthode, s'il est possible de la rectifier, si la nécessité de cette Langue est reconnue (64), de cela même que l'étude en est longue & pénible, on

(63) Educat. des Enf. §. 201.

(64) V. M. Rollin, L. 1, ch. 2, art. 1, Utilité & néçessité de la Lang. Grecq.

doit conclure qu'il faut s'y adonner dès l'enfance, parce que *si on la remet à un âge plus avancé, ou l'on n'aura pas la force de l'embrasser par choix, ou l'on n'aura pas celle d'y persévérer, & si l'on y persevere, ce sera consumer à la recherche des Langues le même tems qui est consacré à l'usage que l'on en doit faire* (65).

On voit par-là que ce seroit encore trop, que de différer les élémens de cette Langue jusqu'à la quatriéme Classe, comme le conseille M. Pluche (66); cependant on peut mettre à profit les vues de ce sage Observateur qui craint que le mélange d'une autre Langue ne partage l'activité, ou du moins n'affoiblisse dans les enfans l'habitude du tour latin, c'est pourquoi je souhaiterois que l'on laissât, sur-tout dans les commencemens, une certaine distance entre les progrés de ces deux Langues, en restraignant, par exemple, le grec pour la premiere année au soin de former les éléves à le lire & le prononcer correctement, à l'é-

(65) La Bruyere, Caract. *de quelques usages.*
(66) Mécan. des Lang. L. 2, p. 168.

crire facilement, & à la connoissance des déclinaisons & conjugaisons; au moyen de ce tempérammen, je ne vois pas de difficulté à en commencer l'étude, comme le dit M. Rollin, *dès la Sixiéme* (67).

La seconde question a pour objet de déterminer en quelle langue il faut expliquer & traduire les Auteurs Grecs; jusques ici on les a expliqués en latin, mais j'ose dire que cette méthode n'a pour elle que l'usage, puisqu'il n'y a aucune affinité, *aucun dégré de parenté & de ressemblance* entre la Langue de Rome & celle d'Athènes qui puisse rendre l'accès de l'une par l'autre plus facile (68), & qu'il est constant au contraire, *que la Langue Grecque a beaucoup plus de conformité avec la nôtre pour le tour de la phrase, qu'avec la Latine* (69). D'où il résulte, que c'est allonger inutilement le chemin, parce que, comme je l'ai établi, quelque circuit que l'on fasse, l'intelligence d'un nouveau terme doit toujours se rap-

(67) L. 1, ch. 2, art. 2. V. aussi les Préfaces des Méthod. Gr. & Racin. Gr.
(68) Préface de la Mécan. des Lang.
(69) M. Rollin, L. 1, ch. 2, art. 2.

porter au ſigne de la Langue maternelle, qui s'eſt identifié avec l'objet. Cette réflexion, qui eſt vraie en général, devient plus déciſive & plus frappante, ſi on en fait l'application à des enfans, qui n'ayant pas encore beaucoup de connoiſſance du Latin, ſe trouvent à tout inſtant dans le cas de rendre des termes inconnus, par d'autres qu'ils ne comprennent pas davantage. Auſſi Lancelot, dans la Préface de ſa Méthode (70) n'héſite pas à regarder cette coutume *de faire toujours prendre un tour à notre penſée, par une explication latine*, comme le plus grand obſtacle à l'intelligence du Grec, la ſource des déſagrémens qui accompagnent l'étude de cette Langue, & la principale cauſe pour laquelle elle eſt aujourd'hui ſi négligée. Tenons donc pour certain, qu'il faut faire tout de ſuite la verſion du

(70) N. 7. M. Rollin parle avec éloge de ce conſeil de Lancelot, & ne paroit pas éloigné de le ſuivre. Cette coutume, qu'il voudroit proſcrire, s'eſt ſans doute auſſi introduite dans les Ecoles, lorſque le Latin étoit vulgaire. V. M. Fleury, Choix des Etud. n. 22.

Grec en François, & que pour faciliter cette pratique, il ſeroit bien à ſouhaiter *que l'on fit imprimer les Livres Grecs, avec la Traduction françoiſe à côté.*

On a vu, par ce que j'ai dit plus haut ſur la Langue maternelle, que l'étude de la Langue Françoiſe tenoit plus à la partie des Belles-Lettres, qu'à l'étude des Langues proprement dites; conſéquemment ce n'eſt point ici le lieu de m'en occuper, & je paſſe à la ſeconde Section.

SECTION II.

Des Belles-Lettres.

La carriere des Belles-Lettres eſt immenſe, la vie de l'homme ne ſuffit pas pour la parcourir; & ſi ceux même que la nature a doués des plus heureuſes diſpoſitions, parviennent au terme de leur âge avant que d'en appercevoir les bornes, comment pourroit-on ſe flatter de les enſeigner dans des Ecoles, dont les leçons reſſerrées dans le court eſpace de la premiere jeuneſſe, ſont encore retardées par le peu d'apti-

tude du plus grand nombre ? Mais tout art a ſes élémens ; & les études ſcholaſtiques ne doivent pas embraſſer un plus grand objet.

L'intelligence doit précéder le jugement, & la compoſition ; ainſi les Langues forment ordinairement le premier degré dans l'apprentiſſage des Belles-Lettres. J'ai traité ſéparément cet article, pour lui donner toute l'étendue qu'il m'a paru mériter. Je paſſerai plus rapidement ſur cette ſeconde Section, parce que la matiere en eſt plus approfondie, parce qu'à cet égard les talens du Maître aſſurent plus de ſuccès que la meilleure méthode que l'on pourroit lui preſcrire (1), & qu'ayant déja tracé des regles générales ſur la forme de l'enſeignement, je ne dois plus m'occuper ici que de ce qui a un rapport particulier avec cette partie des études, en indiquant les abus qu'il faut réformer, & les nouvelles pratiques qu'il ſera à propos d'introduire.

Acquerir une connoiſſance appro-

(1) V. M. Fleury, Traité. des Etudes, n. 17.

fondie de la Langue dans laquelle on veut écrire, ſe faire un riche fond de penſées que l'on puiſſe trouver au beſoin, ſe former le goût par la lecture des modelès, & tirer des préceptes de ſes réflexions ſur les beautés ſenties ; tels ſont les points de vue généraux auxquels on peut rapporter toute l'étude des Belles-Lettres ; telle eſt l'occupation de tout Littérateur. Ces opérations ne peuvent guères être déſunies, parce qu'elles tiennent plus à l'impreſſion involontaire des choſes qui affectent, qu'à un travail déterminé ; mais comme il importe au ſuccès de l'enſeignement de porter ſucceſſivement toute l'application des Eleves ſur chacun de ces objets, pour en ſuivre la gradation, je les diſtribuerai en cinq Articles : la Grammaire, la Fable, l'Hiſtoire, l'Art Oratoire, & l'Art Poëtique.

ARTICLE PREMIER.

Lorſqu'on a l'uſage des Langues, & une connoiſſance ſuffiſante de leur propriété par l'habitude d'obſerver le choix des expreſſions & Gram François

le tour de leur aſſemblage, il eſt tems de ramener ces obſervations à des principes, d'étudier les fineſſes du langage, & de ſe former le goût par la critique. Ce travail doit ſur-tout avoir pour objet la Langue dans laquelle on veut écrire, & le François reprend ici tous les droits qu'il ſembloit avoir perdus dans les premieres années.

La nature de cette occupation en détermine l'époque. Autant il y auroit d'inconvéniens à la preſcrire avant la ſeconde, non-ſeulement par la confuſion & le retard qu'elle mettroit dans les autres études, mais encore parce qu'elle ſuppoſe déja de la part des Etudians une appréhenſion plus facile, un jugement perfectionné, & un fond de connoiſſances (2), autant il importe d'avoir rempli au moins une partie de cette tâche avant d'entrer en Rhétorique, ſi l'on veut en tirer quelque fruit. Or il ſera facile d'y parvenir, en y

(2) C'eſt un vice de l'ancienne Méthode, de tout exiger de la mémoire, & de ſuppléer à la réflexion, au raiſonnement, & même au goût, par une longue & ennuyeuſe routine.

conſacrant ſeulement une heure tous les jours pendant une année, pourvu que l'on ne s'écarte jamais de la ſobriété de préceptes ſi fort recommandée, & qu'au lieu d'un Rudiment ou Grammaire élémentaire, telle qu'on la donneroit à un étranger, à une jeune fille, ou quelqu'un qui n'auroit encore aucune notion de la ſtructure du langage, on prenne un ouvrage abſolument dégagé des détails fatiguans de l'Alphabet Grammatical. M. l'Abbé Girard, dans ſon Livre intitulé, *les vrais principes de la Langue Françoiſe*, me paroît l'emporter à cet égard ſur tous ceux qui ont traité la même matiere; il ne conſerve du genre didactique, que l'ordre & la préciſion; ſes regles ſont claires & ſolides, ſon ſtyle eſt noble & pur, & ſes exemples toujours amenés avec art, toujours choiſis avec goût, y ajoutent encore un nouveau prix par le ſens qu'ils renferment. (3).

(3) J'en excepte un très-petit nombre, qui, quoique fort honnêtes, ont quelque trait à la galanterie, & que l'on pourroit aiſément changer dans l'Édition qui ſe feroit pour les Colléges. On pourroit également

On ne jugera pas cet ouvrage au-dessus de la portée d'un Humaniste, si l'on fait attention aux progrès qu'il a dû faire dans les Classes qui précédent; au surplus, tout ce qui tient à une Langue parfaitement connue, n'est jamais inintelligible, & comme le Livre sera entre les mains du Maître, avant de passer en celles de l'Eleve, s'il se rencontre quelques difficultés, c'est à lui de les applanir. Il n'est donc que la paresse d'un Régent, autorisée par la coutume de rejetter tout le travail sur ses Disciples, qui puisse fonder cette objection; mais c'est un des abus que l'on cherche à détruire dans les Colléges: Et à quoi serviroit-il en effet d'y envoyer les enfans, s'ils ne devoient pas plus apprendre dans la Classe d'un homme instruit, que sous les yeux du premier ignorant qui voudroit les surveiller, marquer une tâche à leur mémoire, & leur faire réciter des leçons.

Prosodie Françoise.

A cette Grammaire, il est indispensable de joindre un abregé de la Prosodie Françoise; combien de gens ne soupçonnent pas même que nous en ayons une? & ce sont ceux précisément qui en font sentir la nécessité? Il est vrai que cette partie dont les Grecs & les Romains faisoient une étude sérieuse, a été long-tems négligée dans notre Langue; l'usage toujours inégal, toujours varié, toujours insuffisant, lorsqu'il n'est point ramené à des points fixes, une analogie toujours susceptible de contradictions & d'exceptions, quelques avis souvent fautifs des vocabulaires, & la prononciation habituelle du théâtre: voilà quels ont été long-tems nos guides; mais le Traité que nous a donné M. d'Olivet, nous met à même de l'apprendre méthodiquement, & de cultiver des connoissances qui, indépendamment de l'agrément qu'elles doivent répandre dans la conversation ordinaire (4), peuvent révéler à l'Orateur le secret méchanisme de cette harmonie qui

ment refondre, ou même passer en entier le premier Discours, comme étant un peu trop métaphysique pour des Humanistes.

(4) *Aures quarum est judicium superbissimum.* Cicer. Orat. n. 44.

ſéduit (5), ouvrir au Poëte une nouvelle ſource de beautés ſupérieures au rithme de ſon art, & offrir au déclamateur les mêmes ſecours pour la prononciation, que les notes offrent au muſicien pour le chant, c'eſt-à-dire régler la nature & la durée des ſons.

Il eſt une infinité d'autres bons Ouvrages ſur notre Langue, que l'on doit au moins faire connoître aux jeunes gens : telles ſont les Remarques de Vaugelas & les Obſervations de Menage, dont un Maître peut extraire facilement tout ce qui eſt d'un uſage plus général, d'une vérité plus frappante, & ſur-tout ce qui a rapport aux parties d'Oraiſons, & aux regles ſpéciales de la ſtructure des phraſes.

Un ſemblable extrait des Synonimes François leur ſeroit auſſi très-utile, parce qu'on ne peut leur apprendre de trop bonne heure que, ſi la même idée paroît avoir pluſieurs ſignes, il en eſt toujours un excluſivement propre à l'emploi que l'on

(5) *Eſſe igitur in oratione numerum quemdam non eſt difficile agnoſcere.* Ibid. n. 55.

en veut faire, que le choix en eſt déterminé le plus ſouvent par le ſens & la nuance des rapports, quelquefois par l'occurrence des ſons, & le nombre de la période (6), & que c'eſt de-là préciſément que naiſſent la force du diſcours & l'agrément du langage.

Lorſque le tems ſera venu de fortifier ces principes, par quelques exemples de critique, on ne pourra les prendre dans de meilleures ſources, que dans les Obſervations de l'Abbé des Fontaines, & les Animadverſions de M. d'Olivet ſur Racine; ce ſont les ſeuls Maîtres qu'il faut donner à un François pour ſa Langue maternelle; ce ſont les vé-

(6) Quoique l'éloignement nous rende le tact moins délicat pour les Langues mortes, ce principe n'eſt pas moins certain à leur égard. Ainſi, ordonner à un Ecolier de rapporter ſon Thême en deux façons, comme il ſe pratique dans les Colleges, ce n'eſt pas lui apprendre la richeſſe d'une Langue, c'eſt le forcer à en abuſer, c'eſt lui enſeigner à prendre tous ſes mots au haſard, à intervertir arbitrairement l'ordre de la conſtruction, à confondre le ſens naturel & le figuré. Voyez Quintil. L. 10, chap. 1.

ritables Livres classiques pour cette partie ; & l'usage que l'on en fera dans les Colléges, en augmentant & perpétuant leur autorité, assurera, autant qu'il est possible, à la Langue Françoise, la durée de cet état de perfection à laquelle elle est parvenue.

Que l'on ne pense pas cependant que je veuille faire apprendre à des jeunes gens, en moins d'une année, tout ce que ces Livres contiennent. A la réserve de la Grammaire (7), & de la Prosodie qu'on doit leur expliquer de suite, & qu'ils doivent étudier, non pour les réciter, mais pour en rendre compte, je laisse à la prudence du Professeur à régler le nombre & la nature des leçons qu'il puisera dans les autres ; il aura fait assez, si par quelques articles choisis, il parvient à les faire goûter à ses Eleves, parce que, comme je l'ai déja observé, il s'agit moins ici d'acquerir que de former. Ce ne sont point des matieres brutes qu'il

(7) Cette Grammaire est divisée en seize Discours, dont il n'en est point que l'on ne puisse apprendre en quinze jours, avec un peu de travail.

faut

faut entasser, pour s'en servir en un autre tems, c'est, si l'on peut ainsi s'exprimer, un instrument qu'il faut apprendre à manier, c'est un sentiment qu'il faut éveiller ; une fois qu'il le sera, le travail de la composition, la traduction, la lecture, tout, jusqu'à la conversation, deviendra une occasion de l'exercer même involontairement.

Art. II.

De la Fable.

La Fable est le langage de la Poësie, l'éloquence même en emprunte les traits (8) ; elle est nécessaire pour l'intelligence des Anciens ; elle tient à l'Histoire comme une tradition corrompue, comme emblême elle tient à la Morale ; comme fiction, elle enrichit tous les Arts ; comme allégorie, elle revient à chaque instant dans les entretiens les plus familiers : en un mot, elle forme un genre d'érudition, dont se piquent les gens les plus frivoles. Je n'en

(8) *Imprimis abundare debet Orator exemplorum copiâ ..... verum ne ea quidem quæ sunt è clarioribus Poetis ficta negligere.* Quint. L. 12, ch. 4.

H

dirai pas davantage pour prouver son utilité (9) ; la maniere de l'enseigner est déterminée par deux principes généraux que l'on a déja vus en ce Mémoire, & dont il faut faire une application particuliere à cet article, & à celui qui le suit.

Le premier de ces principes, est que la méthode est l'ame des études, sur-tout pour ce qui est du ressort de la mémoire, comme la science des faits. Peu importe par quel Auteur on commence pour apprendre une Langue, pourvu qu'il soit bon ; peu importe sur quel modele on commence à former le goût, pourvu qu'il soit sûr. Cette instruction étant un véritable exercice, elle ne demande d'autre suite que l'habitude. Il n'en est pas de même des choses que l'on apprend pour les retenir, on n'y parvient qu'en leur donnant un ordre, un systême d'arrangement, une sorte d'enchaînement déterminé par la progression des lieux ou des tems, du général au particulier, ou du particulier au

(9) V. M. Rollin, L. 4, part. 4, ch. 1, art. 2.

général, suivant l'objet ; on n'y parvient que par des divisions exactes, des distinctions caractéristiques, qui puissent soulager & assurer la mémoire, en lui présentant toujours des points fixes & des termes de rapport.

Pour rendre cette vérité sensible, supposons deux Eleves d'égale capacité, dont l'un dans le cours de ses études auroit lû, récité & traduit tous les morceaux des Anciens où nous avons puisé la Mithologie, mais sans suite, & seulement à mesure que l'occasion se seroit présentée de les réduire en notes, comme cela se pratique ; tandis que l'autre, au contraire, n'auroit employé que six mois à ce travail, mais auroit suivi l'ordre de la Théogonie, en rangeant sous différentes classes la nomenclature des Dieux du premier rang, des Dieux Ministres, des ennemis des Dieux, des Héros déifiés, des Vertus & des Passions personnifiées : il est évident qu'il ne resteroit au premier qu'un amas d'idées confuses & de connoissances incertaines (10), au lieu

(10) » Celui qui se contente, comme

que le dernier sçauroit parfaitement ce qu'il auroit appris, & risqueroit beaucoup moins de l'oublier.

Le second principe est que toute instruction, qui a pour but d'orner la mémoire, ou d'acquerir à l'esprit des connoissances, doit être faite dans la Langue maternelle. Il faut que l'étude des mots & l'étude des choses ayent chacune un tems consacré; qu'en apprenant le Latin aux enfans, on ait soin de leur donner pour texte de Version de beaux traits de morale, des morceaux choisis de l'Histoire ou de la Fable; cela est utile sans doute, afin que le peu qui leur reste de ces passages, les sentimens qu'ils leur font éprouver, & les réflexions qu'ils leur font faire, tendent toujours à leur former le goût & les mœurs, mais sous le spécieux prétexte de les familiariser de plus en plus avec une

» l'on fait souvent, de lire le premier Livre d'histoire qui lui tombe sous la main, » se met en danger de charger sa mémoire » de beaucoup de fables, ou de ne rien retenir ». M. Fleury, n. 26, du Choix des Etudes. V. aussi le Traité des Etud. de M. Rollin, L. 6, p. 2, ch. 2, art. 5.

Langue morte, leur faire apprendre en Latin toutes les choses que l'on leur fait apprendre pour les choses mêmes, c'est amortir leur curiosité, c'est leur imposer à la fois deux tâches, dont une seule suffit pour les occuper; l'étude en devient plus longue, parce que l'intelligence est retardée par l'embarras d'un langage étranger; elle est plus pénible, parce qu'à l'objet principal se joint un travail de pure forme; elle est moins fructueuse enfin, parce que, pour s'approprier réellement ces connoissances, il faut les acquerir dans la Langue, où l'on aura plus d'occasions d'en faire usage.

D'où je concluds, qu'il faut enseigner la Fable en françois. Je ne vois en ce genre aucun livre qui puisse devenir propre aux Colléges, & nous attendons encore celui que souhaitoit déja M. Rollin (11), je veux dire, une *Histoire suivie* des principaux traits de la Fable, rédigée en un seul volume, purgée avec soin de tout ce qui pourroit être dangereux par l'obscénité, ou ennuyeux

(11) Traité des Etudes, L. 4, p. 4, ch. 1, art. 2.

par l'érudition : jusqu'à ce que l'on nous ait donné cette histoire qui nous manque ; les Maîtres peuvent y suppléer par des Cahiers, il leur sera facile de les composer sur les Ouvrages du P. Gautruche, du Pere Jouvency, de M. Banier & de M. Chompré ; ce sont de très-bons matériaux, qui ne demandent qu'à être refondus, choisis & mis en ordre pour former un excellent Livre Classique.

Comme le merveilleux a toujours plus d'attraits pour les jeunes gens que la vérité, la Fable doit marcher avant l'Histoire, & l'on ne peut mieux placer cette partie des Etudes qu'en ce qu'on appelle la troisiéme Classe.

ART. III.

De l'Histoire.

L'Histoire fait partie essentielle du cours de Littérature, non-seulement parce qu'on peut la regarder comme une préparation à la Rhétorique, (12) & qu'elle est réellement à l'Eloquence, ce que la Fable est à la

(12) *Apud Rhetorem, initium sit Historia.* Quintil. L. 2, ch. 4.

Poësie, mais encore parce que ; comme le disoit M. d'Aguesseau, *elle joint à la douceur des Belles Lettres l'utilité de la Philosophie* (13) ; ce grand Magistrat, dans les instructions qu'il donnoit à son fils, vouloit *qu'après la Religion l'Histoire tînt le premier rang dans ses études ; son utilité*, ajoutoit-il, *n'a pas plus besoin d'être prouvée, que l'utilité de la connoissance des hommes, qui s'acquiert en grande partie par l'étude de ce qui est arrivé dans les différentes Sociétés entre lesquelles la Providence a partagé l'Univers* (14).

Quoique la science des mœurs & la science des faits marchent toujours de pair dans l'étude de l'Histoire, cependant il faut, par rapport à l'enseignement, la considérer sous

(13) 2e. Instruct. *Il y a beaucoup à profiter pour l'eloquence & la morale*, dit M. Fleury, n. 26 de l'Histoire.

(14) M. d'Aguesseau, T. 1, 2e, & 3e Instruct. Il applique à l'Histoire ce qu'Horace a dit d'Homere, L. 1, Ep. 2.

Qui, quid sit pulchrum? quid turpe? quid utile? quid non?
Plenius ac melius Chrysippo ac Crantore dicit.

Ciceron l'appelle, *testem temporum, vitæ magistram, vitam memoriæ, veritatis lucem, & vetustatis nuntiam.* De Orat. L. 2.

ces deux points de vue ; comme morale, elle appartient à tous les âges, elle doit venir en toutes occasions, les premiers mots que l'on fait lire aux enfans, les premiers caractères que l'on leur apprend à former, doivent être pris dans quelque Historien ; c'est dans l'Histoire qu'il faut choisir le texte qu'ils expliquent, les morceaux qu'ils traduisent, les passages qu'ils récitent, en un mot, elle doit être la base de l'instruction du cœur, parce qu'elle est l'instituteur le plus sage, le plus agréable & le moins suspect ; ce ne sont point des leçons qu'elle annonce, ce terme blesseroit l'amour propre, endormiroit l'attention, ou éveilleroit la défiance, ce sont de simples récits ; elle laisse au Métaphisicien la définition abstraite des causes, elle ne s'occupe que des effets, & si la réflexion remonte quelquefois aux principes des événemens, ce n'est point elle qui l'appelle, c'est l'intérêt, que ses tableaux ont inspiré ; elle ne cherche qu'à plaire, & le plaisir qu'elle fait goûter tourne toujours à l'avantage de la vertu. « Malgré la distance » des lieux & des tems, dit un Au-

» teur moderne (15), nous sommes » frappés des grands exemples de » vertu, quand nous les lisons dans » l'Histoire, nous en sommes tou- » chés souvent jusqu'aux larmes, » les grandes ames par simpathie, » les ames les plus communes par » émulation.... les plus vicieuses » même par un reste de raison, qui » leur fait toujours estimer la vertu » qu'elles abandonnent plus que le » vice qu'elles suivent. »

Mais si l'on doit commencer l'Histoire *dès qu'un enfant est capable d'entendre ce qu'on lui dit*, il vient un tems où il faut en faire une étude plus particuliere & l'apprendre par méthode (16), en la considérant comme le tableau des siécles écoulés, comme l'abrégé de la vie du monde entier. On ne peut trop s'étonner, que cette étude, que toutes les Nations polies ont toujours cultivée avec tant de soin, cette étude que se sont toujours réservée les peuples même qui ont proscrit ou dédaigné

(15) Essai sur le Beau. Disc. 3.

(16) M. Fleury, Choix des Etudes, n. 35.

les autres ſciences (17), ait été juſques ici auſſi négligée dans les Ecoles françoiſes; les jeunes gens en ſortent ſans connoître ſeulement les principaux traits de l'Hiſtoire de leur Pays (18), *qui eſt la plus néceſſaire de toutes*. Les noms de Pharamond, de Clovis, de Charlemagne, de François Premier, de Henri le Grand, des Godefroy de Bouillon, des Bayards, de Pierre l'Hermite, &c. leur ſont auſſi étrangers que la liſte des Califes de Bagdat, des Seljoudiques ou des ſucceſſeurs d'Odin; ils ignorent abſolument l'Hiſtoire Sainte, & l'on peut en dire autant de l'Hiſtoire Romaine, ſi l'on en excepte quelques-uns des noms les plus fameux, qui à force de ſe retrouver dans leurs leçons ont enfin laiſſé quelques traces dans leur mémoire; mais que l'on leur demande de ramener ces noms ſous les différentes époques auxquelles ils appartiennent, qu'on leur demande de placer ſur la carte

(17) *L'hiſtoire étoit le ſeul étude, comme dit Platon, que les Lacédémoniens euſſent réſervé à leur part.* Eſſais de Montag. L. 1, ch. 25.

(18) M. d'Agueſſeau, 2e Inſtruct. 3e Point.

les Etats de Didon & les Champs de Pharſalle; qu'on leur demande enfin ce que c'eſt qu'Olimpiade & Periode Julienne, ils n'en ont pas la plus légere notion.

Cependant « ſans la Geographie » & la Chronologie, l'Hiſtoire ne » peut guère bien reſter dans la mémoire ni être d'une fort grande » utilité, ce n'eſt plus alors qu'un » mêlange de matieres de faits, confuſément entaſſées enſemble ſans » ordre & ſans inſtruction; c'eſt par » le moyen de ces deux ſciences que » les actions des hommes ſont placées dans leur véritable rang, eu » égard aux tems & aux lieux, car » non-ſeulement elles ſe conſervent » plus aiſément dans la mémoire » étant accompagnées de ces circonſtances, mais ce n'eſt même » qu'à la faveur de cet ordre naturel » qu'elles ſont capables d'exciter dans » l'eſprit ces réflexions qui rendent » un homme qui les lit & meilleur » & plus habile » (19)

Ce ſeroit une erreur de prétendre

(19) Locke, §. 187. *La Géographie & la Chronologie*, dit M. d'Agueſſeau, *ſont deux clefs de l'Hiſtoire, ſans leſquelles on*

que ce travail dût être renvoyé après le cours des Etudes Scholaſtiques ; quels objets embraſſera-t-il par préférence, s'il n'embraſſe celui qui eſt le plus utile par ſon eſſence & le plus généralement utile à la multitude ? Combien de gens donneroient volontiers pour un peu d'Hiſtoire tout ce qu'ils ont rapporté des Colléges ! D'ailleurs l'expérience a dû nous apprendre à prévoir ce qui en arriveroit ; le tems qui ſuit la ſortie des Ecoles, eſt néceſſairement conſacré à des occupations d'un autre genre déterminées par le choix d'un Etat ; s'il reſte quelques momens de loiſir, on ſe borne à la lecture ; peu de gens peuvent étudier, beaucoup moins en ont la volonté ; or l'Hiſtoire exige, comme l'on voit, une étude ſuivie : tenons donc pour conſtant que tout plan d'Education publique eſt vicieux, s'il ne comprend les élémens de l'Hiſtoire, & que dans tous les Colléges il eſt indiſpenſable d'établir un cours particulier ſur cette matiere (20).

s'égare d'autant plus que l'on y fait plus de chemin. 2e Inſtruct.

(20) La Science de l'Hiſtoire eſt une de-

De la Géographie.

Ce Cours s'ouvrira par un abrégé de Geographie, les enfans n'apprennent rien avec autant de facilité, parce que c'eſt abſolument l'ouvrage des ſens & de la mémoire ; mais tout le monde ſçait qu'ils l'oublient en auſſi peu de tems qu'ils l'ont appris ; il y en a trois raiſons : la premiere, parce qu'ils ne ſentent pas l'objet de ces connoiſſances ; la ſeconde, parce qu'elles ne ſont pas de nature à être fixées & enchaînées par le raiſonnement ; la troiſiéme enfin, parce qu'elles ſe perdent faute d'uſage & d'occaſions d'en faire l'application ; on parera à ce triple inconvé-

celles que l'on n'enſeigne que bien imparfaitement, lorſqu'on n'en ſçait que ce qui eſt dans le Livre que l'on donne ; c'eſt-là ſur-tout où les converſations familieres du Maitre deviennent des leçons précieuſes pour les Eleves ; ainſi il ſeroit à ſouhaiter qu'au moins dans les grands Colléges, il y eut un homme conſacré à cette partie. Où cela ne ſe pourra, ce ſera au Régent de Seconde à y ſuppléer ; ſes matériaux une fois préparés, il ne ſera gueres plus chargé, puiſque ſon travail ſera toujours en proportion de celui de ſes Eleves, & que, ſans toucher à la durée des Claſſes, je ne fais que changer la diſtribution des heures.

nient lorsqu'on ne leur fera étudier la Géographie que pour servir immédiatement d'introduction à l'Histoire.

De la Chronologie.

Aux premieres notions du Globe, de ses parties & de la situation des lieux, doivent succéder les principes de l'ordre des tems; science également ingrate & stérile par elle-même, mais qui prend un corps avec l'Histoire, & devient plus intéressante à mesure que l'immensité des faits qu'elle rapporte, découvre la nécessité d'un fil pour sortir de ce labyrinthe.

Quelque court que soit ce traité, & l'on comprend qu'il ne doit y entrer aucune discussion, aucune sorte d'érudition, il sera assez complet s'il contient une explication nette & précise d'une bonne Table chronologique, car de même qu'il faudra placer dans l'Ecole à ce destinée une Mappemonde terrestre, afin d'indiquer tous les lieux dont on parlera successivement (21); il faudra également y placer une espece de Map-

(21) *Il faut toujours avoir sous les yeux la Carte du pays, en lisant quelque histoire que ce puisse être.* M. d'Aguesseau, 2e Instr.

pemonde chronologique, pour y rapporter successivement tous les tems que l'on aura à parcourir.

De l'ordre de l'Histoire.

Après ces préliminaires qui, à une heure & demie par jour, ne peuvent occuper plus de deux mois, il sera tems d'entrer dans la lecture de l'Histoire; commencera-t-on par les derniers tems ou par les plus reculés? on n'en feroit pas la question si quelques Littérateurs modernes n'avoient combattu la commune opinion, mais jusqu'à ce qu'ils ayent donné un cours d'Histoire suivant le sistême qu'ils proposent, ce qu'ils n'entreprendront probablement jamais, on sera autorisé à suivre la route ordinaire.

Je citerai néanmoins pour ceux qui pourroient encore en douter, ces paroles d'un grand homme à son fils: « j'ai connu, lui disoit-il, des » esprits singuliers qui vouloient que » l'on étudiât l'Histoire en rétrogradant, en remontant de notre âge » jusqu'aux siécles les plus éloignés... » mais il y a quelque chose de si bi» zarre dans un ordre où l'on voit » mourir les hommes avant de les » voir naître, & les affaires finir

» avant de les avoir vu commencer ;
» il feroit même si difficile de se former par cet ordre renversé une suite & un enchaînement de faits historiques, que je doute fort que les raisons, quoique spécieuses, des défenseurs de cette méthode fassent une grande impression sur votre esprit (22).

Il n'est qu'un cas, suivant M. d'Aguesseau, où cette méthode peut devenir plus soutenable, c'est lorsque, sans vouloir l'appliquer à chaque histoire particuliere, on s'en servira par rapport à l'ordre que l'on mettra dans l'étude des Histoires des différens Pays ; ainsi on peut demander s'il ne seroit pas plus utile à telle personne de s'attacher d'abord à telle histoire dont elle a besoin ; mais alors on suppose un objet d'utilité actuelle ou des raisons particulieres de convenance ; & comme ces motifs disparoissent quand il s'agit d'un établissement public, il s'ensuit, qu'il faut y garder l'ordre le plus naturel, le plus favorable à l'intelligence, le

(22) Id. 2e Instruct. 3e Point. Cette matiere y est traitée fort au long.

plus commode pour la mémoire ; celui des tems (23).

Il seroit possible, sans doute, de réduire assez l'Histoire Universelle pour que l'on pût la parcourir dans l'espace d'une année, qui est tout le tems que l'on peut consacrer à cette partie sans faire tort aux autres objets, mais je n'estime pas qu'on le doive, parce qu'il faut tenir pour constant dans l'éducation, qu'il vaut incomparablement mieux apprendre moins & sçavoir plus parfaitement, sans quoi les connoissances superficielles que l'on en rapporte ne servent qu'à autoriser la paresse, émousser la curiosité, & enorgueillir l'ignorance (24) ; d'ailleurs un abrégé aussi sec, aussi décharné, offriroit peu d'attraits à l'esprit, peu de leçons au cœur, peu de prise à la mémoire ; il sera donc plus prudent de

(23) *Dans l'Histoire, il faut suivre l'ordre des tems, comme dans les recherches philosophiques, celui de la Nature.* Locke, §. 202. V. aussi de l'Education d'un jeune Seign. n. 43.

(24) *Les études superficielles font croire que l'on sçait ce qu'on ne sçait pas, qui est un degré au-dessous de l'ignorance.* Fleury, 5e Disc. sur l'Hist. Ecclés.

restraindre ce cours suivant nos principes, c'est-à-dire ; à ce qui est essentiel à tous, & ce qui peut suffire au plus grand nombre ; on aura ce me semble rempli ces conditions, si on le borne à trois parties, dont la premiere sera *l'Histoire Sainte ;* la seconde, *l'Histoire Romaine ;* la troisiéme, *l'Histoire de France ;* le rapport nécessaire que chacune de ces Histoires a avec celle des Peuples limitrophes & contemporains, des Alliés & des Ennemis, de ceux qui les ont devancés & de ceux qui leur ont succédé, donnera lieu à de fréquentes excursions dans l'Histoire Universelle, & offrira assez d'occasions de la faire connoître aux Eléves, pour que les uns ne l'ignorent pas absolument, & les autres sentent la nécessité de l'approfondir dans un autre tems : ces notions se trouvant liées à une histoire particuliere complette, on n'aura plus à craindre les mêmes inconvéniens (*)

(*) On vient de donner au Public un cours d'Histoire Sacrée & Profane, en deux volumes, dont le premier contient l'Histoire Sainte, l'Histoire Ancienne, l'Histoire Romaine, & le second est tout pour l'Histoire de France. J'aurois souhaité que l'Auteur n'y eût pas compris l'Histoire Ancienne, moins essentielle, quoique non moins curieuse, & qui, vu l'espace où il a dû se renfermer, étrangle nécessairement les autres parties, & se trouve elle-même beaucoup trop resserrée ; au reste, cela n'empêche pas que son travail ne soit très-utile. Je ne ferai que répéter les éloges qu'il a déja reçus, en disant que son style est clair & méthodique, que ses réflexions sont courtes & judicieuses, que son Ouvrage respire la vertu, & qu'en réduisant l'Histoire de France à un volume, il a sçu éviter l'aridité des extraits, & former un tableau historique de tout ce que la postérité y trouvera d'intéressant.

Pour rendre cette étude plus fructueuse & la concilier avec la discipline Classique, sans la rendre ni moins agréable ni plus pénible, le Professeur commencera par lire & expliquer ce que le tems lui permettra ; la tâche domestique des Disciples sera de se préparer sur le livre ou sur le cahier (25), à en rendre

(25) Comme c'est dans la partie de ce Cours qui concerne notre Histoire, que les jeunes gens prendront les premieres impressions des loix, des mœurs & des préjugés de la Nation, c'est-là où l'on doit particulierement veiller à ce qu'il ne leur soit rien enseigné qui n'ait été préalablement

compte le lendemain; lorsque l'on aura un peu avancé, on les fera retourner en arriere pour composer en Histoire de deux manieres, sçavoir, par extraits chroniques en premier lieu, & ensuite par extraits mémorables: en relisant ces essais, le Maître trouvera dans la nature des diverses choses dont ils auront été diversement affectés (26), un spectacle satisfaisant, même pour un Philosophe, & un grand avantage pour un Instituteur, celui d'épier sûrement & par la route la plus infaillible les goûts & les caractères de ses Elèves; en corrigeant ces compositions, il pourra rectifier leurs idées & leurs sentimens, il leur apprendra à lire l'Histoire avec fruit; en leur dictant ces extraits rédigés par lui-même, il leur formera des Recueils précieux, & il n'est point

examiné & approuvé de l'autorité du Gouvernement.

(26) » C'est, entre toutes, la matiere à » laquelle nos esprits s'appliquent de plus » diverses mesures. J'ai lû en Tite-Live » cent choses que tel n'y a pas lû; Plutarque y en a lû cent, outre ce que j'y » ai sçu lire ». Essais de Montagne, L. 1, ch. 25.

de matiere où ils soient aussi indispensables; il leur laissera un monument utile de leurs travaux, une table de leur savoir, qu'ils conserveront soigneusement pour y recourir au besoin, qu'ils reverront toujours avec plaisir parce qu'elle n'offrira rien de scholastique & ce seront les premiers cahiers de Collége qui jouiront de cet honneur; enfin en leur faisant répéter de tems en tems ces extraits, il les gravera pour toujours dans leur mémoire.

Il pourra leur dire, après une année passée en de semblables exercices: allez maintenant mes Disciples, allez prendre les leçons des beaux Arts & de la Philosophie, j'ai armé votre cœur contre la séduction des uns & les sophismes de l'autre, je vous ai ouvert le Livre du monde, vous y avez vu les droits de la nature, les liens de la société, le rang de la vertu, l'empire de la vérité, les suites du vice, le néant des passions; je vous ai donné la volonté du bien, les regles du choix, l'adresse des moyens; j'ai fortifié vos heureux penchans par les exemples, & votre raison par l'expérience des

ſiécles ; je vous ai fait le portrait des hommes qui ont vécu, & vous avez dû y lire l'oracle de votre deſtinée, car ceux avec leſquels vous vivrez ne ſont pas différens (27) ; ceux d'entre vous qui cultiveront encore les Lettres au ſortir des Ecoles, regarderont d'un œil de complaiſance tout le chemin qu'ils auront fait ſans s'en appercevoir, les autres n'auront plus à ſe plaindre qu'ils n'ont appris dans tout le cours de leurs études que ce qu'il leur importe le moins de ſçavoir.

(26) *Magis alii homines quàm alii mores.* Tacit. L. 2.

De la Rhétorique.

ART. IV.

En quel tems doit-on placer la Rhétorique.

Malgré le doute qui s'éleve en ce ſiécle Philoſophe, s'il ne ſeroit pas plus avantageux de faire marcher la Philoſophie avant la Rhétorique, je penſe, avec les plus grands Maîtres en l'Art Oratoire (1), que l'Eleve

(1) Quintil. Inſtit. Orat. L. 2, ch. 1. *Quando Rhetori tradendus ſit puer?* & L. 12, ch. 2, Ciceron examine au 2e Livre *de Oratore*, n. 86 & ſuiv. quels fruits l'Orateur peut retirer de la Dialectique; & après

doit paſſer immédiatement des mains du Grammairien en celles du Rhéteur ; ſi ſortant de l'Ecole de ce dernier il devoit ſur le champ monter dans la Tribune aux Harangues, faire triompher les Loix dans le Temple de la Juſtice, combattre l'erreur dans la Chaire de la Vérité, ou ſervir d'organe à la politique des Rois, il eſt inconteſtable qu'il faudroit le préparer à cette partie de ſes études par les leçons de la Philoſophie, parce que la véritable éloquence découle des ſources de la ſageſſe (2) ; mais qui ſe propoſa jamais de licencier de

l'avoir définie, il ajoute : *quare iſtam artem totam dimittamus quæ in excogitandis argumentis muta nimium eſt, in judicandis nimium loquax.*

Il reproche ailleurs aux Stoiciens de ſe livrer entiérement à la Dialectique, & de négliger la Topique, ou l'Art de l'invention, préférable dans l'uſage, & le premier dans l'ordre de la nature : *inveniendi verò artem quæ topice dicitur, quæque ad uſum potior erat & ordine naturæ certe prior, totam reliquerunt.* Cicer. Top. n. 4.

(2) *Dicendi facultatem ex intimis ſapientiæ fontibus fluere Cicero teſtatur.* Quintil. L. 12, ch. 2. *Fateor me oratorem, ſi modò ſim, non ex Rhetorum officinis, ſed ex Academiæ ſpatiis extitiſſe.* Cicer. Orat. n. 12.

cette classe des Orateurs parfaits ? on doit se souvenir au contraire qu'il ne s'agit ici que des élémens de l'Art Oratoire, & que ceux qui les recevront seront forcés d'en remettre l'usage à un autre tems, après ce cours de Philosophie que l'on juge si nécessaire; ainsi il ne peut être question que de l'ordre que demandent respectivement ces Etudes, sans s'occuper du degré d'importance & de la part plus ou moins grande qu'elles pourront avoir par la suite aux succès des Candidats.

N'est-ce point renverser l'ordre des choses que de s'occuper de la justesse de l'expression avant que d'avoir acquis la justesse des idées ? L'art de la persuasion ne suppose-t-il pas la science de la vérité ? & s'appliquer à l'élocution avant de connoître le dégré de certitude & la force des preuves, n'est-ce pas s'exercer à parler avant que de penser & de raisonner ? Telle est l'objection que l'on fait communément contre l'ancien usage (3), mais elle a visiblement deux erreurs pour principes; *l'une* que l'on ne peut raisonner juste sans sçavoir l'art du Sillogisme, *l'autre*, que l'art de l'Orateur & celui du Philosophe s'occupent toujours essentiellement des mêmes objets, employent les mêmes moyens, & tendent à la même fin.

(3) V. Educat. d'un jeune Seign. n. 70. Ces objections ont été mises dans le plus grand jour, dans un Mémoire du Bureau de Rennes, par M. le Meur.

Il est, on ne peut en douter, une sorte de Philosophie naturelle (4), & c'est, à vrai dire, la seule dont l'Eloquence a besoin; la morale en fait la partie principale, & tout homme a, dès le berceau, deux grands Maîtres pour l'en instruire, son cœur & le spectacle du monde; l'institution, suivant le plan que je trace ici, lui en offrira un troisiéme bien capable de faire fructifier, même avant l'âge, les leçons des deux premiers, & de donner à un Elève des notions suffisantes des mœurs, & de tout ce qui a quelque

(4) Cette Philosophie va plus loin qu'on ne pense communément. *Il y a aussi une Géométrie naturelle, qui ne peut être ignorée de personne, puisqu'elle fait partie du sens commun.* Essai sur le Beau, Disc. 1.

rapport aux vérités de sentiment ; c'est l'Histoire ; écartons donc cette premiere partie, comme étant assez connue, relativement au besoin que l'on en peut avoir pour prendre les élémens de l'Art Oratoire.

Il y a également une Logique naturelle ; car qu'est-ce que la Logique ? c'est, à proprement parler, la considération des idées qui regardent, non les objets, mais nos connoissances ; pourquoi on les appelle instrumens. *Telles sont*, dit M. Fleury, (5) *les idées du vrai, du faux, d'affirmation, de négation, d'erreur, de doute, & de conséquence ; or on ne peut donner aucune de ces notions à qui ne les a pas, & il n'y a point d'homme qui ne les ait, s'il a l'usage de la raison, car c'est en cela qu'elle consiste* ; d'où il suit que l'on ne peut que développer ces notions, & cela se fait de deux manieres, & pour deux objets.

(5) Choix des Etud. n. 19. *Tout cela se fait naturellement, & quelquefois mieux par ceux qui n'ont appris aucune regle de Logique.* C'est ainsi qu'en parle un Auteur célebre, après avoir défini la Méthode Logique. Art de penser, Disc. 2.

Tout le monde voit l'utilité de bien raisonner dans les choses de la vie, comme dans les Sciences ; & si le commun des hommes ne remonte pas aux premiers principes, comme le Philosophe, du moins la plûpart raisonnent juste *dans une certaine étendue, depuis une maxime que l'autorité des autres, ou leur passion, leur a imprimée dans l'esprit, jusques aux conséquences qu'il leur importe d'en tirer.*

Pour acquérir sous ce point de vue la perfection du raisonnement, il ne faut ni regles, ni définitions, ni divisions. On peut se passer de la Méthode de Raimond Lulle, & de tous ces raisonnemens généraux, minutieux dans la spéculation, inutiles dans l'usage, qui ne menent à rien, tant qu'ils demeurent généraux, & qui n'ajoutent à la connoissance des choses, que des noms & des définitions. Il suffit de l'exercice journalier sur les sujets les plus simples & les plus familiers, de l'habitude refléchie de se former des idées claires, de saisir avec exactitude les différences & les rapports, & de tirer des conséquences avec justesse.

Telle est sans doute la Logique nécessaire à quiconque veut étudier l'art de persuader ; mais que l'on ne pense pas qu'il faille, ou même que l'on puisse absolument la réduire à un systême didactique : » elle ne » consiste pas (6) en certains mots » & certaines regles dont on se » charge la mémoire, pour en pou- » voir parler, ou entendre ceux » qui en parlent ; mais dans l'exer- » cice réel de bien raisonner, il » ne faut pas croire que l'on l'ap- » prenne une fois comme une his- » toire, pour n'y plus revenir en- » suite, il faut la pratiquer conti- » nuellement pendant tout le tems » des Etudes (7). D'où il résulte

(6) M. Fleury, n. 19, Choix des Etud. V. Locke, §. 202. Ed. des Enf.

(7) Ciceron en fait la distinction en ces termes : *Si quem planè rudem ad dicendum institui velim, his potiùs tradam (Philosophis) qui omnes tenuissimas particulas ut nutrices infantibus pueris in os inserant, sin sit is qui & doctrinâ liberaliter institutus & aliquo jam imbutus usu & satis acri ingenio esse videatur, illuc eum rapiam ubi non se clusa aliqua aquula teneatur, sed indè universum flumen erumpat.* Il rapporte ensuite ce qu'on appelle en Rhétorique les lieux communs, & il ajoute : *has ego argumentorum novi notas.... reliqua curâ & cogitatione eruuntur.* De Orator. L. 2, n. 89 & 93.

qu'elle ne doit pas être l'objet d'un cours particulier, mais le but & l'effet nécessaire de toutes les Classes qui précedent la Rhétorique ; & c'est en ce sens que l'on a raison de dire que l'éloquence suppose le raisonnement formé, puisqu'elle y ajoute le mouvement & l'expression.

A l'égard de la Logique technique, qui est celle que l'on a particuliérement en vue lorsqu'on veut intervenir l'ordre des Etudes (8), on ne l'apprécie pas sans doute par le fruit que l'on en peut retirer, de la maniere que l'on l'enseigne aujourd'hui, car il seroit aisé de faire voir qu'elle produit un effet directement contraire à celui que l'on cherche, & qu'elle ne sert qu'à rendre l'esprit faux ; j'aurois donc plutôt fait de prouver qu'il ne faut

(8) *Le reste de la Philosophie n'est point nécessaire pour acquerir les autres Sciences, au contraire, ce sont toutes les Sciences, jointes à toutes les vertus, qui forment la Philosophie, à laquelle conséquemment on ne peut arriver que dans un âge mûr.* Fleury, ch. des Etudes, n. 19.

jamais s'en occuper, que de déterminer en quel tems elle peut être nécessaire ; mais je la suppose aussi parfaite qu'elle puisse être, & je dis qu'il faut toujours en revenir au principe, que l'art du raisonnement n'étant, comme tous les autres, qu'un corps d'observations, d'après lesquelles on a formé des regles & une méthode, il est aussi naturel de raisonner juste sans être Logicien(9), que de parler correctement sans sçavoir la Grammaire ; qu'ainsi l'on ne peut avoir besoin de cet art, que lorsqu'on remonte à des vérités que le commun des hommes suppose, que lorsqu'on applique le raisonnement à des vérités de pure spéculation, & ce n'est point le fait d'un Rhéteur.

De-là cette distinction de vérités senties & de vérités démontrées, qui en même-tems qu'elle assigne des bornes entre les deux arts, préjuge l'ordre qu'ils doivent avoir. On sera, je pense, d'accord de suivre les procédés de l'esprit humain ; or quelle est sa marche ? Il affirme d'abord, il s'efforce ensuite de persuader, prouver est sa derniere ressource, & il ne cherche à convaincre, que lorsqu'il désespere d'intéresser & d'émouvoir. Un enfant ne raisonne pas encore, & il met déja de l'éloquence dans les expressions de sa joie, de sa douleur & de ses besoins ; le sillogisme le plus régulier ne feroit pas sur lui la plus légere impression, & déja il est docile à la voix de la persuasion. On peut en dire autant de tous les hommes les plus bornés ; il en est peu que de grandes situations ne rendent éloquens ; il n'en est point qui ne soient affectés d'une éloquence qui sçait mettre en jeu les ressorts de leurs passions. S'il ne faut pas être Logicien pour ouvrir son ame aux sentimens, pour porter dans celle des autres la véhémence de ses affections, pourquoi faudroit-il l'être pour se former dans un art, dont les préceptes se bornent à observer & imiter ce que la nature seule produit quelquefois ?

(9) V. Log. de Port Roy. Disc. 2. *in fine.*

Si j'avois à combattre un préjugé, au lieu que je n'ai qu'à défendre un usage contre quelques opinions nouvelles, je ferois voir que si l'Ora-

teur doit étudier la Philosophie, ce n'est pas qu'elle soit nécessaire pour traiter toute sorte de sujets dans le genre oratoire, mais parce qu'il est nécessaire à un Orateur de pouvoir traiter toute sorte de sujets (10); je remarquerois, avec les Maîtres de l'Art, que l'Orateur se sert rarement de preuves dialectiques (11), parce que n'étant point à même d'amener les esprits à la vérité, par la conviction progressive comme dans la dispute, il doit s'appuyer sur les préjugés & les passions de ceux à qui il s'adresse, ou, pour parler suivant Aristote, ne se servir que d'enthymêmes (12), c'est-à-dire, de raisonnemens dont l'auditeur a déjà une partie dans son esprit (13).

(10) *Ut si est Oratori de omnibus dicendum, nullo modo sine Geometriâ esse possit Orator.* Quintil. L. 1, ch. 10.

(11) *Orator rarò probabit dialecticè.* Id. L. 1. ch. 10.

(12) Aristote, L. 1, ch. 2. Voy. Fleury, n. 9, ch. des Etud.

(13) *Hæc enim nostra Oratio multitudinis est auribus accomodanda, ad ea probanda quæ non aurificis staterâ, sed quâdam populari trutinâ examinantur.* Cicer. de Orat. L. 2, n. 87.

J'insisterois avec avantage sur ce que l'esprit mathématique & le goût des Belles-Lettres s'entredétruisent, (14) que ce seroit étouffer le germe du talent dans les enfans, que de les livrer d'abord à la sécheresse & à la précision analytique; qu'il y auroit encore plus d'inconvénient à les habituer au style discoureur de la dialectique (15); que ce seroit interrompre le cours des Langues; que dans ce système il faudroit reculer au moins de deux ans l'éducation publique, pour que les enfans pussent arriver en Philosophie avec la même intelligence qu'ils y apportent après une année de Rhétorique. J'observerois enfin que l'on doit peu se promettre des jeunes gens qui ne font présumer de leur esprit que par leur raison (16); que comme la nature se pare de fleurs avant de

(14) *Genus sermonis effert non liquidum, non fusum ac profluens, sed exile, aridum, concisum ac minutum.* Cicer. de Orat. L. 2, n. 86.

(15) *In judicandis nimium loquax (dialectica).* Id ibid. n 87.

(16) *Illa mihi in pueris natura minimum spei dabit, in quâ ingenium judicio præsumitur.* Quintil. Inst. orat. L. 2, ch. 4.

ſe charger de fruits, l'imagination dans les hommes devance le jugement, & qu'il importe de cultiver ces facultés, à meſure qu'elles ſe développent. Mais je crois en avoir aſſez dit, pour légitimer ce que la coutume paroît avoir conſacré, & pour détruire l'illuſion qui peut naître d'une apparence d'utilité, lorſqu'elle eſt exagerée par le deſir d'innover.

Le tems d'entrer en Rhétorique ainſi déterminé, je vais m'occuper de l'Art Oratoire & de l'Art Poétique, qui ſont les deux objets de la Claſſe connue ſous ce nom, & je tracerai la méthode qu'il convient d'y introduire, toujours conſéquemment à l'opinion que l'on vient de voir, parce que l'ordre des Etudes entr'elles & par rapport aux différens âges, influe néceſſairement beaucoup ſur la maniere de les traiter.

De l'Art Oratoire.

On n'aura pas peu fait déja pour l'Art Oratoire, ſi l'on a appris les Langues ſçavantes, comme je l'ai conſeillé, par l'uſage des meilleurs Auteurs, parce que *l'habitude de n'entendre qu'un langage exquis ne peut*

manquer de développer ce qu'on a de diſpoſitions à l'éloquence (17). Je pourrois réduire à un ſeul point tout ce qui eſt néceſſaire pour cultiver avec ſuccès ces diſpoſitions, c'eſt un habile Profeſſeur. Juſqu'ici les Méthodes, les Livres élémentaires, peuvent former des Maîtres capables de l'enſeignement qui leur eſt confié, ſuppléer à ce qui manque à quelques-uns, ou du moins, en les aſſerviſſant à une marche réglée, ne leur laiſſer que le ſoin de ſervir d'organe à une inſtruction rédigée. Mais quelques reſſources que préſentent à l'incapacité les leçons écrites de tant d'hommes célebres, avec tous ces ſecrets, un homme ſans goût qui profeſſe l'Eloquence, n'aura jamais plus de droit à ma confiance, qu'un ſourd qui, un Traité en main, voudroit m'expliquer les propriétés du ſon.

C'eſt à l'Orateur, dit un Critique, qu'il appartient de donner des regles de l'Eloquence, & non à des eſprits ſecs & didactiques, à preſ-

(17) Mécan. des Lang. L. 1, p. 33. *Id autem conſequemur optima legendo atque audiendo.* Quintil L. 10, ch. 1.

crire des loix pour les ouvrages de ſentiment : l'entouſiaſme ne peut recevoir des leçons que de ceux qui l'éprouvent, & la froide Géométrie ne doit point régler les flâmes du génie ; ainſi l'on doit beaucoup plus attendre de l'aptitude du Maître, que de ſa docilité à ſuivre le meilleur plan (18). Cependant il eſt des principes généraux d'enſeignement d'autant plus ſûrs, qu'ils ſont tirés de la connoiſſance même de l'art, & deſquels il ne faut jamais s'écarter. Il eſt des abus contre leſquels on ne peut trop réclamer, parce que la coutume les protege : je me bornerai ici à indiquer les uns & les autres.

Ce ne ſont point les préceptes qui ont fait les hommes éloquens, ce ſont au contraire les hommes éloquens qui ont donné lieu de faire les préceptes ; de ſorte que, à proprement parler, l'éloquence n'eſt pas venue de l'art, mais l'art eſt venu de l'éloquence (19). Or, ſuivant ce principe, il vaut beaucoup mieux étudier les modèles que les règles que l'on a formées ſur eux, par la raiſon que l'on ſçait bien mieux & bien plus ſûrement ce que l'on a ſoi-même obſervé, que ce que l'on ne connoît que par les obſervations d'un autre Le but de tout art eſt l'imitation, & l'on n'y parvient que par une connoiſſance exacte de ce que l'on ſe propoſe d'imiter. Dans les ouvrages de goût, cette connoiſſance peut être entendue ſous deux rapports très-diſtincts : la premiere eſt celle du ſentiment qu'ils produiſent, & les meilleures regles ne peuvent l'acquerir (20) : l'autre eſt la connoiſſance des moyens qu'ils employent pour le produire, & elle viendra plus ſûrement encore d'une attention réfléchie à la contexture du diſcours, que d'une ſuite de ſpéculations didactiques, toujours froides lorſqu'elles précedent l'intérêt qui devoit les amener, & le plus ſouvent inintelligibles, parce qu'elles définiſſent les cauſes avant que l'on connoiſſe les effets ; d'où

(18) *Namque ea ſola in hoc ars eſt quæ intelligi niſi ab artifice non poſſit.* Quintil. L. 2, ch. 5. V. M. Rollin, L. 3, ch. 3.

(19) *Initium ergo dicendi dedit natura ; initium artis obſervatio.* Quintil. L. 3, ch. 2.

(20) V. Locke, §. 195.

je conclus qu'en général il faut peu de préceptes, qu'ils ne doivent jamais venir que par retour sur les exemples, pour aider à la réflexion; que, comme dit M. Rollin (21), l'explication est la partie essentielle de l'art de l'Eloquence, & qu'en un sens elle renferme toutes les autres.

Un autre principe également important au succès de l'enseignement de cet Art, est, que l'on doit se servir principalement d'exemples françois pour l'application des règles, & qu'il faut plus souvent exercer les Elèves en leur langue maternelle qu'en toute autre, c'est moins pour le progrès & l'utilité de la Langue françoise que je le conseille ici que pour la Rhétorique en elle-même. Qui ne conçoit en effet qu'un jeune homme écoutera avec plus de curiosité & d'intérêt, saisira avec plus de facilité & de justesse, les remarques que l'on lui fera faire sur un texte françois, que sur un ouvrage qu'il faut expliquer lentement, de maniere qu'on perd de vue ce qu

(21) Trait. des Etudes de M. Rollin, L. 3, ch. 3.

précéde, & qu'en s'appésantissant sur chaque morçeau on ne soupçonne pas même les beautés de rapport & la nécessité de l'ensemble ; sans cela cependant, qu'elle idée peut-on prendre & de l'invention & de la disposition ?

Pour l'élocution, cette vérité n'est pas moins sensible puisqu'elle a pour base le choix des mots propres, ce qui suppose une abondance d'expressions & une finesse de tact qu'il n'est guère possible d'acquérir dans les langues mortes ; ce défaut peut être réparé en partie par la comparaison des Auteurs qui ont écrit dans le même genre, & des morceaux que les Modernes ont imités avec succès des Anciens ; ce paralelle, que l'on ne peut trop recommander, aidera l'intelligence, assurera le jugement, & fortifiera l'impression.

S'il n'y avoit pas trop à risquer de discontinuer aussi-tôt l'usage des Langues sçavantes, il ne faudroit pas hésiter de rendre la Rhétorique toute françoise pour les compositions ; on ne peut justifier l'usage contraire que par l'observation lumineuse de M. Fleury, qu'il s'est in-

troduit dans le tems où le latin étoit vulgaire. Pour prouver combien cette pratique est aujourd'hui pernicieuse, je ne ferai que développer ce qu'en dit ce sage Instituteur : *quelque bien qu'un Ecolier sçache le latin*, on doit toujours, selon lui, (22) l'exercer en françois dans l'art oratoire; c'est assez qu'il soit appliqué à bien parler, sans l'appliquer encore à une Langue qui ne lui est pas naturelle, dont il ne connoît ni les richesses ni les licences, & dont il ne peut jamais avoir un assez grand usage pour se rendre maître de l'expression; il est à craindre qu'il ne sacrifie scrupuleusement aux définitions d'un vocabulaire le feu de l'imagination, le goût & jusqu'à l'harmonie, il est à craindre qu'il ne force ou n'affoiblisse ses pensées, faute de connoître la valeur des termes & de l'arrangement, ou pour ne pas perdre une belle période de Cicéron dont il aura par hazard la

(22) Choix des Etud. n. 31. Les Romains, dit-il ailleurs, écrivoient en latin, & non en Grec, & les Grecs écrivoient en Grec, & non en Egyptien ni en Syriaque. N. 13. V. Locke, §. 178 & 195.

mémoire meublée : *Si le sujet est antique, il transcrira sans les entendre les Auteurs qu'il aura lûs; s'il est moderne, il sera embarrassé d'en parler en latin;* dans le premier cas, il aura des mots & point d'idées; dans le second, il aura des idées & point de mots; & dans tous les deux, pour me servir des termes de M. Locke, ce sera le traiter d'une maniere aussi tyrannique que Pharaon traita les Israëlites, en leur ordonnant de faire des briques avant que d'avoir des matériaux.

Les compositions françoises ne seront elles-mêmes à l'abri de cet inconvénient, que lorsqu'un Maître s'attachera à ne donner à ses Eleves que des sujets qui leur soient parfaitement connus, qui les intéressent, & dans le genre d'éloquence que l'on appelle familier; si l'on réussit aussi mal, c'est presque toujours parce que l'on veut trop embrasser. D'où vient qu'au sortir des Ecoles il est rare de trouver un jeune homme qui sçache narrer un fait, dicter une Lettre ou délibérer sur une opinion ? C'est qu'il n'a appris qu'à faire des harangues, c'est qu'on a dédaigné

ces petites choses pour l'occuper tout de suite de plus grandes dont il n'est pas en âge de profiter, & dont peut-être il n'aura jamais besoin. Revenons donc à notre systême, que la perfection d'un art quelconque ne doit pas être le but de l'enseignement des Ecoles publiques, mais seulement de donner à tous ce qui est utile à tous, je veux dire des notions qui suffisent aux uns & servent aux autres d'élémens pour aller plus loin.

La route est tracée dans ces principes; des narrations, des lettres & d'autres piéces faciles (23), tels doivent être les premiers essais des Candidats; on peut leur donner ensuite pour matiere l'éloge d'une belle action, d'un grand homme, ou quelque lieu commun de morale; enfin quand ils seront plus avancés, on pourra exiger d'eux des discours en-

(23) V. M. Fleury, Choix des Etud. n. 31. M. [illegible] recommande sur-tout les Narrations & les Lettres; il insiste beaucoup & avec chaleur sur ce dernier article : *si l'instruction des enfans eût été bien ménagée, par rapport à sa véritable fin, il n'y a pas apparence que l'on eût négligé un article aussi important*; ce sont ses termes. §. 195.

tiers sur un plan plus vaste & des sujets plus étendus.

Il y a sur-tout deux précautions essentielles à prendre pour qu'ils tirent tout le fruit possible de ces essais, *la premiere*, est de leur présenter une analyse de l'ouvrage que l'on leur demande, parce que, suivant le précepte de Quintilien (24), il est infiniment plus avantageux de leur montrer tout de suite la vraie route que de les y ramener quand ils se seront égarés; *la seconde*, est de choisir ou de préparer les sujets de maniere qu'ils soient plutôt embarrassés de l'abondance des idées que de créer des circonstances à un fait nû, ou d'étendre une maxime vague par des circonlocutions ridicules; forcer un enfant à remplir quelques pages de mots vuides de sens & d'absurdités, voilà ce que l'on appelloit donner l'essor à l'imagination; quoi de plus funeste pour le goût! quels abus n'entraîneroit pas une semblable pratique! pour les prévenir, ne craignons pas d'exiger

(24) *Plus proderit demonstrasse rectam protinus viam, quàm revocare ab errore jam lapsos.* Quintil. L. 2 & 6.

d'un Maître que longtems encore après qu'il aura cru pouvoir se dispenser de donner avec la matiere, l'ordre, l'éconemie, les preuves, les pensées & le ton du stile, il donne toujours pour le fond des choses la matiere plus longue en quelque sorte que la tâche qu'il prescrit; ce n'est pas une nouveauté que je conseille, je parle d'après M. Rollin qui en propose plusieurs exemples tirés de Flechier & d'autres Orateurs célébres.

Entre les devoirs du Professeur, la maniere de corriger les compositions des Ecoliers est un des plus importans & des plus difficiles (25), il en tirera un très-grand parti pour inculquer les préceptes & en assurer l'application; si au lieu de blâmer séchement ce qui lui paroîtra mauvais, il s'attache à en rendre raison, à le comparer avec la matiere corrigée, quelquefois même à y substituer quelques expressions pour embellir & perfectionner ce que le Disciple aura heureusement ébauché, on ne saisit jamais le vrai avec plus d'avidité que

(25) M. Rollin, L. 3, ch. 1.

lorsqu'on a fait de vains efforts pour le trouver, ou que l'on est flatté d'en avoir approché.

L'art ne se borne pas à observer ce qui est bon pour l'imiter, il observe encore ce qui est défectueux, & il enseigne à le distinguer pour l'éviter, ainsi la critique entrera nécessairement dans le plan d'une bonne Rhétorique (26), elle défendra les jeunes gens de la contagion du faux goût, elle les mettra sur-tout en garde contre les défauts qui pourroient leur en imposer, elle leur apprendra à reconnoître jusques dans les ouvrages que le siécle admire, le faux des pensées, le stile précieux, le faste des expressions, le brillant des figures & la profusion d'images; cette partie a été jusqu'ici trop négligée dans nos Ecoles.

Le fruit de ces leçons se rapportera tout entier pour le plus grand nombre au langage ordinaire, très-peu se piqueront de sçavoir écrire, & tous auront besoin de sçavoir parler; il importe donc de les exercer

(26) *Ne id quidem inutile corruptas aliquando & vitiosas orationes ostendi.* Quintil. L. 2, ch. 5.

à la déclamation; lorsque je dis déclamation, c'est bien moins celle qui n'appartient qu'à une action publique, que ce talent si précieux & si estimé de s'exprimer avec facilité, de s'énoncer avec grace, de prendre un ton convenable aux circonstances, & toujours également éloigné de cette timidité stupide qui fatigue, & de cette assurance présomptueuse qui révolte, les seules dispositions de la nature la donnent bien rarement sans le secours de l'habitude; & à quel âge commencera-t-on de s'y essayer, si on passe celui où le mauvais succès peut encore être indifférent à la réputation? Pour rendre ces essais plus fructueux, il ne faut pas toujours laisser les jeunes gens livrés à la confiance de leur mémoire ou de leur cahier, il faut quelquefois exiger d'eux qu'ils parlent sur le champ & sans préparation sur une matiere qu'ils auront traitée quelques jours auparavant, ou même sur une question neuve que l'on choisira à leur portée (27).

Tel doit être l'objet d'un Professeur de Rhétorique dans un Collége; après l'avoir rempli, il peut mener ses Eleves aussi loin qu'il voudra, & leur donner successivement un traité méthodique des trois genres de l'Eloquence, des preuves, des passions, &c. mais qu'il ne perde jamais de vue que si ces observations didactiques doivent précéder la composition imitative, elles doivent elles-mêmes être précédées d'une lecture suivie des chefs-d'œuvres, que la Métaphisique du goût ne peut manquer d'égarer ceux qui ne sont pas guidés par ce sentiment, & que tout l'art qu'il professe est renfermé en ce peu de mots: *scripta legere, scribere legenda.*

(27) Locke, Educ. des Enf. §. 177 & 195.

Art. V.

L'institution ne doit pas avoir pour but de former des Poëtes, c'est une vérité que tout le monde sent, les uns par l'impossibilité d'y parvenir (1), les autres par la crainte qu'ils auroient que l'on ne réussît trop, sinon à donner le talent, du moins De la Poésie.

(1) *Nec studium sine divite vena . . . . . quid prosit video.* Horat. Art. Poet.

à inspirer le goût de la versification, & cette ardeur de rimer qu'ils pensent au contraire que l'on doit éteindre autant qu'il est possible, parce que, comme dit le Philosophe Anglois, *on trouve rarement des mines d'or & d'argent sur le Parnasse, & que si l'air de cette montagne est agréable, le terroir est infertile* (2).

Nous perdrions beaucoup sans doute si de semblables considérations étoient capables d'étouffer la voix du talent, mais ce n'est pas ici le lieu de s'en occuper, laissons à d'autres le soin de venger la Poësie de l'ingratitude de quelques Métaphisiciens qui, si le bel âge des Arts n'eut précédé le leur, plongés dans les ténébres de la barbarie, ignoreroient peut-être encore qu'il est dés vérités spéculatives, ou du moins bornés dans de stériles méditations, seroient dans l'impuissance d'en communiquer le résultat, & trouveroient à peine dans ce siécle qu'ils se flattent d'éclairer un Lecteur qui put entendre leurs paradoxes.

De cela même que l'impulsion du

(2) Locke, Educ. des Enf. §. 179.

génie

génie est assez puissante pour porter à la Poësie ceux qui ont les dispositions naturelles pour y réussir, & que sans elles tous les préceptes de l'art sont inutiles, on peut conclure qu'ils ne doivent point entrer dans un plan d'éducation publique; mais il s'en faut bien que cette conséquence exclue toute sorte de travail relatif à cet objet; la poëtique fait partie des Belles-Lettres, sans échauffer la verve, elle sert beaucoup à former le goût, & indépendamment de l'Art qui forme l'Artiste, il en est un pour l'Amateur: *il est bon que la plûpart des honnêtes gens sçachent juger de la Poësie par les véritables principes.* C'est ainsi qu'en parle un Auteur même qui ne consent à la regarder que comme une étude de curiosité. (3) Or sous ce point de vue qui est le plus raisonnable que l'on puisse se proposer, il ne faut pas moins appliquer les jeunes gens au rithme de la versification qu'à la lecture des modeles en tout genre & à l'étude des caracteres propres des différens ouvrages de Poësie. Assignons en

(3) M. Fleury, Choix des Etud. n. 32.

peu de mots à ces trois parties. le tems & la forme de l'enseignement.

Si comme je l'ai fait voir dans l'article précédent, c'est une pernicieuse coutume d'ordonner à un Ecolier de composer un Discours Latin sur la premiere Sentence que l'on rencontre, on sent qu'il est encore plus absurde d'exiger qu'il fasse plusieurs Vers Latins sur un semblable sujet, puisqu'indépendamment des raisons qui sont communes à ces deux genres, la contrainte de la mesure le fera tomber nécessairement dans un plus grand nombre de bévues; il importe cependant qu'il sçache & le méchanisme des Vers pour en sentir l'agrément, & la prosodie Latine qui est une branche de la Grammaire; ainsi il ne faut pas tout-à-fait proscrire cet exercice, mais seulement le borner à ce qui regarde purement la quantité des syllabes & la forme des vers les plus usités, comme les hexametres, pentametres, ïambes, &c. Je laisse la Troisieme en possession de ce travail, qui sera plus que suffisant pour acquérir ces connoissances, si au lieu du barbare jargon de

Despautere & des autres Techniques, le Maître commence par de courtes Regles en François, dont il fera faire ensuite une application habituelle à ses Elèves, en leur donnant pour tâche d'écrire sur un certain nombre de Vers la mesure & le nom des pieds qui les composent.

Pour les regles de la versification Françoise, c'est une affaire de peu de Leçons lorsqu'on ne veut donner que la connoissance de la structure matérielle du Vers, & personne ne prétendra que l'on doive aller plus loin; ce travail qui ne doit venir qu'après l'étude de la Grammaire & de la Prosodie Françoise, fera un des objets de la Classe du soir de Rhétorique.

Il est deux autres objets plus importans, & qui offrent au Professeur de Poësie un champ assez vaste pour qu'il n'ait pas à regretter les fréquentes compositions que je supprime, & pour rendre précieux tous les momens que je lui laisse; ce sont, comme je l'ai annoncé, la lecture des Auteurs & la Poétique Latine & Françoise; un homme in-

telligent comprendra bientôt que ce n'eſt pas peu de choſe que de faire connoître à de jeunes gens ce que c'eſt qu'une Fable, une Eglogue, une Epigramme, une Satyre, une Epitre, une Elégie, une Ode, un Drame, une Epopée, de leur donner une hiſtoire entiere de la Poëſie, depuis les Hymnes ſacrés juſqu'aux diatribes que notre ſiecle a vu éclorre, de leur faire remarquer comment la chanſon du Bouc donna naiſſance à la Tragédie, & le tombereau de Theſpis à la vieille Comédie; de mêler à cette Chronologie des réflexions ſur les cauſes qui ont ſucceſſivement opéré la perfection de l'Art; de leur en tracer les regles les plus ſimples, ſans s'appéſantir ſur ce qui eſt moins utile que profond; en un mot, de leur apprendre à diſtinguer le caractere, le ſtyle & les mœurs propres à tous ces différens ouvrages; & voilà ce que j'appelle poétique par rapport à un College.

Ces obſervations deviendront plus intéreſſantes, ſi de même que je l'ai conſeillé pour l'Art oratoire, elles ne ſont jamais iſolées, mais au

contraire toujours rapprochées des meilleurs exemples, ſoit Latins, ſoit François; *Latins*, pour montrer les types originaux de nos productions, affermir le goût par le parallèle, & continuer l'uſage de cette Langue; *François*, pour que l'intelligence ſoit plus sûre & le ſentiment plus vif, pour cultiver auſſi l'idiome maternel, & acquérir cette érudition nationale ſi néceſſaire à tout François.

Quels fruits ne donnera pas une année de travaux dirigée ſur ces principes par un bon Littérateur! Ceux même de ſes Diſciples, s'il s'en trouve, que leur aſtre en naiſſant aura formés Poëtes, auront plus de progrès par cette route que fait par aucune autre; ils auront travaillé ſuivant le précepte des Maîtres de l'Art (4).

Les autres n'en tireront pas un moindre fruit pour tous les genres de Littérature: « Autant il y auroit

(4) . . . . *Exemplaria græca*
Nocturnâ verſate manu verſate diurnâ. Hor. Art. Poet.

Que leurs Ecrits par les Graces dictés
Ne quittent point vos mains jour & nuit feuilletés.
Deſpr. Art Poet. Chant II.

» de risque à exercer indistinctement une nombreuse jeunesse à la composition des Vers, autant il y aura d'avantage pour elle, à mesure qu'elle s'affermira dans l'usage de la prose, de connoître aussi les beautés des Poëtes, qui réunissent souvent aux fonctions d'Historiens, d'Orateurs & de Peintres, celles même de créateurs & d'inventeurs par la liberté de l'arrangement & la hardiesse des fictions qui ne sont pas de même au pouvoir des autres Artistes (5). »

(5) Mécan. des Lang. L. 2, p. 219.

SECTION III.

Des Sciences.

Il est tems d'ouvrir à la Jeunesse de nos Ecoles une carriere nouvelle, & après lui avoir fait sucer, comme dit M. Rollin, le lait des Belles-Lettres, de l'accoutumer à une nourriture moins suave, mais plus solide; les Sciences vont désormais l'occuper; lorsque je dis les Sciences, on sent bien que je ne

puis avoir en vue que celles qui appartiennent également à tous les états, & qui n'appartiennent à aucun en particulier. Je l'ai déja annoncé, *rien que d'utile, & tout le nécessaire* à la multitude; *voila le point* (1). Qu'il me soit permis de le redire encore, tant que l'on ne s'astreindra pas à suivre ce principe, on ne parviendra jamais à perfectionner l'Institution publique, & encore moins pourra-t-on se concilier sur les moyens; les uns ne chercheront qu'à rendre l'Education moins longue & moins pénible, les autres regarderont la pédanterie de l'Ecole comme intimement liée aux progrès des Disciples, chacun reclamera la préférence pour des objets que des raisons particulieres lui feront estimer, sans s'embarrasser de l'utilité générale; chacun raisonnera d'après ses préjugés, ses goûts & ses projets, & ce qui ne manque jamais d'arriver en pareil cas, de la diversité même des opinions, naîtra la raison la plus puissante de laisser subsister les choses

(1) M. Fleury, Choix des Etud. n. 13, *in fine.*

telles qu'elles ſont, & les vœux mal concertés des réformateurs ne ſerviront qu'à fortifier les abus & la prévention qui les perpétue.

Juſqu'ici je me ſuis attaché à ramener à un ſeul but, à un ſyſtême unique toutes les parties des Etudes que j'ai traitées; je ſuivrai le même plan par rapport à celles qu'il me reſte à parcourir : ainſi je ne croirai pas plus devoir m'occuper de la Théologie & de la Juriſprudence, que de la Médecine & de la tactique, ces Sciences appartiennent aux Facultés & aux Ecoles qui leur correſpondent, ſoit pour l'Eccléſiaſtique, ſoit pour le Militaire, ſoit pour le Civil, elles ſuppoſent le choix d'un état, elles exigent des études relatives : ces études doivent être plus ſérieuſes, plus approfondies, & dirigées ſur un tout autre plan. Bornons-nous donc à la Philoſophie, la ſeule Science qui convienne à un College ſous le point de vue que nous le conſidérons ici (2).

De la Philoſophie.

On diſtingue communément cinq

(2) Voyez le §. 2.

parties dans la Philoſophie, Logique, Métaphyſique, Morale, Mathématique, Phyſique; il ſeroit poſſible de ſimplifier cette diviſion, & de la réduire, ſçavoir, à l'art de raiſonner, la connoiſſance des eſprits & de leurs attributs, la connoiſſance des corps & de leurs propriétés.

L'art de raiſonner, comprendroit la Logique, qui eſt l'inſtrument de nos connoiſſances, & les Mathématiques conſidérées comme méthode de trouver & de démontrer la vérité, il n'eſt pas beſoin de dire qu'elle ſeroit la premiere partie du Cours, puiſque les deux autres la ſuppoſent.

La connoiſſance des Etres immatériels, de leur nature, de leurs attributs, embraſſeroit tout ce qu'on appelle Métaphyſique & Morale. Je placerois cette étude avant celle qui auroit pour objet les corps; 1°. parce que c'eſt de cette connoiſſance que dérivent nos devoirs & la regle des mœurs, qui eſt ce qu'il importe le plus de ſçavoir; 2°. parce que la Phyſique préſente un grand nombre de difficultés que l'on ne

peut expliquer par la seule idée de la matiere & du mouvement; 3°. parce que, comme dit M. Locke (3), la matiere étant une chose dont tous nos sens sont incessamment frappés, il arrive qu'elle remplit, pour ainsi dire, la capacité de notre ame jusqu'à en exclure tout Etre différent, de sorte que ce préjugé une fois établi sur l'habitude, empêche souvent qu'on ne croye qu'il y a dans la nature aucun Etre immatériel.

Enfin viendroit la connoissance de la matiere & de ses propriétés, pour laquelle on n'a pas moins besoin du compas, du géométre, que de l'œil de l'Observateur, & qui comprend réellement la Physique & les Mathématiques considérées comme la science des dimensions.

Mais rien n'empêche qu'en suivant le même ordre nous nous servions des termes connus; commençons par établir deux principes communs à toutes les parties de la Philosphie, je veux dire la nécessité de l'enseigner dans la Langue maternelle, & de substituer le style dogmatique au style dialectique (*), en proscrivant ce qu'on appelle la scholastique.

(3) Educ. des Enf. §. 198.

La Philosophie doit enseignée François.

Par quel privilége les Ecoles des Mathématiques se trouvent-elles en possession du langage François? Il est possible de s'en rendre compte, lorsqu'on fait attention que n'étant pas aussi relatives à la Théologie & à la Scholastique que le reste de la Philosophie, elles ont été plus négligées pendant les premiers siecles (4) par les Moines, Instituteurs des Colléges, & que l'on n'a commencé à établir un cours séparé de Mathématiques, que long-tems après que le Latin eut cessé d'être vulgaire. Mais d'où vient qu'aujourd'hui même on est d'accord de l'avantage de cette pratique à leur égard, tandis qu'on refuse de reconnoître la nécessité de l'introduire dans les autres

(*) On verra par la suite que je ne condamne ici que l'abus que l'on fait de la dialectique, comme méthode d'enseigner, & la forme qu'elle a reçue dans l'Ecole.

(4) Jean de Sarisbery, metal. 4, ch. 6. Voy. M. Fleury, 5e Discours sur l'Histoire Ecclésiast. n. 8.

Ecoles de Philosophie? C'est ce qu'il est d'autant moins aisé de comprendre, que s'il existe quelque différence qui puisse en autoriser une dans la forme de l'enseignement, les motifs qui en résultent se trouvent exactement en raison inverse de l'usage, puisqu'il est vrai de dire qu'une langue familiere est beaucoup moins nécessaire à fine démonstration suivie, qu'à un exercice qui se fait en dialogue, & presque toujours *de verbo ad verbum.* Mais n'anticipons pas sur ce qui doit venir en son ordre.

Entre une infinité de raisons qui peuvent fonder la réforme que je conseille, j'en rapporterai trois qui me paroissent décisives; *la premiere* est que selon les principes de l'enseignement, les choses que l'on apprend pour les choses mêmes, doivent être enseignées dans la Langue nationale, j'ai fait voir ailleurs qu'en suivant une méthode contraire, l'Etude ne pouvoit manquer d'être plus longue, plus pénible & moins fructueuse (5).

(5) Voy. §. 5, sect. 2, art. 2.

La seconae raison est, qu'il importe d'adopter cette innovation pour l'avantage même du Latin : quelle Langue parle-t-on dans les Ecoles? Ce n'est sûrement pas la langue du siécle d'Auguste, ce n'est pas même le latin du moyen âge, c'est un jargon barbare, & barbare au point que l'oreille, le goût, & jusqu'aux premieres regles de la Grammaire, sont incessamment sacrifiés à cet axiome pédantesque, *non agitur de verbis sed de rebus* (6). *La Scholastique a un langage distingué du vrai latin* (7), & il est impossible que cela soit autrement, parce que quelques bonnes études que l'on ait faites, quelque versé que soit un jeune homme dans la lecture des Auteurs classiques, il ne peut avoir acquis assez de phrases usuelles pour disserter sur le champ sur des objets qui sont tout nouveaux pour lui; cependant quoi de plus propre à corrompre la pureté du langage! Quoi de plus capable

(6) C'est ici le cas de dire comme Seneque : *Libet enim ridere ineptias quas nundum, quamvis mirer, excussi.* Sen. Ep. 82.

(7) Ce sont les termes de M. Fleury, Disc. 5. sur l'Hist. Ecclef. n. 16.

de faire perdre en un inſtant le fruit des Humanités, & d'étouffer tous les heureux germes du talent (8).

Concluons donc que c'eſt de toutes les erreurs la plus groſſiere, que de prétendre que l'on retire quelque avantage de cette méthode pour la ſcience du Latin, erreur d'autant plus révoltante qu'elle ſe démontre par l'uſage même qui l'a fait naître, puiſqu'il nous vient, comme je l'ai déja obſervé, du tems où le Latin étoit vulgaire; ceſſons donc d'imputer à nos Ancêtres ce qu'ils condamneroient aujourd'hui par la même raiſon qu'ils l'ont autrefois pratiqué, ceſſons de leur prêter une abſurdité pour juſtifier notre obſtination, & au lieu de dire, puiſque les Anciens étudioient la Philoſophie en Latin, étudions-la en Latin: diſons avec plus de juſteſſe, puiſque les Anciens ont étudié la Philoſophie en la Langue qu'ils parloient, étudions-la nous-même dans la Langue que nous parlons. » Rien n'empêche qu'on ne philoſophe en parlant bien ſa Langue, (dit un Auteur célébre) les Ecrits d'Ariſtote ſont en bon Grec, les Ouvrages Philoſophiques de Cicéron en bon Latin, & dans le dernier ſiècle, Deſcartes a expliqué ſa Doctrine en bon François, & d'un ſtyle net & précis, qui peut ſervir de modèle pour la Dogmatique (9).

(8) Mécan. des Lang. L. 2, p. 81.

Que l'on ne diſe point que le Latin ſeroit bientôt oublié ſi l'on introduiſoit le François dans les Ecoles de Philoſophie; je ſçais que les langues anciennes ſont des inſtrumens précieux pour l'avenir, qui coûtent beaucoup de tems à acquérir, & que conſéquemment il importe de conſerver par tous les moyens poſſibles, mais ſi le mal ſeroit grand, le remede eſt prompt; qui eſt-ce qui empêche en effet que l'on ne cite, & même fréquemment, du Latin en Philoſophie? Qui eſt-ce qui empêche que l'on ne faſſe lire, traduire, analyſer les Tuſculanes de Cicéron pour la Logique, quelques morceaux de ſes Livres Académiques, & des Traités de Sénéque pour la

(9) M. Fleury, Diſc. 5. ſur l'Hiſt. Eccleſ. n. 16.

cole, parce qu'elles ne pourront ſoutenir le jour de la traduction (12)! Mais combien ne demeureront pas encore à l'abri de la Dialectique! de nouveaux mots vont enfanter de nouvelles ſubtilités, quoique plus apparentes, & par conſéquent plus ridicules, elles n'en ſeront pas moins pernicieuſes; ce n'eſt donc qu'en proſcrivant tout à fait la Dialectique que l'on parviendra à en détruire le germe: je me flatte d'en démontrer la néceſſité.

Qu'eſt-ce que la Dialectique? La réponſe ſe trouve dans l'étimologie de ce nom, c'eſt une converſation entre deux perſonnes, qui ont pour objet de chercher la vérité en s'interrogeant, ſe preſſant mutuellement, en raiſonnant l'un contre l'autre ſuivant la méthode logique: or de cette définition je tire trois conſéquences; la premiere, que la Dialectique eſt un exercice & non une leçon; la ſeconde, que cet exer-

(12) *Ces matieres ſont ſi peu propres à être miſes en François, qu'elles auroient été plus capables de décrier la Philoſophie de l'Ecole, que de la faire eſtimer.* Logique de Port Roy. 1r Diſcours.

cice a un ton de diſpute, une forme polémique qui contraſte réellement avec des principes élémentaires; la troiſiéme, que cet exercice ſuppoſe non-ſeulement le jugement formé & une logique parfaite, mais encore une connoiſſance acquiſe des matieres que l'on diſcute. Ainſi par la même raiſon que perſonne n'oſeroit prétendre que l'on doit enſeigner & apprendre les choſes de la même maniere que l'on doit en juger; que l'on n'oſeroit dire que toute la Philoſophie n'a pour objet que l'art de la diſpute; par la même raiſon qu'il ſeroit ridicule de la réduire à ne conſidérer la vérité que comme matiere du raiſonnement, il faut tenir pour conſtant que la Dialectique n'eſt pas faite pour une Ecole, mais pour un Lycée, qu'elle ne convient pas à des Eleves, mais à des Philoſophes conſommés.

Quelqu'un dira ſans doute (car jamais les abus ne manquent de partiſans) que la Dialectique aiguiſe l'eſprit, qu'elle ſert eſſentiellement à toutes les parties de la Philoſophie pour en développer les preuves & en aſſurer la vérité, enfin qu'elle eſt

une préparation néceſſaire aux exercices des Facultés; voilà trois objections ſpécieuſes qu'il faut réſoudre, on ne doit pas craindre de donner trop d'étendue à un article auſſi important.

I. La Dialectique aiguiſe l'eſprit; tel eſt le langage du préjugé, celui de la raiſon ſeroit bien différent; car quel fruit peut-on retirer d'un exercice où l'on s'occupe beaucoup moins des choſes que des termes, où le plaiſir de triompher de ſon adverſaire l'emporte toujours ſur l'intérêt de la vérité, où l'on s'efforce de ſoumettre juſqu'au bon ſens & à la droite raiſon, où l'on fait gloire, en un mot, de pouſſer la ſubtilité au point de la détruire par ſes propres armes; livrer des jeunes gens à ces combats, c'eſt les mener à l'erreur par le délire de l'orgueil. Eſt-il une opinion extravagante à laquelle la Dialectique n'ait pas porté l'eſprit humain? C'eſt par elle que Chryſippe (13) ſe flatta de prouver qu'une juſte conſéquence de deux premiſſes vraies, pouvoit avoir une contraire

(13) Plutarch. de commun. notit adverſ. Stoïcos.

vraie; Ciceron la compare à Penelope qui défait elle-même ſa toile (14). Selon lui, les Dialecticiens en viennent au point de ſe piquer de leurs propres aiguillons, & à force de ſubtiliſer, ils trouvent non-ſeulement des difficultés inſolubles, mais encore des ténebres qui enveloppent tout ce qu'ils croyoient avoir découvert (15). Seneque ne craint point d'aſſimiler la Dialectique à des jeux de Charlatan, qui trompent ſans nuire, & que l'on ſçait ſans profit (16); car quel autre nom (dit-il) pourrois-je donner à ces vétilles de l'Ecole, à ces ſophiſmes qui prouvent qu'une ſyllabe mange, parce que rat eſt une ſyllabe. O puériles inepties! C'eſt pourtant ſur ces belles choſes que nous fronçons le ſourcil, voilà ce que nous enſeignons avec une gravité qui va juſqu'à la triſteſſe & à la paleur. Voulez-vous ſçavoir ce que promet l'étude de la Philoſophie?

(14) Academ. quæſt. L. 4, ch. 29.

(15) Cic. de Orator. L. 2, n. 38.

(16) *Præſtigiatorum acetabula... nec ignoranti nocent, nec ſcientem juvant.* Seneq. Ep. 45.

la sagesse. Cessez donc de m'amuser par de semblables niaiseries, elles rappetissent l'esprit & ne l'aiguisent pas (17).

Les plus sages d'entre les Modernes en ont toujours porté le même jugement. *Otez*, dit Montagne, *toutes ces subtilités épineuses de la Dialectique, de quoi notre vie ne se peut amender* (18). « Je suis de l'avis de Plu-
» tarque. Aristote n'amusa pas son
» Disciple à composer des syllogis-
» mes. D'où vient qu'en France les
» enfans trompent assez ordinaire-
» ment l'espérance que l'on en a
» conçue ? J'ai oui tenir à gens d'en-
» tendement, que les Colleges où
» on les envoye les abrutissent
» ainsi ».

Le judicieux Fleury (19) & le sçavant Mabillon (20) la condam-

(17) *Hæc animum minuunt ac deprimunt, nec, ut putas, exacuunt, sed extenuant.* Sen. Ep. 48 & 117.

(18) Essais de Montagne, L. 1, ch. 25.

(19) V. M. Fleury, ch. des Etud. n. 9, & 5e Disc. sur l'Hist. Ecclef.

(20) *On doit se servir de la Logique pour former le jugement, & non pour le gâter, comme il arrive à ceux qui ne l'étudient que pour apprendre à argumenter en forme dans*

nent également, comme n'étant propre qu'à gâter le jugement ; si telle a été l'opinion de ce Religieux, qu'il a cru devoir la bannir des Ecoles même monastiques, où elle a été nourrie & élevée, où elle s'est maintenue, comme il le dit lui-même, par une sorte d'apparence d'utilité, pour apprendre à défendre la Religion contre les subtilités des Sophistes, avec quel empressement ne doit-on pas la proscrire d'un College établi pour des Citoyens ? Que le voile tombe enfin, que le jour nous éclaire, & qu'il soit désormais tenu pour constant, que loin qu'il soit avantageux d'exercer un jeune homme à la dispute, pour lui aiguiser l'esprit, il faut au contraire empêcher avec soin qu'il ne s'accoutume à toute cette ergoterie qu'on réduit en art dans l'Ecole, « si ce n'est qu'au lieu d'en
» faire un habile homme, on ne
» veuille en faire un disputeur sans
» jugement, un opiniâtre qui se fasse
» honneur de contredire tout le mon-
» de, qui ne cherche que le plaisir
» de triompher, qui n'ait d'autre

une dispute, c'est-à-dire chicaner. Trait. des Etud. monast. p. 2, ch. 9, n. 1.

» but que d'éloigner la vérité & de » prolonger la dispute, à la faveur » d'un terme équivoque ou d'une » distinction frivole, qui ne recon- » noisse d'autre loi que de ne jamais » céder, pas même à l'évidence ; » c'est par un sérieux & solide exa- » men des choses, que l'on peut » trouver & défendre la vérité, & » non par le moyen de certains ter- » mes artificiels & de certaines mé- » thodes de discourir, qui bien loin » de conduire les hommes à la dé- » couverte de la vérité, les enga- » gent à employer des mots équivo- » ques dans un sens captieux, ce qui » est la chose du monde la plus inu- » tile, la plus choquante & la plus » mal séante à tout amateur de la vé- » rité (21) ».

II. C'est encore une erreur de prétendre que la Scholastique est nécessaire à toutes les parties de la Philosophie, qu'elle en est le langage propre, en ce qu'elle assujettit à une suite d'idées, ramene au point de difficulté, détermine les principes, & montre tout d'un coup la liaison

(21) M. Locke, Educ. des Enf. §. 194.

des

des conséquences, la force des preuves & la nature des certitudes ; quelques couleurs que l'on prête à cette méthode, on ne la justifiera jamais d'une inutilité relative à l'objet des Ecoles : c'est le reproche que Seneque faisoit aux Stoïciens (22) de perdre un tems considérable à disputer sur les moyens de juger de la vérité, au lieu de travailler à en acquérir la connoissance ; c'est faire servir la vérité même comme d'une vile matiere que l'on abandonne à un apprentif pour s'essayer ; c'est faire servir la Philosophie entiere à la Logique ; en un mot, c'est, si l'on peut ainsi parler, subordonner l'ouvrage à l'instrument.

Il importe, sans doute, de réserver à la Logique la faculté de décomposer quelquefois le raisonnement, pour en donner l'art ; mais que sert d'étendre cette méthode aux autres branches de la Philosophie, puisqu'il est possible de juger du raisonnement dans le discours ordinaire, puisqu'il est facile d'apprécier un syllogisme sans aucune réduction aux figures & aux modes ; l'expérience atteste cette

(22) Seneq. Ep. 117.

L

possibilité (23), & si les Sçavans n'ont pas encore imaginé d'employer le style de la Scholastique lors même qu'ils ont eu à établir une opinion ou à démontrer une erreur, à combien plus forte raison peut-on s'en passer dans un College, où il s'agit moins de prouver que d'enseigner, & de discuter que d'acquérir.

Il n'est pas besoin de dire combien la Philosophie elle-même gagneroit à être débarrassée du jargon de l'Ecole; que les vérités qu'elle renferme paroîtroient plus sublimes & plus belles, disoit Quintilien (24), si elles étoient enseignées par ceux même qui pourroient y réunir l'agrément du style! Et que l'on ne pense pas que cela ne pût se faire qu'en sacrifiant au choix des expressions l'énergie ou la clarté des idées; que l'on ne dise pas que ce seroit substituer des mots aux choses, il n'y a

(23) Ceux même à qui on pourroit reprocher de s'être trop occupés de ces figures & de ces modes, conviennent de cette possibilité. V. Log. de Port Roy. p. 3, ch. 10.

(24) *Quæ ipsæ, quanto majores ac pulchriores viderentur, si illas ii docerent qui etiam eloqui præstantissimè possint.* Quintil. L. 12, ch. 2.

qu'une aveugle prévention qui puisse inspirer cette crainte: » que l'on » en fasse l'expérience (25), une » page de discours scholastique se » réduira au quart, si on le change » en un discours naturel & ordi- » naire: » d'où il résulte que si quelqu'un mérite le reproche d'une profusion de paroles inutiles, ce sont ceux même qui croyent que les discours figurés ne contiennent que des mots, parce qu'accoutumés à un langage qui ne supplée rien par les images, qui ne sous-entend rien, qui répete sans cesse un certain nombre de formules, ils ne reconnoissent plus les raisonnemens dès qu'ils ne sont pas distingués par Articles & intitulés.

Ainsi en supprimant ce jargon pédantesque, on ôtera à la Philosophie ce dégoût qu'il y avoit en quelque sorte attaché; on lui rendra cet attrait qui accompagne toujours la simple vérité; on abregera la besogne litterale & les cahiers volumineux qui pourroient contenir trois fois autant de choses en autant d'espace; on laissera plus de travail à l'intelligence

(25) Choix des Etud. n. 9, 5e Disc. sur l'Hist. Eccles. n. 15 & 16.

des Disciples, & au lieu de les abrutir par l'habitude d'un arrangement plutôt méchanique que méthodique, hors duquel ils ne connoissent plus rien, on les accoutumera, ce qui est bien plus utile, à suivre le fil du raisonnement à travers les ornemens du discours, & à découvrir le sophisme jusques dans une période fleurie.

Voilà sans doute de grands avantages. On peut s'en promettre un plus grand encore; c'est le décri de quantité de questions futiles qui n'acquierent de consistance que par les ressources que fournit la Dialectique pour rendre une vérité douteuse ou une erreur probable; du moins les réduira-t-on beaucoup, en les séparant de cet appareil scholastique dont elles ont été chargées *par des gens de trop de loisir* (26). Telle est celle que cite Seneque avec tant de mépris : *an sapientia & sapere sit unum & idem* (27) ? Telles sont celles de sçavoir si la Logique est un art ou une science ? Si l'universel se fait par l'opération de l'esprit ? S'il est des êtres de raison ? Si Dieu est compris

(26) Dict. histor. de Bayle, art. *Arriaga.*
(27) Ep. 117. V. aussi Choix des Etud. n. 34.

dans la cathégorie de la substance ? Si la béatitude formelle consiste dans un acte de l'entendement ou de la volonté ? &c. &c.

On a trouvé le juste milieu lorsqu'on a dit que la plûpart de ces theses ne devoient pas être traitées dans le genre dogmatique, bien moins encore dans le genre contentieux, mais que le seul qui pût leur convenir étoit l'historique (28). Il faut en dire autant de toutes les Sectes fameuses des Scotistes, des Nominaux, &c. Il importe de les connoître, non parce qu'elles font partie de l'étude de la sagesse, mais parce qu'elles forment une sorte d'érudition relative à cette étude, parce que » c'est un devoir à l'égard des » opinions communes & célebres, » quelque fausses que l'on les croye, » de ne pas ignorer ce qu'on en dit... » & qu'il est raisonnable d'acheter » par la peine de les apprendre le » droit de les mépriser (29) » quoiqu'à bien prendre elles mériteroient d'être totalement oubliées. Aussi ce que je propose à leur égard n'est-il

(28) Educ. d'un jeune Seign. n. 59.
(29) Log. de Port Roy. Disc. 1.

qu'un adouciffement, pour ne pas trop effrayer ceux qui ayant été bercés de ces chimeres dans leur enfance, les honoreroient encore d'un refpect fuperftitieux.

Tenons donc pour conftant que toute la Philofophie doit être enfeignée dans le ftyle dogmatique ; & pour rendre cette vérité plus fenfible, il ne faut qu'en faire l'application. Je ne parlerai pas même de la Phyfique, parce que tout le monde paroît convenir aujourd'hui qu'il eft ridicule d'étudier la nature par des fpéculations générales & de vaines fubtilités, comme fi elle n'étoit pas au monde pour la confulter (30). Je parlerai de la Morale naturellement plus foumife à l'empire de l'opinion, & par conféquent de la Dialectique.

L'objet de la Morale eft la connoiffance du cœur humain, du bien & du mal, c'eft la fcience des mœurs ; & quel rapport peut avoir cette fcience avec les fubtilités de l'Ecole. Qui ne croiroit, à la voir réduire en queftions, que l'on cherche à porter dans le cœur le poifon du pyrrhonifme de l'efprit ; que l'on cherche à fournir aux paffions des armes contre les vérités de fentiment, à nous préparer des argumens contre nos devoirs, & des reffources contre les remords ? Je citerai encore Seneque. Quoi ! difoit ce Philofophe (31), lorfqu'il s'agit de m'apprendre d'où je viens, quelle eft ma fin, ce que je dois eftimer, ce que je dois fuir, par quels moyens je pourrai dompter mes paffions, réprimer mes défirs, & m'affermir contre d'injuftes craintes ? Vous me préparez un tiffu infidieux de paroles & de petites interrogations, vous vous annoncez comme cherchant à me furprendre, vous voulez me conduire à un aveu directement oppofé à ce que je penfe, à ce que je dois penfer, à ce que vous penfez vous-même. Ah ! ne foumettons point aux jeux de la Dialectique des chofes auffi importantes à la vie, laiffons toutes ces rubriques qui ne fervent

(30) M. Fleury, Choix des Etud. n. 9 & 34.

(31) *Ego non redigo ifta ad legem dialecticam, & ad illos artificii veternofiffimi nodos : totum genus exturbandum judico... Pro veritate fimplicius agendum eft.* Sen. Ep. 82.

qu'à engourdir les esprits, qui n'ont de prix que dans la difficulté. Il faut plus de sincérité, plus de simplicité en traitant la vérité.

Cependant comme on n'interdit pas à un Littérateur de décomposer une période suivant les regles de la Grammaire, pour en rendre la justesse sensible, ou en développer la critique; il doit être de même permis au Philosophe, quelque matiere qu'il traite, d'user quelquefois des termes de l'art, & de nommer la majeure & la mineure pour mettre une raison en évidence, ou pour démêler un sophisme. Je conviens avec M. Fleury que cela peut être quelquefois nécessaire, mais j'ajoute avec lui qu'*il ne s'ensuit pas qu'il faille toujours en user ainsi* (32), que *le syllogisme* au contraire *doit être réservé pour des occasions rares* (33), que ce doit être l'ouvrage de la réflexion qui l'amene, ou de l'explication qui le demande, & non pas le style ordinaire de l'instruction, encore moins la forme exclusive d'une leçon dictée.

(32) Choix des Etud. n. 9 & 34.
(33) 5ᵉ Disc. sur l'Hist. Ecclesiast. n. 16.

Concluons donc qu'il n'est pas moins ridicule de conserver le Langage scholastique dans les matieres de Philosophie, que d'exiger qu'un Orateur ne parle que suivant la construction grammaticale; qu'un Peintre laisse voir les traits du dessein au travers des couleurs du tableau, ou qu'un Architecte fasse de l'échafaudage une partie essentielle & inhérente à l'édifice.

III. Mais la dialectique n'est-elle pas une préparation nécessaire aux études des Facultés? Que vont devenir ces études si elle est ainsi négligée? Comment enseignera-t-on désormais la Théologie, la Jurisprudence, la Médecine? Comment se feront ces Actes publics sur lesquels on confere des degrés, ces concours en usage pour certaines Places? Y aura-t-il de nouvelles Loix à cet égard, & par quelle voie pourra-t-on remplacer cette discipline des Universités? S'il falloit décider ces questions qui n'entrent pas dans mon plan, je répondrois: toute science ne peut embrasser que deux objets; sçavoir des principes dont la vérité est reconnue, & des systêmes fondés

fur des opinions controverfées. Pour tout ce qui eft de principe, nul doute que l'on ne doive adopter exclufivement le ftyle dogmatique, & le genre hiftorique eft le feul qui convienne à ce qui eft purement d'opinion, parce que l'intérêt de la vérité à part, & la liberté du choix fuppofée, il n'eft plus que l'ambition d'acquérir des Sectateurs qui puiffe porter un Maître à furprendre le jugement de fon éleve avant qu'il foit affez inftruit pour fe décider à connoiffance de caufe.

Je répondrois à l'égard des Actes publics, que comme il ne s'agit que de faire preuve de doctrine ou de fupériorité de talens, une leçon publique fur un Texte donné rempliroit peut-être mieux ces objets; qu'au furplus je n'ai jamais profcrit la dialectique rendue à fa véritable deftination, & dégagée des formes minutieufes qui l'éloignent de fon but; qu'ainfi je ne répugnerois pas à ce que la convention d'un moment mît en queftion des vérités reconnues (34), & que l'on propofât

des objections pour juger de l'habileté à les réfoudre; mais que dans cette hypothefe même, je ne vois pas encore la néceffité de la fcholaftique. En effet, rien n'empêche que ces exercices ne fe faffent entre deux contendans en forme de difcuffion, & de la même maniere que deux hommes fenfés differtent un avis, difcutent une matiere qu'ils poffédent éminemment, combattent une opinion qui les partage, citant les Textes comme dans les Ouvrages polémiques, fe rapprochant même par fois de la forme fillogiftique, lorfque la mauvaife foi de l'adverfaire voudroit éluder la queftion, & abandonnant au murmure de l'auditoire tous les échapatoires que la honte du filence, plus honteufe que le filence même a introduits dans l'école, à la faveur de quelques mots obfcurs qui ne laiffoient au fpecta-

(34) J'en excepterois encore les verités que j'ai définies au § 1. de néceffité. Prenons leçon à cet égard d'un Sage du Paganifme : *mala & impia confuetudo eft contra Deos difputandi, five animo id fit, five fimulatè.* Cicer. L. 2, *de nat. Deor.* V. le Traité des Etud. monaft. t. 1, part. 2, ch. 10, n. 2.

teur que la faculté de juger de la contenance des athletes. Il faudroit sans doute être bien plus instruit que l'on ne l'est d'ordinaire, pour faire publiquement un exercice de cette nature; mais n'est-ce pas plutôt un nouvel argument pour cette méthode qu'une objection? Je le laisse à décider aux gens sensés, & je ne craindrois pas de m'en rapporter là-dessus à ceux même qui en feroient le motif secret de leurs contradictions.

Cette réforme ne feroit pas une révolution aussi considérable que l'on pourroit le penser dans les écoles des Facultés, puisque la plûpart sont déja en possession de donner les principes dans le style dogmatique, & que la Théologie elle-même a une partie positive; c'est elle cependant que l'on a principalement en vûe, lorsqu'on réclame la scholastique, parce qu'on la croit nécessaire à la défense de la Religion; mais qui oseroit dire qu'elle a besoin d'aussi petites armes? Est-ce par-là que les Arnaud & les Nicole, les deux plus grands Logiciens de leur siécle, ont établi la perpétuité de la Foi, est-

ce à cette école que se sont formés les Bossuet & les Abadie? Est-ce ainsi que de nos jours des Prélats éclairés travaillent à confondre les incrédules? Quoi qu'en ayent dit les Melanchton, les Vesselus, les Delaunoy, la scholastique est bien foible pour combattre l'obstination & l'aveuglement volontaire, puisqu'elle fournit des ressources contre elle-même, elle est inutile, lorsqu'on est de bonne foi; cessons donc de la croire intimément liée à la Religion, ce n'est que par hazard qu'elle y tient (35). Ce langage qui nous vient des Arabes n'est digne par lui-même d'aucun respect particulier, & peut-être qu'un examen plus sérieux nous convaincroit que cette petite guerre pédantesque a plus nui que servi à la saine Théologie; quels désordres n'a-t-elle pas causés dans tous les tems? Saint Augustin conseilloit aux Chrétiens de faire des Processions publiques, pour demander à Dieu

(35) C'est ainsi qu'en parle M. Fleury, Choix des Etud. n. 13. V. aussi le 5e Disc. du même Auteur sur l'Hist Ecclesiast. n. 8, 11, 15 & 16.

qu'il les préservât des subtilités de la dialectique (36).

Mais pour trancher tout d'un coup la difficulté, supposons la scholastique nécessaire à ces sciences. Je demande si les principes que l'on aura donnés en Logique sur la forme du sillogisme & de l'argumentation ne suffiront pas à ceux qui pourront en avoir besoin; il ne leur manquera que le grand usage, & c'est une chose que l'on peut aisément se procurer en moins de deux mois. En un mot, je ne vois pas la nécessité de sacrifier, comme on le fait, deux ans entiers, & toutes les connoissances de la Métaphysique, tous les préceptes de la Morale, toutes les observations de la Physique, à une préparation dont l'utilité est aussi incertaine, qui n'est relative qu'à certains états, & qui d'ailleurs se supplée aussi facilement par quelques mois d'habitude.

(36) V. Essais de Montagne, L. 3, ch. 8. *Ibi cavenda est libido rixandi.* August. de Doctrin. Christ. L. 2, ch. 31. Ces disputes ont été jugées par les Conciles, indignes de quelqu'un qui aime la vérité: *neque ad contentiosas altercationes declinetis, sed sciatis bene potiùs vinci, quàm culpabiliter vincere.* V. le Traité des Etud. monast. t. 1, ch. 9.

Ces principes posés, qu'il faut enseigner la Philosophie en françois, & dans le style dogmatique, il me reste à développer quelques notions qui ont un rapport particulier à chacune des parties qui composent le cours entier, pour achever à leur égard de déterminer la méthode.

La Logique est l'instrument des autres sciences, & *elle doit comprendre tout ce qui est nécessaire pour faire entrer dans les esprits toute sorte de vérités* (37). Mais pour ramener ce nécessaire à sa juste valeur, je supprime toutes les questions inutilement accessoires, dont j'ai déja eu occasion de parler, toutes les rêveries célébres de Guillaume Occham & de Dunscot, les attributs des Lullistes, en un mot toutes ces inventions métaphysiques, qui n'enseignent qu'à prouver ce que l'on sçait déja, ou à discourir sur ce qu'on ne sçait pas. Je n'en excepte pas même les cathégories d'Aristote, qui malgré le respect avec lequel l'Antiquité Logique.

(37) Fleury, Choix des Etud. n. 9 & 34 des Etudes inutiles.

ſemble nous les avoir tranſmiſes ; n'ont effectivement rien que d'arbitraire (38) ; & partant d'un principe certain, que l'art de la Logique ne doit être comme les autres qu'un corps d'obſervations (39), je la réduis à quatre parties. *La premiere*, réfléxions ſur les idées conſidérées en elles-mêmes ; *la ſeconde*, réfléxions ſur les idées comparées, c'eſt ce qu'on appelle jugement. *La troiſiéme*, réfléxions ſur le rapport de vérité de deux jugemens à un troiſiéme, c'eſt ce qu'on appelle raiſonnement. *La quatriéme* enfin, réfléxions ſur l'ordre des raiſonnemens, ſuivant l'objet ou de découvrir par l'analyſe, ou d'établir par la ſynthèſe, c'eſt ce qu'on appelle méthode.

Ces réfléxions peuvent être préſentées comme préceptes, ou ſeulement occaſionnées par la lecture d'un Livre fortement écrit, qui leur

(38) » A dire le vrai, c'eſt choſe de ſoi » fort peu utile, & qui non-ſeulement ne » ſert guères à former le jugement, mais » qui ſouvent y nuit beaucoup ». Log. de Port Roy. ch. 3.

(39) V. M. Rollin, Traité des Etud. t. 4, L. 5, art. 2.

ſerviroit perpétuellement de Texte. Cette ſeconde maniere eſt ſans contredit la plus naturelle & la plus fructueuſe ; elle aura du moins ſur l'autre l'avantage d'exercer les jeunes gens à ſaiſir dans le Diſcours ordinaire la juſteſſe des idées & des raiſonnemens, & de prêter les agrémens du ſtyle & des exemples à des choſes rebutantes par elles-mêmes (40).

Après cela ſi l'on juge que le didactique ſoit néceſſaire, on ne peut le prendre dans une meilleure ſource que dans la Logique de Port-Royal, en retranchant néanmoins tout ce qui paroîtra ſuperflu. Car on peut reprocher à l'eſtimable Auteur de cet Ouvrage d'y avoir inſéré une infinité de choſes, *non, parce qu'elles ſont utiles, mais parce qu'elles ſont communes* (41) ; d'avoir un peu trop ſacrifié par complaiſance à l'idole de l'érudition ſcholaſtique, peut-être même d'avoir adopté trop légere-

(40) *Sed quia ſponte ſuâ ſqualidiora ſunt adhibendus erit in his explicandis quidam orationis nitor.* Cic. Orator. n. 62.

(41) C'eſt l'aveu qu'il en fait lui-même, part. 3, ch. 17.

ment certaines pratiques qui n'a-voient d'autre titre qu'un usage contre lequel son siécle réclamoit déja (42). Tels sont entr'autres ces vers artificiels qui contiennent les modes des sillogismes, il n'est personne, qui à la vue de l'exemple, ne comprenne aussi-tôt, & ne retienne aussi facilement, qu'un argument qui infere de deux propositions particulieres affirmantes, une proposition universelle négative est vicieux, que si on le force par un circuit embarrassant & inutile à rapporter ce mode à une dénomination technique, dont il ne se souviendra absolument plus au bout de quelques mois; l'expérience auroit dû dès long-tems nous apprendre qu'il est bien plus avantageux en pareil cas d'aider la mémoire par l'intelligence, que l'intelligence par la mémoire.

Ce travail qui ne consiste, comme on le voit, qu'à prendre une juste idée des choses dont on parle & des termes dont on se sert pour en parler (43), ne peut durer plus de deux

(42) Id. Disc. 1. Log. de Port Roy.

(43) *In res quæ dicuntur & vocabula quibus dicuntur.* Sen. Ep. 49.

à trois mois, même en y comprenant quelques exercices de dialectique, pour assurer le précepte par l'application. Car, comme l'a dit un Philosophe (44), on ne peut nier qu'il ne soit de quelque utilité de voir ces choses, mais il ne faut que les voir. Ne donnons donc que très-peu de tems à l'étude de l'art de la dialectique tristement inepte, n'en donnons qu'autant qu'il en faut pour sentir la force des termes, & pour la discerner dans l'usage afin de n'y être pas trompé : après cela il est plus grand de mépriser toutes les subtilités qu'elle présente, que de les résoudre (45).

La Métaphysique & la Morale occuperont le reste de la premiere année du cours de Philosophie; quelque tems que l'on acquiere en supprimant le genre contentieux, on Métaphysique.

(44) *Tristiùs inepti sunt Dialectici . . . nec ego nego prospicienda ista, sed prospicienda tantùm & à limine salutanda in hoc unum, ne verba nobis dentur.* Sen. Ep. 49.

(45) *Quid te torques in ea quæstione quam subtilius est contempsisse, quàm solvere? . . . , nec enim quidquam minùs convenit, quàm subdola ista calliditas animis conantibus magna.* Id. ibid.

n'en trouvera pas trop pour enseigner toutes les vérités qui dépendent de ces deux parties. Quoi de plus digne de notre curiosité & de plus vaste en même tems que la Théologie suivant les lumieres de la raison, que la connoissance de tous les Êtres immatériels, que l'étude de notre ame, de sa nature, de ses attributs, de ses rapports avec nos sens! que de choses à dire sur de tels sujets, sans passer comme on le fait un mois entier, à disputer si cette ame réside dans le corps calleux, ou dans la glande pinéale.

Morale. Je ne suis point surpris qu'un Ancien ait voulu réduire toute la Philosophie à l'étude de la Morale (46). De toutes ses parties, elle est effectivement la plus nécessaire; elle doit comprendre ici tous les devoirs de l'homme, la Loi naturelle, le Droit de la nature & des gens, les premiers principes du Droit public national, en un mot des regles de conduite & des vérités qui puissent réellement influer sur les mœurs. Voilà ce qu'un

(46) Ariston vouloit que l'on se bornât à la Morale, & que l'on la mît en sentence. Bayle, Dict.

Professeur doit substituer aux questions inutiles que l'on donnoit sous ce titre dans l'école : ainsi au lieu d'examiner si la Morale est une science pratique ou spéculative, au lieu de s'arrêter à disputer en général sur la fin, les moyens, les actes, les habitudes, le libre & le volontaire, *il faut venir le plutôt qu'il est possible aux préceptes de pratique* (47). Il faut commencer par établir, toujours en style dogmatique, que la Morale n'est point uniquement fondée sur des Loix humaines & arbitraires; qu'elle a des principes certains; que la raison apprend à tous les hommes qu'ils ne se sont pas faits eux-mêmes, ni le monde qui les environne; que cette raison leur enseigne l'égalité naturelle, la justice réciproque, les avantages de l'ordre & la nécessité d'y concourir; après avoir mis ces principes en évidence, *on en déduira en raisonnant juste tout le détail de la Morale* (48).

La meilleure leçon que l'on puisse donner sur ces matieres, est l'expli-

(47) M. Fleury, Disc. 5. sur l'Hist. Eccl. n. 9.

(48) Id. ibid.

cation suivie d'un bon traité élémentaire (49). Ce traité, pour être à l'usage des Collèges, doit contenir quelques morceaux choisis des Livres philosophiques de Cicéron & de Sénèque, parce qu'au moyen de ce, sans se détourner de l'objet principal, on entretiendra les éleves dans l'habitude du Latin & le goût de la belle Littérature (50). On leur fera admirer dans le Paganisme même

(49) Quoique nous ayons d'excellens Livres sur tous ces objets, ce Traité nous manque, parce que jusqu'ici les Sçavans ont travaillé pour les Sçavans, & les gens de Collége suivant l'ancienne routine. Il faudra donc, en commençant, se servir de cahiers, mais avec la réserve de les abandonner, parce que, outre les raisons que j'en ai données ailleurs, avec la scholastique s'évanouiront tous les motifs qui pouvoient balancer la préférence des Livres sur les cahiers. Malheur à un Professeur, qui ne trouveroit de plaisir qu'à faire adopter ses opinions, qui n'auroit, au lieu de zèle, que la chaleur avec laquelle on défend son systême, & qui chercheroit à se concilier la confiance de ses Disciples, moins par ce qu'il leur enseigneroit, que par sa propre suffisance. V. Trait. des Etud. mon. ch. 10, n. 1.

(50) Trait. des Etud. de M. Rollin, L. 5, ch. 1, art. 1, & le Trait. des Etud. monast, part. 2, ch. 10, n. 1.

des vérités sublimes & l'amour de la vertu ; on leur indiquera les sources de la bonne Philosophie, & l'on pourra se flatter du moins de ne leur plus donner une telle idée de la Philosophie & des Philosophes, qu'ils s'étonnent un jour de trouver du bon sens dans les Ouvrages d'Epictete ou de Xenophon (51).

Pour diversifier ces exercices, mettre un peu d'émulation parmi les disciples, & les forcer en quelque sorte à une application plus sérieuse, il sera avantageux de leur prescrire de tems en tems quelques compositions. Comment concevoir que, tandis que dans les Classes précédentes on force les enfans à produire d'eux-mêmes, lorsqu'ils n'ont encore ni instrumens ni matériaux, on néglige absolument cette pratique, dans le tems où elle seroit plus naturelle & plus fructueuse? Les sujets de ces compositions seront alternativement la réduction du Chapitre d'un Livre philosophique, à un précis synthetique ou analytique selon l'objet, l'extrait des

(51) Choix des Etud. n. 9.

preuves d'une vérité précédemment établie, ou enfin la réfutation de la proposition contraire. Le moindre fruit de ces essais sera de mettre le Professeur à portée d'évaluer les dispositions & les progrès de chacun, d'insister sur ce qu'il n'aura pas apperçu, de rectifier ce qu'il aura mal compris, en un mot de le redresser sur tous les endroits où il aura failli.

Au reste, je ne conseille rien qui ne soit très-facile, qui ne se soit déja pratiqué, même au Collége, & *avec beaucoup de succès*; c'est M. Rollin (52) qui l'atteste. » Rien, ajoute cet Auteur, n'est en effet plus capable de donner aux jeunes gens un esprit d'ordre, d'exactitude & de précision, qualités si nécessaires pour tous les emplois de la vie; c'est le vrai moyen de leur apprendre à saisir dans les affaires comme dans les questions, le point décisif, à ne le jamais perdre de vue, à y ramener tout le reste, & à en mettre les preuves dans un jour & dans un ordre qui en fassent sentir toute la force. »

(52) L. 5, ch. 1. art. 2.

Si les Mathématiques ne servoient qu'à former des Ingénieurs & des Architectes, comme elles ne seroient utiles qu'au petit nombre de ceux qui se destinent à ces professions, il ne faudroit point les comprendre dans le cours ordinaire des Etudes, il faudroit en faire un établissement particulier, ou du moins les renvoyer au tems qui suppose le choix d'un état. Mais, je l'ai déja annoncé, elles peuvent être considérées sous d'autres points de vue; & c'est par-là qu'elles deviennent une partie essentielle de l'institution publique. Mathématiques.

Le premier rapport que les Mathématiques ont avec l'utilité générale, est fondé sur ce que rien ne contribue autant à donner cette force, cette justesse, cette pénétration d'esprit que l'on vient chercher en Philosophie. » La capacité de l'esprit, » dit l'Auteur de l'Art de penser, » & après lui M. Rollin (53), s'é» tend ou se resserre par l'accou-

(53) Log. de Port Roy. Disc. 1. Traité des Etud. de M. Rollin, T. 4, L. 5, ch. 1, art. 2. V. aussi le Choix des Etud. de Fleury, p. 30.

» tumance, & c'est à quoi servent » principalement les Mathémati- » ques..... car elles donnent une » certaine étendue à l'esprit, & » elles l'exercent à s'appliquer da- » vantage, & à se tenir plus ferme » dans ce qu'il connoît. »

Quoique la matiere soit proprement l'objet des Mathématiques, on peut dire néanmoins qu'elles sont très-propres à élever l'ame, parce qu'elles ne s'occupent réellement que de la matiere intelligible & séparée de toute qualité sensible (54). C'est dans ce sens que Platon disoit (55) que Dieu exerce continuellement la Géométrie. De-là vient aussi sans doute que quelques hommes célebres ont reproché aux Mathématiciens, d'avoir établi leur empire dans le pays des abstractions & des idées (56); mais si cette

(54) V. Blancanus, de natur. Mathem. & Vossius, descient. Mathemat.

(55) C'est Plutarque qui nous l'apprend, Sympos. L. 8, ch. 2.

(56) Gassendi, Physic. sect. 1, L. 3, ch. 5. *Non est ars sui juris*, dit Seneq. Ep. 88, *cui precarium fundamentum est... mathematica superficiaria est, in alieno ædificat.* Parmi les Anciens, Epicure & Zenon, MM. Huet & Pascal parmi les Modernes, sont ceux qui ont le plus hautement taxé cette science d'illusion & d'incertitude; mais ces opinions singulieres ont eu peu de partisans, malgré la réputation de leurs Auteurs.

Science n'en est pas moins la plus certaine de toutes, elle n'en est que plus digne de nous occuper.

La liaison intime des Mathématiques, & sur-tout de la Géométrie, avec la Physique, forme le second rapport de cette partie de la Philosophie avec l'utilité générale. Si dans le détail de ses expériences, la Physique offre des connoissances simples & à la portée de tout le monde, elle offre presque par-tout à ceux qui veulent définir les effets & approfondir les causes des difficultés qui ne peuvent se résoudre que par le calcul, des vérités médiates qui ont des principes présupposés, & jusques dans ses observations, des accidens dont on ne peut rendre la marche univoque, que par la mesure intellectuelle; ainsi celui qui vient à ses leçons sans une préparation mathématique, risque de venir plutôt admirer que comprendre, ou du moins de perdre de vue

l'enchaînement des vérités, au moment où leur découverte devient le plus intéressante.

Mais il y a plus, & les Mathématiques renferment en elles-mêmes une infinité de connoissances généralement utiles (57), d'un usage fréquent dans le cours de la vie, & qui son taujourd'hui trop répandues, pour qu'un homme bien élevé puisse les négliger. Or, comme la fin de l'institution publique n'est pas moins de donner ces notions suffisantes à ceux qui n'approfondiront pas, que de développer, par le spectacle des Sciences, les goûts particuliers, de découvrir les talens, quelquefois même d'éveiller le génie, d'abréger enfin la route à ceux qui voudront aller plus loin, en leur traçant la méthode, & les rendant capables de se suffire à eux-mêmes (58); il est incontestable qu'un Collége ne peut être complet sans une Chaire de Mathématiques.

(57) V. la note 10 de l'art. 4 de la sect. 2 de ce paragraphe.

(58) Le P. Maignan & Pascal ont appris les Mathématiques, sans en avoir pris de leçons. Bayle, art. *Maignan*.

Pour remplir ces trois objets, il faut un cours réglé de deux années, un cours qui soit désormais dans le même degré de nécessité que le reste de la Philosophie, parce que n'étant point relatif à des vues particulieres, étant au contraire combiné avec les avantages communs de la multitude, il formera un complément essentiel de l'Education, & que dès-lors il ne faut pas plus consulter les desseins des parens, que l'indolence des enfans.

Mais où placer ce cours sans allonger le tems ordinaire des études, sans surcharger les Colleges? Comment éviter sur-tout sans multiplier excessivement le nombre des Professeurs, l'inconvénient considérable d'une bonne & d'une mauvaise année pour le commencement du cours? Inconvénient qui, par le hasard d'une date, décide presque toujours l'inutilité de ce cours pour la moitié des Ecoliers, ou tout au moins la perte d'une année; comment enfin concilier avec cette alternative l'ordre que les Mathématiques doivent avoir par rapport à la Physique? Il n'y a qu'un moyen

de lever tous ces obstacles, c'est de donner aux Mathématiques, pendant les deux années de Philosophie, cinq séances des dix qui composent communément la semaine scholastique; de ces cinq Classes trois seront prises sur la Logique, & destinées aux Logiciens pour leur enseigner l'Arithmétique, les Elémens d'Algebre & la Géométrie, les deux autres seront prises sur la Physique, & les Phisiciens y verront quelques-uns des traités particuliers des Mathématiques, comme de la Sphere, de la Gnomonique, ou des sections coniques.

De cette maniere le Professeur fournira en même tems un cours en deux parties, sans être trop chargé, puisqu'il n'aura qu'une classe par jour, les éleves se trouveront toujours au commencement du cours en sortant de Rhétorique, il restera assez de tems & à la Logique & à la Physique, s'il est bien employé; les Leçons de Mathématiques seront assez suivies pour les élémens; elles auront moins besoin de l'être la seconde année, parce que les écoliers seront plus en état de travailler d'eux-mêmes.

Physique.

La Physique est de toutes les parties de la Philosophie celle qui a le plus besoin de réforme; mais elle est en même tems celle où il sera le plus facile de l'introduire; dèsque l'on sera d'accord de l'enseigner en Langue vulgaire, & sans *ergoteries*, il n'y aura plus à craindre que l'on perde un tems aussi considérable à la Physique générale; étude vraiment digne du tems où l'on croyoit que la nature ne pouvoit agir que suivant les principes d'Aristote, & qui n'étoit au fond qu'*un langage dont on étoit convenu pour exprimer en termes scientifiques, ce que tout le monde sçait* (39). Tout ce travail aussi ennuyeux qu'inutile, se trouvera bientôt réduit à l'explication préliminaire de quelques mots qui sont d'un usage fréquent; on cessera d'argumenter aussi long-tems sur la définition de la Physique, sur l'essence de la matiere; ce ne sera plus par des raisonnemens généraux, mais par des observations que l'on fera connoître la divisibilité, la solidité, la porosité, la gravité, l'élasticité; les

(39) M. Fleury, Disc. 5. sur l'Hist. Eccl. n. 8.

Loix du mouvement ne seront plus subordonnées aux regles de la dialectique ; avant de disserter sur les causes, on examinera les effets ; & au lieu de ces Théses insipides qui menent par des principes d'opinion à des opérations évidentes, de ces systêmes qui ne conviennent qu'à des Sçavans, de ces spéculations toujours froides pour quiconque n'a pas commencé par jouir, si l'on peut ainsi parler, de tout ce qui est sensible ; on présentera aux éleves le magnifique spectacle de l'Univers, & de toutes ses parties ; on mettra sous leurs yeux toutes les richesses & le méchanisme de la nature ; on leur fera remarquer l'économie animale, la végétation, & tout ce qui a rapport à la Physique positive qui est proprement l'Histoire naturelle ; on s'assurera par l'expérience de la vérité des hypotheses qui doivent conduire à la découverte de quelque principe ; en un mot cette étude délivrée du joug du pédantisme, redeviendra ce qu'elle est naturellement, ce qu'elle doit être dans un Collége qui n'est ni une Académie de Sçavans, ni une Ecole de

Chymistes, de Physiologues & d'Astronomes ; ce qu'elle est enfin dans ces Livres (60) qui de nos jours ont mis cette science à la portée de tout le monde ; je veux dire l'occupation la plus agréable & la plus instructive.

Je ne dois point finir cet article sans parler de l'Agriculture ; elle tient à la Physique, & c'est assez pour exiger que l'on donne en cette classe sinon des observations détaillées, au moins des principes généraux sur la formation des végétaux, sur la maniere dont ils reçoivent de la terre les sels nutritifs ; sur la qualité de ces sels, leur homogenéité ou leur analogie, avec les différentes plantes ; sur les moyens de les reproduire, ou d'en accélérer le développement ; sur la perfection ou la dégénération des especes. Quoi de plus curieux pour des Sçavans que l'étude de ce secret méchanisme ! Quoi de plus utile pour des jeunes gens, dont la plûpart, quelles que soient d'ailleurs leurs occupations civiles, seront forcés de veiller à l'exploitation de leur fonds !

(60) On a ici principalement en vue les leçons de Physique de M. l'Abbé Nollet.

Quoi de plus intéressant pour toute
la société ! Il lui importe que ces
connoissances deviennent de jour
en jour plus sûres, & elles ne sçau-
roient jamais être trop répandues
pour dissiper les préjugés qui s'op-
posent au progrès de l'Agronomie.
Dans cette vûe on pourroit encore
charger le Professeur de Physique
de faire tous les ans sur la fin de son
cours une leçon publique sur quel-
que point relatif à cet objet ; ce se-
roit travailler de concert avec les
Citoyens de tous les ordres, qui par
une de ces heureuses révolutions
dans les mœurs, que le sentiment
du besoin appelle long-tems en vain,
& qu'un moment d'enthousiasme
produit avec une incroyable rapidi-
té, s'empressent aujourd'hui à pro-
téger ou à diriger les opérations
rustiques, comme la premiere sour-
ce des richesses d'un Etat ; ce seroit
remplir le vœu même du Fondateur
du Collége de cette Capitale (61),
qui a eu la gloire d'ordonner l'en-
seignement de cet art près de deux

(61) M. Odinet Godran, Président du Parlement de Dijon. V. son Testament du 9 Février 1581.

siécles, avant qu'on eût imaginé
qu'il avoit une théorie, & que l'em-
pire de la mode eût ennobli cette
occupation.

Tel est le plan d'institution que je
crois devoir proposer pour les nou-
veaux Etablissemens, j'ai cherché à
en combiner toutes les parties sur
des principes uniformes, & pour
cela j'ai ramené tous les objets à ces
deux points décisifs, le nécessaire &
le suffisant pour le plus grand nom-
bre ; plus occupé à perfectionner
qu'à réformer, j'ai laissé subsister
tout ce qui dans l'ancienne éducation
m'a paru fondé en raison, ou qui
n'ayant trait qu'à la forme, est au
fonds trop indifférent pour mériter
quelqu'attention ; je n'ai pas seule-
ment profité des vûes de tous ceux
qui ont travaillé sur le même sujet,
j'ai cru devoir encore m'appuyer de
leur autorité toutes les fois que j'ai
conseillé quelqu'innovation ; enfin
je me suis attaché à ne rien prescrire
qui ne fût parfaitement facile dans
l'exécution ; j'ai sacrifié à cette pos-
sibilité une infinité de choses que la
spéculation regrettera sans doute,
mais que j'ai jugé n'être praticables

que dans le domestique ; c'est pour la mettre dans un plus grand jour que je me suis engagé à donner le prospectus d'un College établi sur le systême de ce Mémoire ; cette sixiéme Partie sera comme la Table des précédentes, les Maîtres même n'y trouveront rien dont ils ne viennent aisément à bout s'ils ont le courage de l'entreprendre, & qu'au lieu de penser comme ceux à qui Quintilien en fait le reproche, que ce qui ne s'est pas encore fait ne puisse se faire (62), ils disent, au contraire, avec le Prince de l'Eloquence, venez mes Disciples, je vais vous apprendre ce que l'on ne m'a point enseigné. (63)

(62) *Ante omnia sufficit ad exhortationem studiorum, non capere id rerum naturam ut quidquid non est factum, ne id quidem fieri possit.* L. 12. ch. 11. Inst. orat.

(63) *Docebo vos ipse, Discipuli, quod ego non didici.* Cicer.

§. VI.

PROSPECTUS d'un Collége, établi sur les principes de ce Mémoire.

LA Religion doit marcher avant tout dans l'éducation, j'ai promis de rassembler ici tout ce qui la concerne ; je commencerai donc par régler les instructions & les exercices qui en dépendent ; il n'est pas besoin de dire combien les anciens Régens qui se vantoient de l'avoir principalement en vûe, réussissoient mal à la faire connoître, à la faire aimer & à la faire pratiquer (1) ; tels sont cependant les trois points indivisibles, vers lesquels les Instituteurs

De la Religion.

(1) Si le conseil d'un Philosophe payen pouvoit être ici de quelque poids, je citerois la belle réponse de Lacon : *interrogatus quid commodi affert eis quorum Pedagogus est, quæ honesta sunt, inquit, jucunda pueris efficio.* Plutarch. in libro virtutem doceri posse.

doivent diriger sans cesse leurs efforts (2).

La premiere loi à suivre pour l'instruction, est de ne jamais détacher les mystères des faits, de les lier au contraire perpétuellement par la chronologie & l'histoire, sans lesquelles on ne peut donner que des idées confuses sur Jesus-Christ, sur l'Evangile, sur l'Eglise, sur la nécessité de se soumettre à ses décisions, & sur le fonds des vertus du Christianisme; c'est ainsi que S. Augustin vouloit que l'on instruisît les ignorans, c'étoit avant lui la pratique universelle de l'Eglise: *elle consistoit à montrer par la suite de l'histoire la Religion aussi ancienne que le Monde, Jesus-Christ attendu dans l'ancien Testament, & Jesus-Christ regnant dans le Nouveau, c'est le fonds de l'instruction Chrétienne* (3).

(2) » Des notions superficielles & des » pratiques arbitraires de dévotion ont été » substituées à cette instruction solide, qui » nous inculque de bonne heure les preu- » ves, les principes & les devoirs de la » Religion ». Compte rendu au Parl. de Bourg. le 4 Juillet 1763. p. 64.

(3) Educat. des Filles, par M. de Fenelon, ch. 6.

Le Catéchisme du Diocèse comme devant être à la portée des plus simples, & le Catéchisme Historique de M. Fleury, voilà les Livres, toujours François (4), qu'il faut expliquer & faire apprendre pendant les premieres années: en Troisieme, on fera succéder à ces didactiques quelques belles Sentences de l'Ecriture Sainte, sur lesquelles le Professeur fera de vive voix quelques courtes réflexions, ainsi qu'il s'observe en l'Université de Paris, en conformité de ses Statuts & d'un Arrêt du Parlement du 27 Juin 1703.

L'Histoire Sainte qui fera partie du Cours d'Histoire que l'on donnera en Seconde, & l'Histoire profane elle-même entre les mains d'un habile Maître (5), enfin l'attention que les Professeurs auront de ne pas vanter exclusivement les Ouvrages des Payens comme beaux & agréa-

(4) Il faut appliquer ici le principe établi en plusieurs endroits de cet Ouvrage, sur la nécessité d'apprendre en François ce qu'on apprend pour les choses même.

(5) V. Nicole, Educ. d'un Prince, p. 2, n. 46. & le Trait. des Etud. monast. p. 2, ch. 11.

bles, en substituant à ce vice de l'ancienne Ecole (6) l'usage de citer quelquefois Saint Gregoire & Saint Chrysostome avec les Demosthene & les Ciceron, Saint Cyprien & Saint Augustin avec les Philosophes, les Prudence & les Polignac avec les Poëtes, acheveront de porter la conviction dans l'esprit des jeunes gens, de les pénétrer d'admiration, de leur inspirer un véritable respect pour le Christianisme. C'est après de semblables études qu'ils pourront dire qu'ils sçavent leur Religion, & il n'est point d'égaremens à craindre de ceux qui la connoissent.

Quant aux Exercices spirituels, il sera & plus conforme à la Hiérarchie de l'Eglise, & plus avantageux au bien de la Religion, de les renvoyer autant qu'il se pourra dans les Paroisses; parmi une infinité de raisons qui peuvent déterminer cette préférence, je n'en rapporterai qu'une qui est décisive, c'est que l'im-

(6) » Vous diriez qu'il n'y ait eu de » l'esprit que chez les Payens, & que les » Auteurs Chrétiens ne soient bons que » pour les Prêtres ou pour les dévots ». Choix des Etud. n. 17.

pression des objets sera plus frappante & l'exemple bien plus efficace dans un Temple public que dans l'Oratoire d'un College; ici les enfans révoltés contre la contrainte ne voyent dans les Ministres de l'Autel que les geoliers de leur prison; ils n'apperçoivent dans tout ce qui les environne que des enfans victimes comme eux de la même domination; ils soupirent après le moment de voir finir cet esclavage, qu'ils regardent comme un des malheurs exclusivement attachés à leur âge & à la condition d'Ecoliers; si quelques-uns semblent apporter moins de répugnance à ces œuvres, il est bien rare que ce soit dans l'esprit d'une véritable piété, ce n'est le plus souvent que l'effet d'une docilité plus aveugle, ou d'un enthousiasme qui sera aussi passager qu'excessif; en vain les Maîtres leur prodiguent des louanges pour faire fructifier leurs exemples, leurs Condisciples ne manquent jamais d'apprécier les causes de ces excès; le mépris ou le ridicule ont armé leurs cœurs contre l'imitation, ils fortifient leur aversion, & de-là vient qu'ils ne rap-

portent pour la plûpart de ces exercices, que le dégoût le plus invincible pour toutes les cérémonies de la Religion.

Dans les Paroisses au contraire, la grandeur de l'édifice, la majesté du Service Divin, le concours du Peuple, le mêlange des âges & des conditions, tout y inspire la vénération ; les enfans s'y trouveront assemblés non comme Ecoliers, mais comme Fideles ; ils y verront leurs Parens, leurs Maîtres & les Puissans du siecle se courber devant l'Eternel, & ils s'accoutumeront à regarder ce culte comme un devoir dont les rangs ni les dignités ne peuvent dispenser ; ils y verront la jeunesse se contenir dans les bornes d'un silence respectueux, tandis que le vieillard rassemble ses forces pour se prosterner, & ils prendront l'idée d'une obligation de tous les âges ; ils y verront enfin des gens du monde, & ils reconnoîtront que la piété n'est pas une vertu propre à ceux qui l'ont quitté ; ils apprendront à concilier la Religion avec ses engagemens : quelle différence de ces lieux perpétuellement

consacrés, à ces salles parées alternativement pour la célébration de nos Mysteres & pour la représentation d'un ouvrage profane, à ces Chapelles de Congrégations où le marche-pied qui sert aujourd'hui à l'Autel servira le lendemain de treteaux à un théâtre !

Il faut en convenir cependant, il est des actes de Religion qu'il importe que les Maîtres fassent pratiquer sous leurs yeux à leurs Eleves, parce qu'il y auroit trop de risques à s'en rapporter entierement aux parens & aux Précepteurs domestiques. S'il faut des regles à cet égard, voici celles que je propose.

1°. Qu'à la réserve des prieres du soir & du matin dans la Pension, & d'une courte priere au commencement de chaque Classe, les Maîtres ne feront faire aucun exercice de piété dans des salles particulieres, Chapelles ou Oratoires, mais toujours dans l'Eglise du College, & ce aux jours & heures qui seront le plus favorables au concours du Peuple, parce qu'il est certain que ceux qui viendront librement à ces exercices & instructions, bien loin d'y

apporter du trouble & de causer des distractions, seront pour les jeunes gens des exemples infiniment plus précieux que ceux de leurs Condisciples.

2°. Qu'en conséquence la Messe du College se dira pour toutes les Classes indistinctement à l'heure de la sortie.

3°. Que les Dimanches & Fêtes tous les Ecoliers seront invités d'assister aux Offices de Paroisse, que cependant il y aura une Messe en l'Eglise du College à huit heures en été & à neuf heures en hyver, tant pour les Pensionnaires que pour les Externes qui n'auroient personne sur qui l'on pût se reposer du soin de les y conduire.

4°. Qu'il en sera de même pour les Offices du soir, auxquels seront tenus d'assister en surplis ceux des Sous-Principaux & Sous-Maîtres qui seront engagés dans l'état Ecclésiastique (7).

5°. Que par chaque Dimanche &

(7) V. le Projet d'articles concernant la discipline des Collèges, &c. envoyé par M. le Procureur Général du Parlement de Paris, art. 23.

Fête les Préfets & Maîtres de Quartier seront tenus de conduire à la Messe Paroissiale alternativement un certain nombre de Pensionnaires.

6°. Que ces Préfets auront soin que la Jeunesse fasse la priere en commun tous les matins & tous les soirs (8).

7°. Enfin que les Chapelains feront de tems en tems des instructions aux jours & heures qu'ils auront concertés avec le Principal, & sur-tout aux veilles des grandes Fêtes de l'Eglise, pour recommander aux Ecoliers de s'approcher des Sacremens, dont l'administration sera confiée à ces Chapelains, & à quelques autres Prêtres du College sous leur direction.

Si l'extrême liberté pour l'usage des Sacremens seroit pernicieuse, l'extrême contrainte ne me paroît pas moins abusive, sur-tout lorsque je considere les bornes étroites dans lesquelles l'Eglise convaincue de la fragilité humaine, renferme à cet égard ses Commandemens. C'est là, sans doute, un de ces objets sur les-

(8) Ibid. art. 24.

quels il ne faut point de Loi générale, parce qu'il n'est point de moyens de la faire observer qui ne présente des inconvéniens (9). Il sera plus sûr peut-être de s'en rapporter tout-à-fait au zèle des Pasteurs ; & dans une position aussi embarrassante, de prendre conseil de ce mot favori d'un de nos Rois : préposez un Sage & ne prescrivez rien.

Apres avoir tracé séparément tout ce qui peut concerner la Religion, il me reste, pour former le Prospectus que j'ai annoncé, à donner l'état des places, des loix classiques, des regles de pensionnat, & un programme d'études.

*Etat des Places.**

Ce College seroit composé d'un Principal, d'un Sous-Principal ou

(9) M. Rollin convient en avoir reconnu de très-considérables, & qu'il se détermine, pour y obvier, *à laisser à ses Eleves, après les avis nécessaires, une pleine & entiere liberté*. Traité des Etud. L. 6, p. 2, art. 5, §. 2.

(*) *Nota*. On parle ici du Collége d'une Capitale ; la réduction est aisée à faire pour ceux qui ne pourroient subvenir à ces dépenses.

Préfet, de deux Chapelains, d'un Professeur de Physique, un Professeur de Mathématiques, un Professeur de Logique, deux Professeurs de Rhétorique, l'un pour l'éloquence, l'autre pour la poésie, d'un Professeur d'Histoire, d'un Professeur de Seconde, & de quatre Régens tournans dans les Classes appellées Troisieme, Quatrieme, Cinquieme & Sixieme, enfin d'un Suppléant, au moins jusqu'à ce qu'il y eût des Emérites.

Dans le cas où Sa Majesté se porteroit à accorder des Lettres pour l'érection de ce College en Faculté d'Arts, comme ces places ne pourroient plus être remplies que par des Maîtres ès Arts, on pourroit la supplier d'ordonner que ceux qui se trouveroient alors les posséder, seroient tenus de subir un examen sur les Lettres humaines & la Philosophie en présence du Primicier & de quatre Gradués, pour ensuite le grade de Maître ès Arts être conféré à ceux qui seroient jugés capables, & ce par dispense du tems d'étude requis, sans tirer à conséquence, & sans que ces grades ainsi conférés puissent leur

donner droit aux Bénéfices affectés aux Gradués (*).

Si quelques autres Colleges de la Province étoient dans le cas d'obtenir une affiliation à cette Faculté, à l'effet que ceux qui y auroient étudié fussent reçus à venir prendre le grade au College de plein exercice ensuite de l'examen ordinaire, & à la vûe d'une attestation d'études, il en seroit usé de même pour les Professeurs des Colleges affiliés.

La police générale du College résideroit en la personne du Principal, pour lequel tous les Membres indistinctement auroient le respect & la déférence convenables, & réciproquement le Principal auroit pour les Membres tous les égards que la décence & l'honnêteté exigent (**).

(*) V. les Arrêts du Parl. de Provence, des 10 & 13 Mai 1763.

(**) *Nota.* Cet article & un grand nombre d'autres, que l'on verra ci-après dans les Loix classiques & du Pensionnat, sont puisés, la plûpart littéralement, dans le Réglement pour le Collége de Bordeaux, homologué par Arrêt du 11 Février 1764, & dans le Projet d'articles de M. le Procureur Général du Parl. de Paris, pour les Colléges de son Ressort. J'ai eu lieu de m'applaudir de la facilité que j'ai trouvée à les approprier au plan que je propose, & j'ai senti combien il importoit de leur conserver la forme dans laquelle ils ont déja reçu le sceau de l'autorité & l'approbation universelle.

Le Principal seroit particulierement chargé de veiller à ce qu'aucun des Professeurs & Régens résidens au College, ou domiciliés en Ville, ne fissent rien qui pût donner aux Ecoliers des exemples dangereux, ou seulement diminuer le respect qu'ils doivent avoir pour leurs Maîtres.

Il auroit soin que les portes fussent exactement fermées à l'heure réglée par le Bureau, qu'il ne fût point donné retraite pendant la nuit aux personnes du dehors, & que l'on n'introduisît aucune femme dans l'intérieur du College.

Il seroit ordonné à tous Professeurs & Régens de se rendre exactement dans leurs Classes aux heures marquées, & aucun ne pourroit s'absenter pendant l'année littéraire sans en avoir obtenu l'agrément du Principal.

Il importeroit également de sta-

tuer qu'il ne pourroit être fait directement ni indirectement aucune convention, ni donné aucun préſent ou ſomme d'argent aux Principaux, Profeſſeurs & Régens qui ſe retireroient, par ceux qui ſeroient nommés à leurs places, ſous peine de deſtitution, ſauf à ceux qui ſe retireroient pour cauſe d'infirmité à ſe pourvoir au Bureau d'adminiſtration, pour obtenir la penſion des Emérites, même avant le tems de vingt années, s'il y avoit lieu.

Le Sous-Principal ou Préfet auroit ſous les ordres du Principal, une inſpection générale ſur tout le College; il veilleroit ſingulierement à l'entrée & à la ſortie des Claſſes, & même pendant le tems des Claſſes, à ce qu'aucun Ecolier ne reſtât dans la cour, enfin à ce que tout ſe paſsât dans l'ordre & ſans bruit.

Je pourrois propoſer bien d'autres Réglemens concernant la police & les fonctions de tous les Membres d'un Collége, mais l'uſage d'une bonne diſcipline deviendra, par la ſuite du tems, & la force des mœurs infiniment plus fort que tous les Statuts; il ſuffira, dans les commence-

mens d'établir la ſubordination, d'en fixer les principes, d'en adoucir le joug par l'autorité d'une loi indépendante de celui qui ſera chargé de la faire obſerver; je paſſe à des objets qui demandent plus de détails, & qui peuvent être déterminés d'une maniere plus poſitive.

LOIX CLASSIQUES.

Il faut des Loix à un Collége, telles ſont celles que l'on pourroit preſcrire ſelon les vûes de cet Ouvrage, elles ſerviront beaucoup à en faire juger:

1°. Que toutes les Claſſes indiſtinctement rentreront le 3 Novembre; que l'ouverture ſe fera par une Meſſe ſolemnelle du Saint-Eſprit, à laquelle aſſiſteront les Principaux, Profeſſeurs & Régens; qu'à l'iſſue de cette Meſſe il ſera prononcé un Diſcours par celui des quatre Régens tournans qui recommencera le cours.

2°. Que tous les Ecoliers qui voudront ſuivre les Claſſes, ſeront obligés de ſe préſenter au Principal & au Préfet, & de s'inſcrire ſur un

catalogue distribué par Classe, qui restera à la Préfecture.

3°. Que l'instruction sera absolument gratuite, & qu'il sera défendu à tous Professeurs & Régens de rien prendre ni exiger des Ecoliers, si ce n'est qu'il soit autrement ordonné par délibération du Bureau, pour subvenir aux frais de l'établissement ou en la forme qui sera réglée par la même délibération homologuée à la Cour.

Voyez les Arrêts du Parlement de Bretagne des 22 Janvier & 28 Février 1763, qui ordonnent que chaque Ecolier payera 12 livres; dans le cas d'insuffisance de fonds de quelques Colléges, on ne doit pas hésiter de prendre cette voie pour les soutenir. Tout considéré, il n'y a point d'inconvénient à ce que ceux qui seront arrêtés par une aussi modique rétribution, ne fassent point leurs études.

4°. Que ceux qui desireront entrer dans une certaine Classe, de même que ceux dont le sort aura été laissé en suspens à la derniere nomination, composeront dans la classe inférieure & dans celle pour laquelle ils se présenteront; qu'à la vue de

ces deux compositions le Préfet, conjointement avec les deux Régens des Classes où ils auront composé, décideront de celle où ils pourront être reçus.

5°. Que pour les cinq premieres Classes, l'ouverture se fera au son de la cloche, sçavoir, le matin à sept heures trois quarts, & le soir à une heure trois quarts, que la porte demeurera ouverte pendant le quart, que cependant le Régent s'y rendra tout de suite en robe & en bonnet quarré, & fera lire par un de ses Ecoliers alternativement, un Livre François à leur portée, instructif & autant qu'il se pourra intéressant, observant toujours de faire lire correctement & dans le ton convenable.

Il importe de supprimer ces *demies*, sources éternelles de desordres, & ensuite de chagrins; un Préfet ne peut tout surveiller, les censeurs n'empêchent pas le tumulte, & occasionnent des débats.

6°. Que pour les autres Classes la cloche sonnera le matin à huit heures & le soir à deux, pour commencer tout de suite l'instruction.

7°. Que toutes les Classes commenceront par une courte priere

dès que la porte sera fermée.

8°. Que toutes les Classes généralement sortiront à dix heures le matin, pour assister à la Messe sous la conduite de leurs Régens.

On ne conçoit gueres sur quoi fondé on exigeoit des commençans de plus longues séances, que de ceux qui étant plus formés, sont capables d'une application plus soutenue.

9°. Que toutes les Classes sortiront à quatre heures & demie du soir.

10°. Que tous les ans, le premier Dimanche de Janvier, le Professeur d'éloquence prononcera, dans la grande Salle du Collége, un Discours qui sera alternativement Latin & François, auquel assisteront tous les Professeurs & Régens en habit long.

11°. Que les Thèses & Programmes ne pourront être imprimés que sur l'approbation signée du Principal, qui, outre ce qui concerne la Doctrine, veillera attentivement à ce qu'il n'y soit rien inséré qui puisse causer quelque désordre ou offenser qui que ce soit.

12°. Que le Principal fera une fois l'année une visite dans toutes les Classes, assisté du Préfet & du plus ancien des Emérites lorsqu'il y en aura, que les leçons & exercices se feront en leur présence, & qu'ensuite de ces visites tous les Professeurs & Régens s'assembleront chez le Principal, à l'effet de concerter les moyens de travailler avec plus de succès aux progrès de la bonne éducation, soit pour les mœurs, soit pour les sciences.

13°. Que pour juger plus sûrement des progrès des Ecoliers, & entretenir sans cesse l'émulation, il y aura de tems en tems en chaque Classe, une composition sur le Thême du Préfet, laquelle sera suivie d'une distribution particuliere de Prix de la valeur, & en la forme qui aura été réglée par le Bureau.

14°. Qu'il n'y aura de congés ordinaires que ceux dont le tableau sera proposé par le Bureau Classique, approuvé par le Bureau d'Administration, & déposé à la Préfecture.

15°. Que les Préfets, Professeurs & Régens veilleront particuliérement à tout ce qui concerne les mœurs,

& à ce qu'aucun dans les Colléges ne se laisse emporter aux juremens, imprécations, invectives, querelles, emportemens & voies de fait.

16°. Qu'un Professeur pourra, de son autorité, faire sortir de la Classe un Ecolier indocile, qu'il pourra même le renvoyer pour quelques jours, observant néanmoins en ce cas d'en prévenir le Préfet, que s'il ne peut parvenir à le corriger, il en avertira le Principal & le Préfet pour qu'ils interposent leur autorité; que si leurs représentations ne produisent aucun effet, le Principal avertira les parens de le retirer, & si ces parens ne tiennent compte de l'avis, l'Ecolier sera mis hors du Collége, sur l'avis préalablement pris du Bureau Classique, & en connoissance de cause.

17°. Que les Classes de Philosophie fermeront le premier Août de chaque année; qu'il y aura à la clôture un acte public françois sur tout le cours de Philosophie par les Ecoliers sortans de Physique qui en seront jugés capables par les trois Professeurs de ce Cours.

18°. Que dans aucun cas il ne pourra être représenté ni Tragédies

ni Comédies, ni Pastorales, ni Ballets.

Voy. Reglement pour le Collége de Bordeaux, art. 27. Projet d'Articles, &c. art. 15. & l'art. 80 de l'Ordonnance de Blois.

19°. Qu'il y aura tous les ans, quelques jours avant l'Assomption, une distribution solemnelle de Prix, laquelle sera précédée de trois Exercices publics, à trois jours différens: sçavoir, pour les Ecoliers de Troisiéme, qui aura pour objet l'explication des Auteurs Grecs & Latins, la Grammaire de ces deux Langues & la Mithologie en françois; pour les Humanités, l'explication des Auteurs, la Grammaire & la Prosodie françoise & l'Histoire; & pour les Rhétoriciens, la Rhétorique & la Poëtique.

20°. Que le jour même de la distribution des Prix il sera prononcé un Discours françois alternativement par le Professeur de Poësie, le Professeur d'Histoire & le Professeur d'Humanités, chacun sur des objets relatifs à la partie dont il est chargé, après lequel le Préfet proclamera

les prix en présence du Principal, & on distribuera le Catalogue imprimé de ceux qui les auront remportés.

21° Que dès le premier Août les Ecoliers composeront dans leurs Classes dans chaque genre de composition auquel les prix seront affectés, sur la matiere qui sera donnée par le Principal le jour même.

22°. Que l'on observera pour ces compositions les mêmes formalités qui sont d'usage, qu'en conséquence elles seront remises avant de désemparer par chaque Ecolier avec un billet cacheté, au Professeur qui aura été chargé d'y présider ce jour-là, que ce Professeur les remettra sur le champ au Principal; que ces compositions seront ensuite jugées par le Principal, le Préfet, & au moins deux Professeurs, sans que celui de la Classe puisse y être présent, & que le Bureau d'Administration pourra envoyer quelqu'un pour assister au Jugement, lequel en ce cas aura voix délibérative.

23°. Que toutes les Classes leveront le 20 Août; qu'immédiatement après la clôture, les Principal, Préfet, Professeurs & Régens s'assem-

bleront pour procéder à l'examen des Ecoliers qui devront monter dans une Classe supérieure; que cet examen fini, il en sera fait une liste par Classe dont le Prefet fera la proclamation dans une assemblée générale des Ecoliers.

24° Que cette proclamation sera précédée d'un Discours françois qui sera prononcé par le Préfet, & qui aura particulierement pour objet l'emploi du tems pendant les vacances.

25°. Enfin, que lors de cette proclamation il sera remis à chaque Ecolier un programe des Livres & Auteurs que l'on expliquera l'année suivante dans la Classe où il doit entrer; lequel Programme sera à cet effet composé par chaque Professeur ou Régent, & ensuite remis au Principal pour être vû, examiné, corrigé & arrêté dans une assemblée du Bureau Classique avant d'être livré à limpression.

REGLEMENS

Concernant la Pension.

J'Ai fait voir la néceſſité d'un Penſionnat dans un grand Collége; j'ai tracé en pluſieurs endroits de cet Ouvrage les principes que l'on devoit ſuivre pour réuſſir à donner à la Jeuneſſe que l'on y enverra, de bonnes mœurs & des connoiſſances utiles; je n'en ferai pas ici une application particuliere, mais comme il importe de déterminer par quelques régles générales la forme d'un établiſſement de cette nature, je crois que l'on pourroit ſtatuer :

1°. Que la Penſion ſera ſpécialement à la charge du Principal, qui, dans le cas où elle feroit nombreuſe, aura, outre les Sous-Maîtres, un Préfet pour le ſoulager dans l'inſpection générale.

2°. Que le prix de la Penſion ſera fixé par le Bureau d'Adminiſtration de concert avec le Principal, d'une maniere raiſonnable, & qui regle le

plus préciſément qu'il ſera poſſible tout ce qui concerne les nourritures & boiſſons, la ſalubrité, la ſuffiſance, la propreté & même la décence dans tout ce qui a rapport aux repas & aux ameublemens.

Il ſeroit bon d'y comprendre toutes les menues néceſſités qui ne donnent que trop ſouvent lieu à des mémoires de dépenſes, qui excedent de beaucoup ce ſur quoi les parens ont compté.

3°. Que le Principal tiendra un catalogue exact des Penſionnaires, & qu'il aura ſoin de choiſir des Sous-Maîtres dont la religion & les mœurs ne lui ſoient pas moins connues que la capacité.

4°. Que les Penſionnaires ſeront diſtribués par ſalles ſuivant leur nombre & leurs différentes claſſes; que chaque Salle aura un Sous-Maître particulier & un Domeſtique affecté pour le ſervice; qu'ils coucheront chacun dans un lit ſéparé; que le Sous-Maître & le Domeſtique auront leur lit dans le quartier auquel ils ſeront attachés, & y tiendront la nuit une lampe allumée.

Le logement le plus convenable à un

Pensionnat, est celui qui réunit dans une même enceinte la salle d'études & les chambres particulieres, de maniere que la salle d'études soit comme un large corridor entre deux rangs de cellules formées par des cloisons. Ce corridor est suffisamment éclairé par la partie supérieure des fenêtres, ou par les extrémités. Il y a déja en France plusieurs Pensionnats bâtis sur ce plan; l'expérience que l'on en a le fera sans doute adopter par-tout où il pourra s'exécuter; cela est de la derniere conséquence, pour que les enfans soient toujours surveillés.

5°. Que le Principal aura singuliérement attention que le tems d'étude soit toujours également & utilement rempli; que les Sous-Maîtres, chacun dans leur Salle, veillent avec l'attention, la politesse & la fermeté nécessaires sur leurs disciples, & qu'il soit pendant ce tems observé dans la Pension le silence convenable.

6°. Qu'en conséquence le Principal fera de fréquentes visites dans les Salles de la Pension, pour s'assurer par lui-même de la régle & de l'ordre qui y doivent régner; qu'il examinera avec soin si les Pensionnaires ne gardent point chez eux de mauvais livres, des armes ou autres choses contraires soit à la religion, soit aux mœurs, soit à la discipline, & qu'il interdira rigoureusement l'entrée du Collége à tous ceux qui pourroient leur en procurer.

7°. Que le Principal & les Sous-Maîtres veilleront avec la plus grande attention à ce que les Pensionnaires évitent également l'affectation & la négligence dans leurs coëffures & habillemens, toute espéce d'indécence dans leurs postures & conversations, les exercices bas & ignobles, les jeux de hazard & ceux où il pourroit y avoir du danger, comme aussi à ce qu'ils traitent leurs condisciples avec les égards, les attentions & la prévenance convenables.

8°. Que pendant les récréations il y aura toujours un Maître pour y présider, soit dans les salles, soit dans les Cours, & que les Pensionnaires seront conduits une fois par semaine à la promenade.

9°. Qu'il ne pourra y avoir dans les Colléges aucun Domestique pour le service des Pensionnaires que par la permission du Principal, lequel s'informera de leurs vie & mœurs,

& sera toujours maître de les chasser s'ils se comportoient mal.

10°. Que les repas seront pris en commun, chaque Sous-Maître à la tête des Pensionnaires de la Salle qui lui est confiée.

11°. Que depuis six heures du matin en hyver, & cinq heures & demie en été, jusqu'à neuf heures du soir, le tems sera employé aux exercices de religion, d'études & d'agrémens, conformément au tableau qui en sera fait par le Principal, & agréé par le Bureau.

Tout ce qui est réservé à l'éducation domestique, est du ressort d'un Pensionnat: or, comme l'institution ne doit pas moins avoir pour but de perfectionner les sens, que de former le cœur & d'éclairer l'esprit, il seroit à souhaiter que dans le programme des occupations d'un Pensionnat, l'on fit un article de nécessité des Exercices d'agrément dont il convient à tout le monde d'avoir au moins une teinture, & dont on doit prendre de bonne heure les premiers élémens. Tel est, entr'autres, le dessein jusqu'ici trop négligé. Voyez Locke, Educ. des Enfans, §. 164.

12°. Que les Maîtres de Danse, de Musique, d'Armes & d'autres choses de pareille nature, ne pour-

ront entrer dans les Colléges que du consentement des Principaux qui veilleront à n'y admettre que ceux qu'ils connoîtront pour être de bonnes vies & mœurs, & à ce que leurs leçons ne se fassent point pendant le tems de l'Office Divin ou pendant les Classes, ni d'une maniere qui dérange le travail classique.

13°. Qu'aucun Pensionnaire, à moins qu'il n'en ait permission du Pricipal, ne pourra sortir que sous la conduite de son Maître ou de quelqu'un envoyé par ses parens pour l'accompagner, soit en allant, soit en revenant.

14°. Que dans le cas où un Pensionnaire se comporteroit mal, il en sera usé de même qu'il est porté par l'article 16 des Loix Classiques pour un Ecolier indocile.

15°. Enfin que dans le cas de maladie, le Principal donnera une attention particuliere à ce que les malades soient bien servis & qu'ils ne ne manquent d'aucuns secours; que s'il étoit à craindre que la maladie devînt contagieuse, il fera avertir les parens ou correspondans de retirer le malade de la Pension pour

éviter le danger ; & que si le malade est à sa disposition, il le fera mettre dans un lieu séparé de la Pension.

PROGRAMME DES ETUDES,

Suivant la distribution des Classes.

AYant traité des objets de l'enseignement & de la méthode dans toute l'étendue qu'ils m'ont paru mériter, je ne puis avoir ici d'autre but que de rapprocher toutes les parties, d'en former un ensemble pour mettre à portée de juger plus sûrement de leur justesse, de leur liaison, de leur progression, & surtout de la possibilité & de la marche dans l'exécution ; ainsi ce tableau n'est fait que pour ceux qui auront lu l'Ouvrage entier ; l'apprécier sur cet extrait, ce seroit exactement juger d'un Livre par la Table.

SIXIEME.

En admettant une sixiéme Classe dans les Colléges qui sont en état d'en avoir une, elle doit former le

premier pas de l'éducation Littéraire ; on peut s'y présenter dans l'espace de sept à dix ans. Il suffira pour y être reçu, de sçavoir lire & écrire facilement, réciter quelque courte sentence, quelque trait d'histoire, seulement pour montrer que l'on est capable d'étudier & de retenir ; au surplus jusques-là point de grec, point de latin, point de travail suivi, point de contrainte ; ce premier âge est destiné à acquerir des connoissances par les sens, & si l'on met auprès d'un enfant quelqu'un qui dans des conversations familieres & agréables ait l'adresse de l'aider à distinguer les objets, à réfléchir sur ce qu'il voit ; ce tems sera peut-être par rapport à l'instruction, le mieux employé de toute sa vie.

Si l'on veut qu'il arrive au College plus préparé, plus sçavant que les autres, on peut quelques mois auparavant lui répéter les premieres notions de la Grammaire, telle que l'on la donnera en Sixiéme, mais il ne faut pas aller plus loin.

En Sixiéme, le premier travail aura donc pour objet la premiere

Grammaire, la Grammaire élémentaire générale appliquée au françois comme Langue connue & réduite à quatre chefs, sçavoir : 1°. Définitions ou plutôt réflexions sur les huit parties du Discours. 2°. Les paradigmes des Noms. 3°. Conjugaisons des Verbes. 4°. Regles simples de l'assemblage.

A cette étude succedera celle des Déclinaisons & Conjugaisons latines, & de-là on passera à l'explication des Auteurs Latins par la *construction*, en observant les sept préceptes tracés sur cette matiere. On préférera d'abord les prosateurs, & l'on ira par gradation des phrases les plus simples à des phrases successivement plus composées & des fragmens entiers de quelques Historiens ; ce qu'il y a de mieux pour les commencemens ce sont les extrais qui conservent la pureté des Auteurs, comme le prescrit l'Université, art. 23 des Statuts de 1600 ; de ce nombre est le *Selecta è Cicerone præcepta moribus informandis idonea* réimprimé en 1762 ; on pourra prendre ensuite Eutrope dont la diction est simple, ou Sulpice Severe, dont le

stile est coupé, élégant & clair, & qui est préférable pour le fond.

On commencera l'étude du Grec dès la Sixiéme, mais on observera de laisser un intervalle entre les progrès de cette Langue & du Latin ; c'est pourquoi on se bornera pour la premiere année à lire & écrire facilement le grec, à apprendre les Déclinaisons & les Conjugaisons, rapportant immédiatement le grec au françois.

Au reste on n'apprendra rien par cœur, uniquement pour exercer la mémoire, mais on s'en servira comme d'un instrument, on n'exigera d'elle que ce que l'intelligence lui rendra facile ; quelques notions de Grammaire françoise, quelques Fables choisies de la Fontaine, quelques morceaux latins devenus familiers par l'explication, la répétition, la traduction & l'application des regles de structure ; telles sont les choses que l'on doit lui confier ; en un mot on aura soin de cultiver la mémoire intelligente, qui ne demande que de l'attention ; on exigera peu de la mémoire litterale, qui suppose un travail forcé.

A l'égard des mœurs, on ne ſçauroit trop avertir les Inſtituteurs que le premier inſtant où des enfans ſe trouvent tranſplantés du ſein des foyers domeſtiques dans une aſſemblée de leurs ſemblables, eſt l'époque la plus importante pour les mœurs, & en quelque façon le moment décifif; leur penchant à l'imitation long-tems reſſerré par l'uniformité des objets, ſe développe tout-à-coup, leurs jugemens ſe multiplient, & l'impreſſion devient habitude.

Il faut encore remarquer que c'eſt le tems où doit ſe faire néceſſairement le paſſage de la docilité d'*inſtinct* que l'âge diminue inſenſiblement, à la docilité de raiſon; malheur au Maître qui comptant trop peu ſur cette raiſon, ou peut-être trop excluſivement occupé des progrès de l'enſeignemet, au lieu de captiver la confiance de ſes Eleves, préféreroit de les ſoumettre par les menaces & les châtimens, chaque jour lui auroit acquis de nouveaux droits pour les conduire, chaque jour verra décroître en eux cette docilité de crainte; chaque jour émouſ-

ſera les armes dont il étonna leur foibleſſe, & le peu d'avantage qu'il en aura retiré pour l'éducation litteraire, ſera tout entier au préjudice de l'éducation morale.

CINQUIEME.

On expliquera en Cinquiéme, ſuivant la même méthode, Phedre, Juſtin, ou Cornelius Nepos dont la latinité eſt tout à la fois très-délicate & très-acceſſible.

Vers le milieu de l'année on entreprendra la verſion d'une partie des Bucoliques de Virgile; le morceau qui aura été traduit ſera expliqué par le Maître par rapport à la grammaire *propre* de la Langue Latine, ſuivant ce principe que la Grammaire ne doit venir que par forme d'obſervations ſur ce qui eſt entendu.

A meſure que les Ecoliers profiteront, on étendra ces obſervations; on leur en fera rendre un compte plus exact, & toutes les fois on aura l'attention de leur faire apprendre par cœur ce qui aura été ainſi traduit & expliqué.

On continuera de leur faire réciter les Fables de la Fontaine, dont on fera préalablement une lecture raisonnée pour leur donner la clef des allégories & l'explication de tout ce qui pourroit les embarrasser.

Pendant les trois premiers mois, on reprendra les déclinaisons & les conjugaisons grecques, ensuite on expliquera *en françois* l'Evangile selon S. Luc, ou un Dialogue choisi de Lucien.

On appliquera successivement les observations grammaticales comme pour le latin; enfin on recueillera, chemin faisant, les racines grecques, sans jamais emprunter le secours des vers techniques.

On l'a déja remarqué, la plûpart des Maîtres contents de présider aux Ecoles, rejettent absolument tout le travail sur les Eleves; mais il y en a aussi beaucoup que le seul défaut de lumieres, ou même un zele inconsidéré porte à donner à leurs Ecoliers une tâche domestique qui excede leur capacité, leurs facultés, & souvent même leurs forces, abus d'autant plus considérable, qu'il nécessite d'une part les fautes, de l'autre

l'autre les peines; il semble que les enfans viennent en classe non pour apprendre, mais pour faire montre de ce qu'ils ont appris, & prendre le *pensum* du lendemain: proscrivons une erreur aussi pernicieuse, c'est assez de cinq heures par jour d'application pour des enfans, & cinq heures bien employées suffisent pour atteindre le but que je propose, puisque tout ce qui regarde les Langues est réduit à l'usage que le tems acquerra sans effort, & que tout ce qui regarde la Grammaire se borne à quelques observations, qu'il faut suivre avec attention & répéter avec justesse; d'où je conclus que la tâche domestique ne doit être dans ces premiers tems qu'une récapitulation de ce qui s'est fait dans les classes précédentes, pour se préparer à en rendre compte.

QUATRIEME.

La troisiéme année en suivant le même plan sur de nouveaux Auteurs, on commencera à exiger un peu plus de l'application des Ecoliers; l'édition des Lettres choisie

de Ciceron à Atticus, *avec un sommaire françois à la tête de chacune*, sera utile lorsque le Maître croira pouvoir se dispenser de toute explication avant que d'ordonner la traduction. Il en usera de même pour les vers, qu'il aura toujours soin d'entremêler à la prose, afin de familiariser par dégrés à la construction poétique; il pourra prendre à cet effet un des Livres des Georgiques.

Il sera tems vers le milieu de l'année d'essayer les jeunes gens à la composition latine, & le thême sera toujours pris dans la traduction d'un morceau du latin le plus pur & de la plus saine morale; les pensées de Ciceron par M. l'Abbé d'Olivet, seront à cet égard d'un grand secours aux Professeurs.

Les premiers Livres de l'Iliade remplaceront pour le grec les Dialogues de Lucien.

Enfin on ornera la mémoire pour le françois de quelques-uns de nos meilleurs Ouvrages dans le genre pastoral, sans s'embarrasser encore d'accoler les Bucoliques à nos Idylles, réservant à un autre tems un

parallèle qui ne convient pas à des apprentifs.

Dans cette Classe, comme dans celles qui précedent, un Maître doit bien moins s'attacher à faire parcourir à ses Eleves un grand nombre d'Auteurs, qu'à leur bien approprier les fruits qu'ils en peuvent retirer; c'est pourquoi il ne doit pas craindre de multiplier le travail sur le même fragment, en le faisant servir à l'explication, aux observations de grammaire, à la version, à la composition & à la leçon de mémoire. Revenons au principe, c'est par l'usage que l'on acquiert la connoissance des Langues, & l'usage n'est pas une revue rapide du vocabulaire, c'est l'habitude lente & constante des mêmes mots & de la même structure, c'est l'occasion répetée de rapporter le même signe au même objet, soit pour comprendre, soit pour exprimer.

TROISIEME.

Une explication plus suivie dans des Auteurs plus difficiles, des versions sans préparation, des thêmes

dont la construction sera plus composée & l'application continue des regles de la Syntaxe, depuis les principes généraux jusqu'aux irrégularités : voilà quelles seront en Troisiéme les occupations relatives au Latin.

Pour le Grec, à la réserve des compositions, on suivra la même méthode, & l'on finira également par faire apprendre le morceau expliqué, afin de placer ensemble dans la mémoire le signe & l'idée qu'il représente, ou pour mieux dire, le terme qui lui correspond dans la langue maternelle, & qui est identifié avec l'objet.

Les Vies de Plutarque seront en même-tems très-propres à ce travail, très-intéressantes & très-instructives pour les mœurs.

A ces objets, que l'on peut appeller de premiere nécessité, on en joindra d'autres qui doivent trouver place dès que l'on peut penser que les jeunes gens sont assez avancés dans la connoissance des Langues pour qu'il n'y ait plus aucun risque à les distraire par des études d'un autre genre ; ainsi il sera tems de

leur donner *en françois* une *histoire suivie* de la Fable, de leur faire observer la prosodie latine, enfin de leur faire connoître la structure des vers latins les plus communs ; on évitera sur-tout à cet égard l'ennui des regles, le travail ingrat & le latin *contagieux* des compositions poétiques.

Pour la leçon de Littérature françoise qu'il importe de continuer tant que les autres études le permettront, il suffira de parcourir quelques-unes des plus belles Odes sacrés & profanes du grand Rousseau.

Comme cette Classe est la derniere de celles qui seront régentées par le même Maître, c'est sur-tout en cette année qu'il doit redoubler ses efforts, plus il approche du terme où ces jeunes plantes vont être, si je l'ose dire, transplantées, en passant sous la conduite d'un autre Professeur, plus il doit chercher à les fortifier & à les rendre vivaces ; c'est alors que par l'esprit d'émulation qui doit regner entre lui & ceux qui courent la même carriere, il se sentira pressé de travailler sans relâche à rendre ses

disciples plus fermes dans l'habitude des Langues, plus versés dans la connoissance des choses, plus formés pour le jugement, plus délicats pour les sentimens, plus cultivés enfin pour les manieres; qu'il ne perde donc jamais de vue qu'au moment où il les licentiera, le grand ouvrage de l'éducation sera sinon consommé, au moins irrévocablement décidé; qu'il pense sur-tout que s'ils le quittent sans regret, leur ingratitude ne sera que le prix de son injustice ou la preuve de sa maladresse; on auroit à lui reprocher ce dont il croiroit pouvoir se plaindre.

SECONDE.

Jusqu'ici on a travaillé à acquerir, en Seconde on commencera à jouir de ce que l'on a acquis; on ne sera plus borné à comprendre, on sentira; & sous ce point de vue cette Classe est tout à la fois le complément des précédentes, & une préparation à la Rhétorique.

Tout ce travail, & principalement ce qui regarde l'étude des Langues sçavantes, remplira la classe du matin.

La classe du soir sera consacrée à deux objets nouveaux, & peut-être les plus importans de l'éducation. Le premier est la Grammaire Françoise; il sera confié au même Professeur, & occupera les cinq premiers quarts d'heure.

Le second objet comprendra successivement la Géographie, la Chronologie, l'Histoire Sainte, l'Histoire Romaine & l'Histoire de France; il y aura un Professeur spécialement chargé de cette partie, dont les leçons dureront depuis trois heures jusqu'à quatre & demie; toutes ces choses seront enseignées méthodiquement, & de tems en tems on exigera des Eleves des compositions par analyse chronologique, ou par extrait de choses mémorables.

RHETORIQUE.

La Rhétorique continuera d'être enseignée avant la Philosophie: elle sera divisée en deux classes; l'une pour l'art oratoire, & l'autre pour l'art poétique; la lecture des modeles, observations pour aider le sentiment, observations pour former

le précepte & imitation ; tel est le plan que l'on suivra, en commençant par le genre le plus familier, pour aller au plus sublime, & mêlant toujours les chefs-d'œuvres François aux chefs-d'œuvres des Anciens. Ces deux articles ayant été traités chacun séparément & exigeant d'ailleurs des détails qui ne pourroient trouver place ici, je suis forcé d'y renvoyer pour ne pas répeter inutilement les mêmes choses.

PHILOSOPHIE.

Je me contenterai par la même raison d'annoncer par rapport à la Philosophie, qu'elle formera sous trois Professeurs un cours de deux années divisé en trois parties, dont l'une comprendra la Logique proprement dite, la Métaphysique & la Morale ; l'autre les Mathématiques, & la troisiéme la Physique.

Que toutes ces sciences seront enseignées en françois, & en stile dogmatique.

Que l'on aura soin, sur-tout en Logique, de citer de tems en tems des fragmens des plus beaux Ouvrages Philosophiques des Anciens, de Ciceron, de Seneque, &c, pour entretenir l'habitude du Latin & le goût des Belles-Lettres.

Que l'on fera composer les Eleves par extraits de preuves ou essais de réfutation.

Que tous les Exercices se feront en françois & sans scholastique ; enfin que l'on se bornera à traiter dans le genre historique toutes les questions de l'Ecole, les Sectes fameuses, les systêmes probables & les opinions controversées.

FIN.

TABLE

Des Titres contenus dans ce Volume.

INTRODUCTION. Page 5
§. 1. *Des Colléges considérés par rapport aux mœurs.* 10
De l'influence des opinions sur les mœurs. 21
§. 2. *Des Colléges considérés par rapport à l'enseignement.* 34
Utilité des Lettres en général. 35
Des Lettres relativement à l'institution Politique. 37
Des inconvéniens de la multiplicité des Colléges. 42
Nécessité d'un Pensionnat. 51
Projet d'une Faculté d'Arts. 62
§. 3. *De l'âge où doit commencer l'éducation publique.* 66
§. 4. *Du choix des Maîtres.* 80
Préférence des Séculiers. 82
Projet de quatre Régens tournans. 100
§. 5. *Des objets particuliers de l'enseignement & de la méthode.* 106

SECTION PREMIERE. *Des Langues.* 107
N. 1. *Quelles Langues il faut enseigner.* Ibid.
Le Grec & le Latin. 115
Langue Françoise. 117
Langues Etrangeres. 119
N. 2. *De la Méthode.* 122
Des Châtimens. 126
Grammaire élémentaire Françoise. 140
De la Composition. 146
De la Mémoire. 147
Méthode du Grec. 151
SECTION II. *Des Belles-Lettres.* 159
ART. 1. *Grammaire Françoise.* 161
Prosodie Françoise. 164
ART. II. *De la Fable.* 169
ART. III. *De l'Histoire.* 174
De la Géographie. 181
De la Chronologie. 182
De l'ordre de l'Histoire. 183
ART. IV. *De la Rhétorique.* 190
En quel tems doit-on placer la Rhétorique. Ibid.
De l'Art Oratoire. 202
ART. V. *De la Poésie.* 215
SECTION III. *Des Sciences.* 222
De la Philosophie. 224

La Philosophie doit être enseignée en françois. 227
Nécessité de supprimer la Scholastique. 233
Logique. 255
Métaphysique. 259
Morale. 260
Mathématiques. 265
Physique. 271
§. 6. *Prospectus d'un Collége établi sur les principes de ce Mémoire.* 277
De la Religion. Ibid.
Etat des Places. 286
Loix Classiques. 291
Réglemens concernant la Pension. 300
Programme des Etudes suivant la distribution des Classes. 306

Fin de la Table.